



**Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'Etat**

# **Bulletin de documentation**

**13**

Septembre-Octobre-  
Novembre-Décembre 1977

**Service Information et Presse  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt**

## SOMMAIRE

La Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République d'Autriche du 12 au 15 octobre . . . . .	1
La Visite officielle à Luxembourg de Monsieur Adolfo Suarez, Premier Ministre d'Espagne . . . . .	6
La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg . . . . .	6
L'ouverture de la session parlementaire 1977-1978 . . . . .	8
Remaniement ministériel à Luxembourg . . . . .	10
La mise en place à Luxembourg de la Cour des Communautés européennes . . . . .	10
Les orientations en vue de la restructuration de la MMR-A . . . . .	11
La réunion du Conseil de l'Atlantique Nord les 8 et 9 décembre à Bruxelles . . . . .	13
La Décision du Gouvernement en Conseil du 11 novembre 1977 arrêtant un programme directeur de l'aménagement du territoire . . . . .	15
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, devant la 32 <sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies . . . . .	22
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, devant le National Press-Club à Washington . . . . .	27
Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, devant le Forum Européen d'Alpbach . . . . .	30
Evolution du droit du Travail . . . . .	34
L'évolution du système bancaire . . . . .	36
Le commerce extérieur en 1976 et 1977 . . . . .	37
LUXEMBOURG — par David Buchan dans The Financial Times . . . . .	39
Mémorial . . . . .	41
Chambre des Députés . . . . .	47
Le Mois en Luxembourg . . . . .	49

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

# Bulletin de documentation

## La Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République d'Autriche du 12 au 15 octobre

Répondant à l'invitation de Son Excellence le Président Fédéral de la République d'Autriche et de Madame Rudolf Kirchschläger, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid se sont rendus en visite d'Etat en Autriche du 12 au 15 octobre 1977. Rappelons que le Président Fédéral de la République d'Autriche et Madame Kirchschläger avaient fait une visite officielle à Luxembourg du 14 au 16 juillet 1975.

Dans la matinée du 12 octobre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid, accompagnés de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et de Madame Thorn, prirent congé à l'aéroport du Findel des membres du Corps diplomatique, du Président de la Chambre des Députés, du vice-président et des membres du Gouvernement, du Président du Conseil d'Etat, du Président de la Cour Supérieure de Justice, du Procureur Général de l'Etat, du Commandant de l'Armée, des bourgmestres de la Ville de Luxembourg et de la commune de Niederanven.

Le Grand-Duc passa la troupe en revue. Ensuite Leurs Altesses Royales montèrent à bord de la Caravelle Luxair à destination de Vienne.

A leur descente d'avion à l'aéroport de Vienne-Schwechat, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid furent accueillis par le Président Fédéral et Madame Kirchschläger, tandis que retentirent 21 coups de canon. Après la présentation des suites officielles, la musique militaire interpréta les hymnes nationaux luxembourgeois et autrichien.

Voici la liste des membres de la délégation officielle luxembourgeoise : Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Madame Liliane Thorn, Son Excellence Monsieur Guy de Muiser, Maréchal de la Cour, Son Excellence Monsieur Jean Rettel, Ambassadeur du Grand-Duché en Autriche, Madame Jean Rettel, Monsieur Jean Reichling, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, Madame

Emile Neuman, dame d'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, Monsieur Christian Calmes, Chambellan de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Edouard Molitor, Directeur du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères, le lieutenant-colonel hon. Germain Frantz, secrétaire privé du Grand-Duc, Monsieur Paul Helminger, chef de cabinet du Président du Gouvernement, Monsieur André Claude, Directeur du Service Information et Presse au Ministère d'Etat, le Major Eugène Meunier, Aide de Camp du Grand-Duc, le D<sup>r</sup> Emile Gretsche, médecin particulier, le Capitaine Egide Thein, Aide de Camp, Monsieur François Hallé, Commissaire de la Cour.

Son Altesse Royale le Grand-Duc et Son Excellence le Président Fédéral passèrent en revue un détachement d'honneur de l'armée, ensuite le cortège officiel quitta l'aéroport pour se rendre à l'Hôtel Impérial, la résidence de Leurs Altesses Royales pendant leur séjour à Vienne.

Peu après midi, les hôtes luxembourgeois furent accueillis par le Président Fédéral et Madame Kirchschläger dans les bureaux du Président Fédéral dans la Hofburg.

Après un dîner privé le programme prévoyait pour le Grand-Duc et pour Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, une visite des usines Eumig et pour la Grande-Duchesse, la Princesse Marie-Astrid et Madame Thorn une visite du village d'enfants SOS à Hinterbrühl.

En fin d'après-midi les membres du Corps diplomatique accrédités à Vienne furent présentés à Leurs Altesses Royales dans les salons de la Hofburg.

Dans la soirée, un dîner fut offert par le Président Fédéral en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à la Hofburg. Nous reproduisons ci-après le texte des discours prononcés à cette occasion par Son Excellence Monsieur le Président Fédéral et par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

## Allocution du Président Fédéral de la République d'Autriche

Altesses Royales,

Permettez-moi de vous dire combien nous sommes heureux de pouvoir vous recevoir en Autriche et de renouveler ici le contact personnel si chaud que nous avons pu entamer lors de notre visite au Luxembourg il y a deux ans. Je me réjouis également de vous voir accompagnés par le Président de votre Gouvernement et Madame Thorn, eux aussi amis vraiment fidèles de l'Autriche. Nous n'avons pas oublié l'accueil si généreux que nous avons trouvé auprès de vous, Altesses Royales, ni la sympathie spontanée que la population luxembourgeoise nous a témoignée. C'est dans cet esprit de gratitude que je voudrais, à mon tour, vous souhaiter la bienvenue chez nous en espérant que vous remporterez de votre séjour un souvenir aussi agréable que celui que nous gardons du Grand-Duché.

Wenn wir heute in Ihnen, Königliche Hoheit, zum ersten Mal ein luxemburgisches Staatsoberhaupt auf österreichischem Boden begrüßen, so ist dies der sichtbare Ausdruck dafür, daß sich die guten und herzlichen Beziehungen zwischen unseren beiden Staaten, die bis in das 18. Jahrhundert zurückgehen, vor allem ständig vertieft und erweitert haben. Haben es die österreichischen Herrscher vor zwei Jahrhunderten, wie mir bei meinen Besuchen in Luxemburg immer wieder versichert wurde, verstanden, sich die Achtung und Wertschätzung der Luxemburger zu erringen, so sind in den Jahren nach dem letzten Weltkrieg diese Beziehungen durch die gegenseitige Errichtung von Vertretungsbehörden und den Abschluß zahlreicher bilateraler Abkommen gefestigt worden. Vor allem aber haben uns die immer häufigeren persönlichen Begegnungen auf allen Ebenen und bei den verschiedensten Gelegenheiten viel näher gebracht. Wir wissen mehr voneinander und wir leben enger miteinander.

Dabei hat sich bei solchen Begegnungen im Rahmen internationaler Organisationen — ich denke dabei etwa an den Europarat — immer wieder gezeigt, daß die Vertreter unserer beiden Länder besonders schnell und gut Kontakt zueinander finden und die beiderseitigen Interessen sehr oft in die gleiche Richtung gehen. Daß das Großherzogtum Luxemburg durch seine Mitgliedschaft in Organisationen, denen Österreich nicht angehört, unserem Land verschiedentlich wirksam geholfen hat und auch hilft, vermerken wir mit Dankbarkeit.

Gute Beziehungen basieren auch auf gegenseitigem Respekt. Gerne benütze ich die Gelegenheit, um Sie, Königliche Hoheit, der aufrichtigen Wertschätzung zu versichern, die wir dem Großherzogtum entgegenbringen. Luxemburg hat es trotz aller Wirrnisse und Bedrohungen mit Realismus und Zähigkeit verstanden, seinen anerkannten Platz in der Völkerfamilie als souveräner und unabhängiger Staat zu erhalten und zu festigen. Wenn Luxemburg heute in fast allen bedeutenden internationalen Gremien wirksam vertreten ist und die damit verbundene gewaltige Arbeit und schwere Verantwor-

tung zu tragen weiß, wenn es — wie etwa bei der 30. Generalversammlung der Vereinten Nationen den Präsidenten stellte oder turnusweise die Präsidentschaft der Europäischen Gemeinschaften innehat —, so sind dies große Leistungen eines kleinen Landes, denen wir unseren aufrichtigen Respekt zollen.

Während Ihres Besuches wollen wir Ihnen, Königliche Hoheiten, und unseren übrigen luxemburgischen Gästen etwas von unserer Republik zeigen, Sie näher mit unseren Einrichtungen vertraut machen und Ihnen einige unserer Sehenswürdigkeiten vorführen. Wir tun dies mit besonderer Freude, da wir wissen, daß wir Freunde zu Besuch haben, die uns mit großer Aufgeschlossenheit und Kenntnis begegnen. Bei meinen Besuchen in Luxemburg hat mich nicht nur die außerordentliche Sympathie beeindruckt, die allem Österreichischen entgegengebracht wird, sondern auch die Tatsache, daß allgemein das Wissen um österreichische Belange sehr groß ist. Man kennt unser Land in Luxemburg nicht nur sehr gut von Urlaubsreisen, sondern weiß auch genau Bescheid über unsere Einstellung zu außen- und innenpolitischen Fragen, kennt unsere wirtschaftlichen Möglichkeiten und unsere sozialen Er rungenschaften und ist über unser kulturelles Leben informiert. Dieses so vielseitige Interesse ist für uns eine Genugtuung, aber auch ein Anreiz, die Zusammenarbeit noch lebendiger, vielfältiger und enger zu gestalten.

Wir sind überzeugt davon, daß uns unser gemeinsames gesellschaftspolitisches Bekenntnis, welches auf das Wohl des einzelnen Menschen ausgerichtet ist und dem Humanen dient, auch in schwierigen Zeiten den rechten Weg weist. In diesem grundsätzlichen ideologischen Standort wissen wir uns mit Ihrem Land auch durch das gemeinsame Bekenntnis zu den Zielen des Europarates und zu den Grundsätzen der Europäischen Menschenrechtskonvention verbunden.

Diese Grundeinstellung ist auch für unsere Haltung und unser Handeln nach außen hin mitbestimmend. In der geopolitischen Lage der Republik Österreich und auf Grund unserer immerwährenden Neutralität verstehen wir unsere Aufgabe vor allem darin, uns um ein besseres und störungsfreieres Zusammenleben der Staaten auf diesem Kontinent und in der ganzen Welt zu bemühen. Unsere Position, die gleich Ihrer, nicht auf Machtpotential fußt, kann daher immer dann am glaubwürdigsten sein, wenn es sich darum handelt, ausgleichend und vermittelnd zu wirken. Auch in dieser Überzeugung wissen wir uns Ihnen zutiefst verbunden.

So gebe ich denn meiner Hoffnung Ausdruck, daß Ihr Besuch, Königliche Hoheiten, den Sie heute begonnen haben, ein guter, schöner und nützlicher Besuch unter Freunden werde.

Ich bitte meine verehrten Gäste, mit mir das Glas zu erheben auf das Wohl Seiner Königlichen Hoheit des Großherzogs von Luxemburg und auf das Wohl Ihrer Königlichen Hoheit der Großherzogin von Luxemburg, auf das Wohl des luxemburgischen Volkes und auf eine bleibende tiefe Verbundenheit zwischen Luxemburg und Österreich.

## Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Herr Bundespräsident !

Meine Frau und ich haben mit großer Freude Ihre Einladung zu einem Staatsbesuch angenommen. Ihre lebenswürdigen Worte haben uns sehr bewegt. Auch im Namen unserer Tochter, des luxemburgischen Regierungspräsidenten und unserer gesamten Delegation möchte ich von ganzem Herzen dafür danken und Ihnen gleichzeitig sagen, wie sehr uns der herzliche Empfang beeindruckt hat, den uns die Behörden und das österreichische Volk bereitet haben.

Durch die Schönheit und Vielfalt seiner Landschaften, durch den großen Reichtum seines geistigen Lebens übt Österreich eine besondere Anziehung weit über die Grenzen seiner unmittelbaren Nachbarn aus. Es ist unmöglich, all die Gegenden aufzuzählen, die jährlich Millionen Touristen, darunter viele Luxemburger, in ihren Bann ziehen. Wir freuen uns, heute in Ihrer Hauptstadt zu sein, die es verstanden hat, die kostbaren Zeugen einer großen Vergangenheit zu wahren und sie den Erfordernissen unserer Zeit anzupassen. Die prachtvollen Bauten, Museen und Denkmäler mit all ihren Kunstschätzen sind Symbole der glänzenden Geschichte dieses Landes. Ihre Universität, Ihre Hochschulen, das rege Musik- und Theaterleben spiegeln die intellektuelle und kulturelle Atmosphäre Ihres Landes wider. Daneben wissen wir, wie wichtig Ihre Hauptstadt als Wirtschaftszentrum ist. Einige Ihrer großen Unternehmen unterhalten sehr enge Beziehungen zur Industrie meines eigenen Landes. Aber auch die Wiener Mode und der Ruf ihres Handwerks tragen zur Rolle dieser Stadt als internationaler Markt ersten Ranges und als einer der bedeutendsten wirtschaftlichen und kommerziellen Angelpunkte zwischen Ost und West bei.

Es ist nicht erstaunlich, daß Ihre Stadt und Ihr Land dank einer bevorzugten geographischen Lage, dank der Energie und Dynamik der Österreicher und der Klugheit ihrer führenden Persönlichkeiten seit langem die Geschicke Europas entscheidend mitbestimmen.

Wir sind voller Bewunderung über die zugleich menschliche und wirksame Art und Weise, in der Österreich seit dem Wiedererlangen seiner Unabhängigkeit, im Jahre 1945, zu einem starken und demokratischen Staat wurde. Die Entwicklung dieses neutralen Landes, das sich in seiner Freiheit und einem durchaus bemerkenswerten Wirtschaftsaufschwung gefestigt hat, war für den Frieden Europas in den letzten Jahrzehnten von großer Bedeutung.

Seine Neutralität garantiert Österreich in diesem Gebiet Mitteleuropas, das so oft Schauplatz schwerer politischer Unrast war, eine Ruhe, die ihm seine Aktionsfreiheit erhält. Die Neutralität hat Sie nie daran gehindert, enge Beziehungen zu den Ländern zu pflegen, die sich für eine demokratische Konzeption der Freiheiten und Rechte des Menschen entschieden haben. Die Rolle, die Ihrer Delegation bei den Arbeiten der Konferenz zur Kooperation und Sicherheit in Europa zukommt und die Tätigkeit Ihrer Parlamentarier und Regierungsvertreter im Euro-

parat sind Beispiele die zeigen, wie bewußt und aktiv Ihr Land die internationale Zusammenarbeit pflegt.

Genau wie meine Heimat, am Kreuzweg mehrerer Zivilisationen gelegen, hat Österreich der internationalen Gemeinschaft hervorragende Dienste leisten können. Als Ort diplomatischer Vermittlung, die sich auf einer jahrhundertelangen Tradition gründet, ist Wien das Zentrum von internationalen Tagungen und Sitz von Organisationen geworden, die Weltbedeutung haben. Es zeugt von Ihrer Neutralität, aber auch von Ihrem Einsatz für den Frieden, daß die Verhandlungen zur Verminderung der Streitkräfte in Europa, an denen Sie nicht teilnehmen, in Wien stattfinden.

Sie haben eine hervorragende Aktivität im Rahmen der Vereinten Nationen entwickelt, vor allem, indem Sie ein Militärkontingent zur Erhaltung des Friedens in der Welt zur Verfügung stellen. Und es ist kein Zufall, daß ein berühmter Sohn Ihres Landes, Dr. Kurt Waldheim, seit fast sieben Jahren mit der Führung der wichtigsten Weltorganisation betraut ist.

Auf europäischer Ebene begrüßen wir die ausgezeichneten Beziehungen zwischen den Europäischen Gemeinschaften und Österreich. Wir übersehen jedoch die besonderen Probleme nicht, die in dieser Hinsicht bestehen. Wie schon in der Vergangenheit wird Luxemburg auch in Zukunft alles tun, um den Wünschen Österreichs auf diesem Gebiet im Rahmen seiner Möglichkeiten entgegenzukommen.

Herr Präsident !

Wir erinnern uns gerne an Ihren eigenen Besuch mit Frau Kirchschräger in Luxemburg. Die Herzlichkeit von damals und unsere Begegnung heute kennzeichnen die ausgezeichneten Beziehungen, die schon seit langer Zeit zwischen unsern Ländern bestehen.

Wie könnte ich es versäumen, ein bißchen in der Geschichte zurückzublättern und hier die Mutterfigur Maria Theresias von Österreich, der Herzogin von Luxemburg, zu erwähnen ! Die Erinnerung an ihre Regierungszeit lebt noch bei meinen Landsleuten fort, deren Vorfahren, unter ihrem Zepter, eine Zeit seltenen Friedens und wirtschaftlicher Entfaltung erlebten.

In neuerer Zeit, seit dem zweiten Weltkrieg, haben zum gegenseitigen Nutzen unserer Völker, zahlreiche Begegnungen zwischen den Vertretern unserer Länder stattgefunden. Besonders intensive Kontakte bestehen seit Jahren zwischen Ihnen selbst, Herrn Bundeskanzler Kreisky und unserem Regierungspräsidenten, Herrn Thorn.

Aus den vielen Gebieten dieser engen Zusammenarbeit möchte ich ganz besonders unsere kulturellen Beziehungen unterstreichen, die im Rahmen des Kulturabkommens in den Kommissionen ausgebaut werden konnten. Ich möchte besonders hervorheben, daß unsere Studierende in diesem Land, durch die großzügigen Bestimmungen des Kulturabkommens, den österreichischen Studenten gleichgestellt sind. Das ist umso wertvoller, als wir in Luxemburg keine Hochschulen haben. Überdies hat nunmehr jeder

Luxemburger, der an einer österreichischen Universität das Doktorat der gesamten Heilkunde erworben hat, das Recht, sich hier der Ausbildung zum praktischen Arzt oder Facharzt zu unterziehen. Ich darf versichern, daß wir Ihnen für diese großen Erleichterungen aufrichtig dankbar sind.

Herr Bundespräsident !

Es ist beeindruckend und erfreulich festzustellen, wie sehr die österreichische und luxemburgische Auffassung zu vielen europäischen und internationalen Problemen ähnlich ist oder übereinstimmt.

In Österreich begrüßen wir ein politisch reifes, wirtschaftlich prosperierendes Staatswesen mit einer Bevölkerung, die der Demokratie zutiefst verbunden ist, sich vorbehaltlos zu ihrem Staat bekennt und seine Unabhängigkeit über alles schätzt und verteidigt.

Darüber hinaus anerkennen wir in vollem Umfang die große Aufgabe, die Ihrem unabhängigen, neutralen Land für den Frieden, die Sicherheit und eine bessere Zusammenarbeit in Europa und in der Welt zukommt.

Ich möchte Sie nun alle bitten, mit mir das Glas zu erheben auf das Wohl Österreichs und des österreichischen Volkes, auf das persönliche Wohlergehen des Herrn Bundespräsidenten und von Frau Kirchschläger, auf die weitere Entwicklung der freundschaftlichen Verbundenheit unserer Länder.

### LA JOURNÉE DU 13 OCTOBRE

Dans la matinée du 13 octobre le Grand-Duc, accompagné du Président Fédéral ainsi que de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a visité l'usine Felten & Guillaume située dans la banlieue de Vienne.

En fin de matinée le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid, accompagnés du Président Fédéral et de Madame Kirchschläger, ont visité la Collection d'art graphique de l'Albertina.

Un déjeuner fut offert ensuite par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais Pallavicini en l'honneur du Président Fédéral et de Madame Kirchschläger.

Dans l'après-midi le programme prévoyait une visite de la Schatzkammer et de la Bibliothèque Nationale.

En fin d'après-midi Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert à l'Hôtel Imperial une brillante réception en l'honneur des Luxembourgeois résidant ou étudiant à Vienne ou dans les environs de Vienne.

Dans la soirée les hôtes luxembourgeois ont assisté à l'Opéra de Vienne à une représentation de la « Josephslegende » de Richard Strauss et de « Pelleas et Mélisande » de Arnold Schönberg.

### LA JOURNÉE DU 14 OCTOBRE

Dans la matinée de la troisième journée de la visite officielle, Son Altesse Royale le Grand-Duc et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement ont

été les hôtes du Chancelier Fédéral, Monsieur Bruno Kreisky, au Bundeskanzleramt.

Tandis que le Chancelier Fédéral et Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, ainsi que Monsieur W. Pahr, Ministre autrichien des Affaires Etrangères, ont poursuivi leurs entretiens politiques, le Grand-Duc a rejoint la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid pour une visite de l'Hôtel-de-Ville de Vienne. Après une réception offerte en l'honneur des hôtes luxembourgeois par le bourgmestre de la ville de Vienne, Monsieur le Dr. Leopold Gratz, et la signature du livre d'or de la ville, le Grand-Duc s'est rendu au Parlement où il fut accueilli par Monsieur Anton Benya, Président du Conseil National. Pendant ce temps, la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid, accompagnées de Madame Kirchschläger et de Madame Thorn, ont fait une promenade dans les rues de la vieille ville.

Relevons qu'en fin de matinée, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a donné une conférence de presse au Presse-Club Concordia.

Au cours de la matinée, Monsieur Guy de Muyser, Maréchal de la Cour, accompagné de Monsieur Édouard Molitor, Directeur du Protocole, a déposé au nom du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse une gerbe de fleurs devant le Monument luxembourgeois de l'ancien camp de concentration Mauthausen.

A cette occasion un télégramme a été adressé par le Couple grand-ducal à Monsieur Fernand Loesch, Président du Conseil National de la Résistance, et à Monsieur Paul Mersch, Président de l'Amicale des Anciens de Mauthausen. Nous reproduisons ci-après le texte de ce télégramme.

« Dans ce pays d'Autriche qui lui-même a subi la dure épreuve du joug nazi, nous tenons, la Grande-Duchesse et moi, à nous incliner avec émotion devant le souvenir de nos compatriotes qui ont tant souffert au camp de Mauthausen et dans ses sinistres annexes.

A jamais leur calvaire restera gravé dans la mémoire de notre peuple. Que nos fleurs déposées ici en leur honneur soient en même temps un hommage vibrant à tous ceux qui ont assumé les plus douloureux sacrifices pour défendre nos libertés et notre indépendance.

Jean et Joséphine-Charlotte »

Un déjeuner en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse fut offert par le Chancelier Fédéral, Monsieur Bruno Kreisky, au Bundeskanzleramt. Au cours du déjeuner, Son Altesse Royale le Grand-Duc a prononcé l'allocution suivante :

### Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Herr Bundeskanzler !

Ich möchte Ihnen und Ihrer Gattin herzlichst für Ihre Gastfreundschaft und für die liebenswürdigen Worte, die Sie an Ihre luxemburgischen Gäste gerichtet haben, danken. Mit großer Aufmerksamkeit haben wir soeben Ihre interessanten Ausführungen verfolgt.

Wir sind uns — wie Sie — bewußt, wie sehr unsere beiden Staaten durch ihre geographische und wirtschaftliche Lage engstens mit der Weltpolitik verknüpft sind, ohne sie durch ökonomisches Gewicht oder militärische Bedeutung wesentlich beeinflussen zu können. Doch wissen wir, daß unsere Existenz nur in einer Welt friedlicher Zusammenarbeit gesichert werden kann.

So erörtern österreichische und luxemburgische Staatsmänner wohl auch Fragen nationalen Interesses, übersehen jedoch die Fakten nicht, die für die Welt wichtig sind. Dabei stellen wir mit Genugtuung fest, daß sich unsere Standpunkte sehr nahe stehen. Umso nützlicher erscheint uns daher der Austausch von Überlegungen über die Mittel, mit denen unsere Länder im Rahmen ihrer Möglichkeiten dem Frieden in der Welt dienen können.

Dies ist sicherlich, neben den bilateralen Problemen, der wichtigste Aspekt unserer Kontakte. So soll unser Aufenthalt, genau wie die Besuche des Herrn Bundespräsidenten und Ihr eigener in Luxemburg, symbolhaft unsere Freundschaft stärken und sie öffentlich zum Ausdruck bringen. In diesem Sinne freuen wir uns über die ausgezeichneten persönlichen Beziehungen zwischen unseren Regierungen, die sich seit Jahren entwickeln konnten und ganz besonders zwischen Ihnen selbst und dem Präsidenten der luxemburgischen Regierung bestehen.

Sie haben, Herr Bundeskanzler, wesentlich dazu beigetragen, Ihre durch Kriegseinwirkungen und fremde Besetzung getroffene Heimat wieder zu einem demokratischen und neutralen Staat aufzubauen, der allgemeine Wertschätzung genießt. Auf politischer Ebene galt es vorerst, die Freiheit Österreichs zu retten um dann, durch die Normalisierung der internationalen Beziehungen, die Grundlagen eines friedlichen Zusammenlebens zu schaffen.

Aber auch in wirtschaftlicher Hinsicht wußten Sie der Republik durch die Verhandlungen über den Beitritt zur EFTA und das Abkommen mit der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft jenen internationalen Rückhalt zu verschaffen, ohne den heute auch ein neutraler Staat nicht auskommt.

Luxemburg weiß um die wichtigen Aufgaben, die Ihrem Land für Frieden, Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa und in der Welt zukommen. Aufgaben, zu deren Bewältigung Sie, Herr Bundeskanzler, durch Ihre persönlichen und politischen Eigenschaften, aber auch durch Ihre außergewöhnliche Erfahrung ganz besonders befähigt sind.

Ich darf Sie nun alle bitten, mit mir das Glas zu erheben auf das Wohl des Bundeskanzlers und von Frau Kreisky, auf die freundschaftliche Zusammenarbeit zwischen unseren Ländern und auf eine glückliche Zukunft für das österreichische Volk.

Après le déjeuner a eu lieu la cérémonie de départ à la gare de Vienne-Ouest, d'où les hôtes luxembourgeois se rendirent par train à Salzburg, accompagnés du Président Fédéral et de Madame Kirchschräger.

A leur arrivée à Salzburg, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid furent accueillis par le Landeshaupt-

mann, le Dr. Wilfried Haslauer, et par le bourgmestre de la ville de Salzburg, le Dr. Salfenauer.

Dans la soirée une réception fut offerte en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par le Landeshauptmann du Land de Salzburg et par le bourgmestre de Salzburg à la « Alte Erzbischöfliche Residenz », en présence du Président Fédéral et de Madame Kirchschräger. Nous reproduisons ci-après l'allocution prononcée par Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'issue du dîner.

#### Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Herr Landeshauptmann !

Herr Bürgermeister !

Es ist uns eine besondere Freude, einen Tag unseres Staatsbesuches in Salzburg zu verbringen.

Für die liebenswürdigen Worte des Willkommens, die Sie, Herr Landeshauptmann, soeben an uns gerichtet haben, möchte ich in unser aller Namen herzlichst danken.

Durch die Jahrhunderte harmonisch gewachsen, wird Salzburg mit Recht ein Juwel unter den europäischen Städten genannt. Wir bewundern hier den hohen Kunstsinn all derjenigen, denen diese Stadt, neben der eindrucksvollen Burg, ihre herrlichen Kirchen, ihre prachtvollen Schlösser und Paläste und ihre vollendete Eingliederung in die Landschaft verdankt.

Als Geburtsstadt einer der größten Musiker aller Zeiten, wußten sich die Salzburger der Ehre würdig zu erweisen durch die Errichtung des Mozarteums, des Mozartmuseums und durch die Festspiele, die alljährlich Zehntausende von Besuchern aus allen Erdteilen anziehen. Doch auch die wirtschaftliche Bedeutung Ihrer Stadt, ihre Ausstrahlung als Universität, als Zentrum für Kongresse und als Touristenland sind eindrucksvoll.

Aus ganzem Herzen wünschen wir, Herr Landeshauptmann und Herr Bürgermeister, Ihnen selbst und durch Sie dem Land und der Stadt Salzburg auch weiterhin eine erfolgreiche Entwicklung und eine glückliche Zukunft.

Herr Bundespräsident !

Salzburg wird die letzte Etappe eines überaus interessanten Staatsbesuches sein, der uns neben schönen Stunden auch vielseitige Anregungen und Kontakte gebracht hat.

Wir haben dabei immer wieder die Entwicklung Ihrer Republik auf politischer Ebene bewundert und uns gefreut festzustellen, wieviele Gemeinsamkeiten zwischen unseren Ländern bestehen.

Sicherlich wird unser Besuch, wie Ihr eigener Aufenthalt in Luxemburg vor zwei Jahren, dazu beitragen, unsere Beziehungen zu erweitern und, zum gegenseitigen Nutzen unserer beiden Völker, zu vertiefen.

In diesem Sinne bitte ich Sie, meine Damen und Herren, das Glas zu erheben auf das Wohl Österreichs und des österreichischen Volkes, sowie auf die Freundschaft zwischen unseren Ländern.

## LA JOURNÉE DU 15 OCTOBRE

En début de matinée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid ont accueilli au Château de Klessheim le Président Fédéral et Madame Kirchschräger ainsi que les autorités provinciales et locales avant de se rendre à la Place Mozart pour entreprendre une visite de la ville de Salzbourg.

Après un déjeuner au Château de Hohensalzburg, les hôtes luxembourgeois ont visité le Château de Hellbrunn. Le cortège officiel se dirigea ensuite vers l'aéroport de Salzbourg où eut lieu la cérémonie de départ. Le Président Fédéral invita le Grand-Duc à passer en revue un détachement d'honneur de l'ar-

mée. Leurs Altesses Royales prirent ensuite congé des personnalités autrichiennes, des membres de la mission d'honneur et du Président Fédéral et de Madame Kirchschräger.

En fin d'après-midi Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et la Princesse Marie-Astrid, accompagnés des membres de la suite luxembourgeoise, atterrirent à l'aéroport de Luxembourg. Ils furent salués à leur descente d'avion par Monsieur René van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, plusieurs ministres, des représentants du Corps diplomatique et des autorités locales, avant de regagner leur résidence.

## La visite officielle à Luxembourg de Monsieur Adolfo Suarez, Président du Gouvernement d'Espagne

Répondant à l'invitation de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Monsieur Adolfo Suarez, Président du Gouvernement d'Espagne, a fait une visite officielle à Luxembourg le 10 novembre 1977. Le Président du Gouvernement d'Espagne qui était accompagné de son Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Marcelino Oreja, fut accueilli à l'aéroport du Findel par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Le Président du Gouvernement d'Espagne et le Ministre des Affaires Etrangères espagnol ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg. Le programme prévoyait ensuite une entrevue avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, en présence de Monsieur Jean

Hamilius, Ministre adjoint des Affaires Etrangères, une entrevue avec Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail, ainsi qu'une réunion de travail entre fonctionnaires espagnols et luxembourgeois.

Dans l'après-midi, Monsieur Suarez a eu un entretien avec Monsieur Emilio Colombo, Président du Parlement européen. Monsieur Suarez a ensuite répondu aux questions des journalistes au cours d'une conférence de presse.

En début de soirée eut lieu à la Résidence de l'Ambassadeur d'Espagne une réception des ressortissants espagnols résidant à Luxembourg. Un dîner fut ensuite offert en l'honneur du Président du Gouvernement espagnol par le Gouvernement luxembourgeois au Château de Senningen.

## La Journée de Commémoration Nationale à Luxembourg

Le 16 octobre 1977 la nation luxembourgeoise a fêté la traditionnelle Journée de Commémoration Nationale. A cette occasion le Gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en français et en luxembourgeois.

### Proclamation du Gouvernement

La Journée de Commémoration Nationale qui sera célébrée le dimanche 16 octobre, donne, cette année encore, l'occasion au peuple luxembourgeois de rendre un témoignage de respect et de gratitude à la mémoire de toutes ses victimes de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale

et de tous ses fils qui ont opposé une résistance héroïque à l'agresseur nazi.

En cette journée, le Gouvernement invite tous les Luxembourgeois à se rappeler le sens et la portée des sacrifices endurés par tant de patriotes qui ont subi les plus cruelles épreuves afin de sauvegarder notre identité et notre indépendance nationales.

L'entente profonde de toute la Nation, la solidarité spontanée dans la lutte, le soulèvement commun du peuple entier, qui a trouvé sa manifestation la plus frappante dans la grève générale de 1942, dont nous vivons cette année le 35<sup>e</sup> anniversaire, ont en-

richi notre patrimoine national et constituent les marques les plus glorieuses de notre histoire récente.

Rendons hommage à tous ceux qui y ont contribué, souvent en payant de leur vie, et souvenons-nous que ce sont eux qui nous ont permis de recouvrer notre liberté et de consolider notre attachement aux principes démocratiques.

Luxembourg, le 14 octobre 1977.

Les Membres du Gouvernement,

Gaston THORN	Jacques POOS
Benny BERG	Josy BARTHEL
Emile KRIEPS	Albert BERCHEM
Joseph WOHLFART	Guy LINSTER
Robert KRIEPS	Maurice THOSS
Jean HAMILIUS	

### Proklamatioun vun der Regirong

Den nationale Gedenkdag, dee mer e Sonndeg de 16. Oktober feieren, gët dem Letzebuenger Vollek dëst Jor erëm eng Käier d'Geleënheet, sech mat Respekt an Dank un all déi Affer vum 2. Weltkrich z'erënnere. Mir denken deen Dag och un all déi, déi sech dem Naziugrëffer entgéint gestallt hun.

D'Regirong invitéiert all Lëtzebuenger, sech op deem Dag un de Sënn an un d'Bedeitung vun all deem Schlëmme z'erënnere, dat esou vill Matbiirger hu missen erdroën a matmaachen, fir datt eis national Identitéit an Onofhängegkeet konnten erhalen bleiwen.

Dat fest zesummestoe vum der ganzer Natioun, déi spontan Solidaritéit an der Resistenz, den allgemengen Opstand vum ganze Vollek, dat alles huet säin déifsten Ausdrock an dem Generalstreik vum 1942 fond, deem säi 35sten Anniversaire mer dëst Jor erliewen. Deen Dag, deen eis national Egenart méi räich gemat huet, wor eng vun dene gréissten a schéinsten Etappe vun eiser neier Geschicht.

Loosse mer all dene Merci soën, déi derzou bägedroën hun, dem Nazi de Kapp ze weisen, ee Geste, dee se ganz dacks mat hirem Liewe bezuelt hun. Loosse mer nët vergiessen, datt si et woren, déi eis et méiglech gemat hun, eis Fräiheet nees erëm ze kréien an eis méi staark un d'demokratesch Prinzipen ze bannen.

Lëtzebuerg, de 14. Oktober 1977.

D'Membre vun der Regirong :

Gaston THORN	Jacques POOS
Benny BERG	Josy BARTHEL
Emile KRIEPS	Albert BERCHEM
Joseph WOHLFART	Guy LINSTER
Robert KRIEPS	Maurice THOSS
Jean HAMILIUS	

Les cérémonies commencèrent par un service religieux célébré par Mgr Jean Hengen, évêque de Luxembourg, en l'église cathédrale à Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Prince Henri ainsi que de nombreuses personnalités, notamment les représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, le Président du Gouvernement et plusieurs ministres, les représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil communal de la ville de Luxembourg, les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police et de fortes délégations d'associations patriotiques, d'anciens combattants, de maquisards, de la résistance, des enrôlés de force. L'encadrement musical du service religieux était assuré par la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc.

Après le service religieux, une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise où avaient pris place les membres du Corps diplomatique, les autorités du pays, le Conseil National de la Résistance, les délégations et les porte-drapeaux des Associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des associations patriotiques.

Après avoir passé en revue la garde d'honneur, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, déposa une couronne de fleurs au pied du monument et ranima la flamme du Souvenir. Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Président du Gouvernement pénétrèrent alors à l'intérieur du Monument pour y signer le Livre d'Or. La cérémonie au Monument de la Solidarité Luxembourgeoise fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir, Place de la Constitution, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, par Madame Colette Flesch, bourgmestre de la ville de Luxembourg, ainsi que par les représentants de l'Amicale des Volontaires luxembourgeois de la Grande Guerre 1914-1918.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée par une cérémonie devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg. Après la bénédiction de la Croix de Hinzert par Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, des fleurs furent y déposées par Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, par Madame Colette Flesch, bourgmestre de la ville de Luxembourg, par les représentants du Conseil National de la Résistance, des mouvements de la Résistance et des associations patriotiques. La cérémonie fut clôturée par l'exécution de la Sonnerie aux Morts.

# L'ouverture de la session parlementaire 1977-1978

Le 11 octobre a eu lieu la séance solennelle d'ouverture de la session 1977-1978 de la Chambre des Députés sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Eugène Schaus (Parti Démocratique), les deux députés les plus jeunes, Monsieur Jean Regenwetter (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois) et Monsieur Zénon Bernard (Parti Communiste Luxembourgeois) remplirent les fonctions de secrétaires.

En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, déclara close la session ordinaire 1976-1977 et ouverte la session 1977-1978.

Dans son allocution, le doyen d'âge évoqua surtout le rôle et la mission de la Chambre des Députés et insista sur la revalorisation du mandat parlementaire.

Après le discours du doyen d'âge, la Chambre procéda à l'élection de son nouveau Bureau, dont voici la composition : Monsieur René van den Bulcke (POSL), Président; Monsieur Eugène Schaus (DP), Monsieur Jean Winkin (PCS) et Monsieur René Hengel (POSL), vice-présidents; Monsieur Roger Krier (POSL), Monsieur Camille Hellinckx (DP), Monsieur Arthur Useldinger (PC), Monsieur Roger Schleimer (PSD) et Monsieur Jean Wolter (PCS), secrétaires; Monsieur Guillaume Wagener, Greffier; Monsieur Pierre Dillenbourg, Greffier adjoint.

Dans son allocution, le Président de la Chambre des Députés, Monsieur René van den Bulcke, remercia le doyen d'âge, Monsieur Eugène Schaus, pour son discours introductif et traita ensuite la question du bon fonctionnement de la Chambre des Députés.

En fin de séance la Chambre procéda à la désignation des membres des différentes commissions permanentes ainsi que des autres organes réglementaires de la Chambre.

## La composition des Commissions permanentes de la Chambre des Députés pour la session ordinaire 1977-1978

### *La Commission de Travail*

M. René Van den Bulcke, Président; MM. Pierre Werner, Alphonse Hildgen, M<sup>me</sup> Colette Flesch, M. René Urbany, M<sup>me</sup> Astrid Lulling.

### *La Commission des Pétitions*

MM. René Bürger, Emile Gerson, Joseph Lucius, M<sup>me</sup> Marthe Bigelbach-Fohrmann, MM. Joseph Hauptert, Théophile Kirsch, Camille Hellinckx, Robert Prüssen, Alex Wantz, Dominique Meis, Georges Hurt. — Président : M. Robert Prussen.

### *La Commission des Comptes*

MM. Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker, Nicolas Mosar, Nicolas Birtz, Joseph Hauptert, Jean Regenwetter, Jean Backes, Paul Elvinger, Carlo Meintz, René Urbany, Henry Cravatte. — Président : M. Nicolas Birtz; Vice-Président : M. Jean Backes.

### *La Commission des Affaires Etrangères*

MM. Georges Margue, Jacques Santer, Pierre Werner, Willy Dondelinger, Frankie Hansen, Roger Krier, Paul Elvinger, M<sup>me</sup> Colette Flesch, MM. Carlo Meintz, René Urbany, M<sup>me</sup> Astrid Lulling. — Président : M. Paul Elvinger; Vice-Président : M. Frankie Hansen.

### *La Commission de la Force Publique*

MM. Léon Bollendorff, Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker, Frankie Hansen, Théophile Kirsch, Marcel Schlechter, Joseph Eyschen, René Konen, René Mart, Zénon Bernard, Georges Hurt. — Président : M. René Mart; Vice-Président : M. Frankie Hansen.

### *La Commission des Affaires Sociales*

MM. Jean Dupong, Jacques Santer, Jean Spautz, René Hengel, Marcel Knauf, Jean Regenwetter, Jean Backes, Paul Elvinger, René Konen, Aloyse Bisdorff, Albert Bousser. — Président : M. René Hengel; Vice-Président : M. Jean Backes.

### *La Commission des Finances et du Budget*

MM. Nicolas Mosar, Pierre Werner, Jean Wolter, Willy Dondelinger, Alphonse Hildgen, Marcel Schlechter, Camille Hellinckx, René Konen, Eugène Schaus, René Urbany, Roger Schleimer. — Président : M. Alphonse Hildgen; Vice-Président : M. Camille Hellinckx.

### *La Commission de l'Economie nationale et des Classes moyennes*

MM. Jean-Pierre Buchler, Jacques Santer, Jean-Pierre Urwald, Victor Abens, Nicolas Birtz, Joseph Brebsom, Jean Backes, Paul Elvinger (Remplaçant : M. Alex Wantz — classes moyennes), René Mart, Arthur Useldinger, M<sup>me</sup> Astrid Lulling. — Président : M. Paul Elvinger; Vice-Président : M. Victor Abens.

### *La Commission agricole*

MM. Jean-Pierre Buchler, Camille Ney, Jean Winkin, Victor Abens, Frankie Hansen, Marcel Schlechter, René Konen (Remplaçant : M. Robert Schaffner — questions viticoles), Frank Wolff, Arthur Useldinger, M<sup>me</sup> Astrid Lulling (Remplaçant : M. Georges Hurt — questions viticoles). — Président : M. Frank Wolff; Vice-Président : M. Frankie Hansen.

### *La Commission de l'Education nationale et des Affaires culturelles*

MM. Léon Bollendorff, Jean Dupong, Pierre Grégoire, Joseph Brebsom, Marcel Knauf (Remplaçant : M. Victor Abens — affaires culturelles), Roger Krier, M<sup>me</sup> Colette Flesch, MM. Carlo Meintz, Frank Wolff, Zénon Bernard, M<sup>me</sup> Astrid Lulling. — Président : M. Roger Krier; Vice-Président : M. Carlo Meintz.

### *La Commission juridique*

MM. Jean Dupong, Georges Margue, Nicolas Mosar, M<sup>me</sup> Marthe Bigelbach-Fohrmann, MM. Jean Gremling, Marcel Schlechter, Paul Elvinger, Camille Hellinckx, Eugène Schaus, Arthur Useldinger, M<sup>me</sup> Astrid Lulling. — Président : M. Jean Gremling; Vice-Président : M. Eugène Schaus.

### *La Commission de la Fonction publique*

MM. Léon Bollendorff, Edouard Juncker, Jacques Santer, Willy Dondelinger, René Hengel, Marcel Schlechter, M<sup>me</sup> Colette Flesch, MM. René Konen, Carlo Meintz, Aloyse Bisdorff, Albert Bousser. — Président : M. René Konen; Vice-Président : M. Marcel Schlechter.

### *La Commission des Transports et de l'Energie*

MM. Jean-Pierre Buchler, Emile Gerson, Joseph Lucius, Joseph Brebsom, Théophile Kirsch, Marcel Schlechter, Jean Backes, Robert Schaffner, Charles Wagner, Dominique Meis, Albert Bousser (Remplaçant : M. Georges Hurt — questions de l'Energie). — Président : M. Robert Schaffner; Vice-Président : M. Joseph Brebsom.

### *La Commission des Travaux Publics*

MM. Jean-Pierre Buchler, Edouard Juncker, Jean-Pierre Urwald, Victor Abens, Marcel Knauf, Roger Krier, René Mart, Robert Schaffner, Alex Wantz, Zénon Bernard, Albert Bousser. — Président : M. Robert Schaffner; Vice-Président : M. Marcel Knauf.

### *La Commission des Affaires Communales*

MM. Emile Gerson, Georges Birtz, Jean Gremling, Roger Krier (Remplaçant : M. Joseph Brebsom), René Konen, Carlo Meintz, Robert Schaffner, Arthur Useldinger, Georges Hurt. — Président : M. Jean Gremling; Vice-Président : M. Carlo Meintz.

### *La Commission de la Santé Publique, des Dommages de Guerre et de la Famille*

MM. René Bürger, Edouard Juncker, Camille Ney — questions santé publique; Léon Bollendorff, Jean-Pierre Buchler, Nicolas Mosar — questions famille et logement; M<sup>me</sup> Marthe Bigelbach-Fohrmann, MM. Frankie Hansen, Jean Regenwetter, Joseph Eyschen, Robert Prussen, Charles Wagner, Aloyse Bisdorff, Roger Schleimer. — Président : M. Charles Wagner; Vice-Président : M<sup>me</sup> Marthe Bigelbach.

### *La Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et des Loisirs*

MM. René Bürger, Edouard Juncker, Joseph Lucius, Joseph Brebsom, Marcel Knauf, Marcel Schlechter, René Konen, Carlo Meintz, Robert Prussen, Dominique Meis, Roger Schleimer. — Président : M. René Konen; Vice-Président : M. Marcel Knauf.

### *La Commission de la Revision constitutionnelle*

MM. Georges Margue, Pierre Werner, Jean Wolter, Victor Abens, Jean Gremling, Antoine Wehenkel, M<sup>me</sup> Colette Flesch, MM. Camille Hellinckx, Eugène Schaus, Aloyse Bisdorff, Henry Cravatte. — Président : M. Antoine Wehenkel; Vice-Président : M. Camille Hellinckx.

### *La Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat*

MM. Emile Gerson, Joseph Lucius, Jean-Pierre Urwald, Victor Abens, Joseph Hauptert, Théophile Kirsch, Joseph Eyschen, Robert Schaffner, Alex Wantz, Zénon Bernard, Roger Schleimer. — Président : M. Victor Abens; Vice-Président : M. Joseph Eyschen.

### *La Commission de l'Aménagement du Territoire*

MM. Jean-Pierre Buchler, Camille Ney, Nicolas Mosar, Jean Gremling, Marcel Schlechter, Antoine Wehenkel, René Konen, Robert Schaffner, Frank Wolff, René Urbany, Henry Cravatte. — Président : M. Antoine Wehenkel; Vice-Président : M. Robert Schaffner.

## **Représentants luxembourgeois aux institutions parlementaires internationales**

### *Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe*

Représentants : MM. Victor Abens (POSL), Georges Margue (PCS), René Mart (PD). — Suppléants : MM. René Hengel (POSL), Jean Spautz (PCS), René Konen (PD).

### *Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale (U. E. O.)*

*idem*

### *Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe Parlement européen*

Membres : MM. Willy Dondelinger (POSL), M<sup>me</sup> Colette Flesch (PD), MM. Frankie Hansen (POSL), Carlo Meintz (PD), Camille Ney (PCS), Jacques Santer (PCS).

### *Conseil interparlementaire consultatif de Benelux*

Membres effectifs : MM. Léon Bollendorff (PCS), Paul Elvinger (PD), Camille Hellinckx (PD), Marcel Knauf (POSL), Marcel Schlechter (POSL), René Urbany (PC), Jean Winkin (PCS). — Membres suppléants : MM. Joseph Brebsom (POSL), Emile Gerson (PCS), Joseph Hauptert (POSL), Joseph Lucius (PCS), Alex Wantz (PD), Frank Wolff (PD).

### *Assemblée de l'Atlantique Nord*

Membres : MM. Roger Krier (POSL), Paul Elvinger (PD), Jean Wolter (PCS). — Membres suppléants : MM. Marcel Schlechter (POSL), Jean-Pierre Glesener (PCS), Roger Schleimer (PSD). — Secrétaire des Délégations : M. Guillaume Wagener, Greffier de la Chambre des Députés.

## **Composition du Bureau des différents Groupes parlementaires**

### *Groupe Parlementaire du Parti Chrétien Social*

M. Pierre Werner, Président; MM. Pierre Grégoire, Jean Wolter, Jean Spautz, Vice-Présidents; M. Edouard Juncker, Trésorier; MM. Jean Wolter, Jacques Santer, Léon Bollendorff, responsables à l'information; M. Marc Fischbach, Secrétaire parlementaire; M<sup>me</sup> Marie-Louise Giampellegrini-Wilwo, Secrétaire.

*Groupe Parlementaire du Parti Social Démocrate*  
M<sup>me</sup> Astrid Lulling, Président; M. Georges Hurt, Vice-Président; M. Roger Schleimer, Trésorier; M<sup>lle</sup> Micheline Palz, Secrétaire.

*Groupe Parlementaire  
du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois*

M. Fons Hildgen, Président; M. Marcel Schlechter, 1<sup>er</sup> Vice-Président; MM. Victor Abens, René Hengel et Roger Krier, Vice-Présidents; M. Jean Regenwetter, Trésorier; M. Robert Goebbels, Secrétaire parlementaire; M<sup>lle</sup> Sylvie Huber, Secrétaire.

*Groupe Parlementaire du Parti Démocratique*

M<sup>me</sup> Colette Flesch, Président; M. Paul Elvinger, Vice-Président; M. Carlo Meintz, Secrétaire-Député; M. Camille Hellinckx, Trésorier; M. Mil Even, Secrétaire parlementaire; M<sup>me</sup> Jeanne Linden-Erasmy, Secrétaire.

*Groupe Parlementaire du Parti Communiste*

M. René Urbany, Président; M. Arthur Useldinger, Secrétaire.

## Remaniement ministériel à Luxembourg

Par arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 démission honorable a été accordée sur sa demande à Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie. Monsieur Marcel Mart exerçait ses fonctions depuis le 3 février 1969, d'abord dans le Gouvernement présidé par Monsieur Pierre Werner, ensuite, depuis le 17 juin 1974, dans le Gouvernement présidé par Monsieur Gaston Thorn.

En remplacement de Monsieur Marcel Mart, Monsieur Joseph Barthel, Commissaire à la Protection des Eaux, Ingénieur chef de division à l'Institut d'Hygiène et de Santé Publique, a été nommé ministre le 16 septembre, avec l'attribution des départements ministériels suivants: Ministère des Transports et de l'Energie, Ministère de l'Environnement et du Tourisme.

Le Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes a été attribué à Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Le Ministère de l'Education Physique et des Sports a été attribué à Monsieur Emile Krieps, Ministre de

la Santé Publique, Ministre de la Fonction Publique, Ministre de la Force Publique.

Monsieur Jean Hamilius, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, Ministre des Travaux Publics, a été nommé Ministre adjoint des Affaires Etrangères.

Le 16 septembre, Monsieur Joseph Barthel a prêté serment entre les mains de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et est entré immédiatement en fonction.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Monsieur Marcel Mart, ancien Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, des Transports et de l'Energie. Le Grand-Duc a également reçu en audience Monsieur Joseph Barthel à l'occasion de sa nomination en qualité de Ministre des Transports et de l'Energie, de l'Environnement et du Tourisme.

Les arrêtés grand-ducaux relatifs à ce remaniement ministériel ont été publiés au Mémorial A - N° 55 et B - N° 51 du 16 septembre 1977.

Monsieur Marcel Mart a été nommé Commissaire à la Cour des Comptes des Communautés européennes en date du 18 octobre 1977 et est entré en fonction le 25 octobre 1977.

## La Cour des comptes des Communautés européennes installée à Luxembourg

La Cour des Comptes des Communautés européennes a tenu sa session constitutive le 25 octobre 1977 à Luxembourg. La création de la Cour des comptes est prévue par le traité du 22 juillet 1975 portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Com-

mission unique des Communautés européennes. Après sa ratification par tous les Etats membres, le traité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1977.

Consulté par le Conseil des Communautés européennes, en vertu du traité, le Parlement européen a rendu son avis sur la liste des candidats proposés par les Etats membres au cours de sa séance du 12 octo-

bre 1977 à Luxembourg. Lors de sa session du 18 octobre 1977, le Conseil des Communautés européennes a nommé comme membres de la Cour des comptes des Communautés européennes les personnalités suivantes :

M. Paul Gaudy (Belgique); M. Arne K. Johansen (Danemark); M. Albert Leicht (Allemagne fédérale); M. Pierre Lelong (France); M. Michael N. Murphy (Irlande); M. Aldo Angioi (Italie); M. Marcel Mart (Luxembourg); M. A. J. Middelhoek (Pays-Bas); Sir Norman C. Price (Royaume-Uni).

La durée du mandat des membres de la Cour des comptes est fixée à six ans. Le traité stipule toutefois que, lors de la première nomination, quatre membres désignés par la voie du tirage au sort reçoivent un

mandat limité à quatre ans. Ces membres ont été désignés par le président du Conseil, le 25 octobre 1977. Il s'agit de Messieurs Angioi, Gaudy, Johansen et Murphy.

Les membres de la Cour des comptes ont prêté serment le 25 octobre 1977 devant la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg.

La Cour des comptes a élu le 11 novembre 1977 Monsieur Michael Murphy comme président.

La Cour des comptes des Communautés européennes, dont la création résulte d'une initiative du Parlement européen, a pour but de renforcer le contrôle externe des dépenses et des recettes communautaires.

## Les orientations en vue de la restructuration de la MMR-A

Après des négociations qui ont duré plusieurs mois, un accord inter-gouvernemental relatif à la survie de la Métallurgique et Minière de Rodange-Athus (MMR-A) a été paraphé à Bruxelles le 3 septembre 1977. Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué officiel publié le 4 septembre à Bruxelles.

Face aux difficultés majeures que connaît la société MMR-A, et compte tenu des effets économiques, sociaux et régionaux de cette crise, les gouvernements belge et luxembourgeois ont recherché sans désespérer à favoriser une solution équitable. Vu les dispositions du Traité CECA et le fait que la crise sidérurgique affecte toute l'Europe, la Commission des Communautés européennes a, à la demande des deux gouvernements, apporté son concours constant à la recherche de cette solution.

Les deux gouvernements s'étaient fixés les objectifs à atteindre :

- restructuration de la société en vue d'assurer sa viabilité économique et de lui permettre d'affronter la concurrence internationale;
- traitement simultané des problèmes de rationalisation et de diversification en vue de protéger l'emploi et de promouvoir le développement économique de la région;
- adoption de mesures de caractère social pour permettre la mise en œuvre du programme;
- complémentarité des mesures préconisées avec le programme global de la CEE pour lutter contre la crise sidérurgique.

Les deux gouvernements, dans l'esprit de solidarité et de compréhension réciproque qui caractérise les relations entre les partenaires de l'UEBL, ont défini le cadre dans lequel les difficultés de la MMRA doivent être surmontées.

Ils sont arrivés à ce résultat après avoir, tout au long des discussions, pris l'avis des interlocuteurs

sociaux, et de toutes les parties (créanciers, actionnaires) ayant un intérêt à l'affaire.

La solution trouvée suppose des mesures à court et moyen terme.

Les gouvernements préconisent une première phase de rationalisation de la société en ce qui concerne les sites tant d'Athus que de Rodange :

- A Rodange seront maintenues les activités des hauts-fourneaux, de l'aciérie et des laminoirs;
- les employés et ouvriers qui ne seront plus concernés par les activités sidérurgiques du site de Rodange seront placés dans une division anticrise par la MMRA qui aura la responsabilité de leur trouver des emplois de reconversion.

Sur le plan social, le gouvernement luxembourgeois prendra des mesures de prépension qui bénéficieront sans distinction de nationalité aux ouvriers et employés travaillant à Rodange.

- A Athus seront maintenues les activités de la chaîne d'agglomération, des torsadeuses et du moulin à scories.
- Une société de diversification à laquelle participeront les deux gouvernements, Cockerill et Arbed, créée pour rechercher les investissements susceptibles de redonner un emploi aux employés et ouvriers. En attendant, ceux-ci pourront s'inscrire dans la cellule d'emploi dont le gouvernement belge a décidé la création.

Les mesures seront prises pour permettre à la MMR-A de disposer des liquidités dont elle a besoin. En vue d'assurer que la gestion se fasse en conformité avec les modalités arrêtées par les deux gouvernements, ceux-ci seront représentés dans la société actuelle par deux commissaires désignés par les deux gouvernements.

Les deux gouvernements constatent que même rationalisée, la société MMR-A ne pourra être viable que dans la mesure où seront instaurés des synergies

avec d'autres ensembles industriels sidérurgiques. Les deux gouvernements voulant être certains que les synergies décidées garantiront l'efficacité de la restructuration, ont chargé les sociétés Arbed et Cockerill de définir concrètement avant le 1<sup>er</sup> décembre 1977, les collaborations qu'elles proposent. Les choix seront arrêtés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1978. La reconstitution du capital de la MMR-A sera arrêtée immédiatement après.

La Commission des Communautés européennes, vu les principes fondamentaux et les orientations de l'accord conclu entre les deux gouvernements, apportera son plein concours à la réalisation.

Les deux gouvernements et la Commission se réjouissent de ce que grâce à tous les efforts déployés, des mesures concrètes ont pu être prises pour résoudre un problème particulièrement difficile et qui démontre la possibilité de surmonter les problèmes sectoriels les plus graves.

\*

Conformément à cet accord, les gouvernements belge et luxembourgeois ont arrêté avec la Commission des Communautés européennes en décembre les orientations en vue de la restructuration définitive de la Société Métallurgique et Minière de Rodange-Athus dans les domaines social, économique et financier. Nous reproduisons ci-après le communiqué commun publié le 20 décembre 1977 à Bruxelles par les deux gouvernements.

Les Gouvernements belge et luxembourgeois, ensemble avec la Commission des Communautés européennes, constatent :

- que conformément à l'accord du 3 septembre 1977, les sociétés Arbed et Cockerill ont déposé une étude commune concernant les synergies à offrir dans l'intérêt de la société MMR-A et ce en date du 30 novembre 1977;
- qu'après examen approfondi, il est apparu que les synergies existantes ou potentielles avec le groupe Arbed sont plus importantes et plus favorables à la MMR-A que celles avec Cockerill-Rehon;
- que la société Arbed a formulé à l'intention des deux Gouvernements une proposition de mise en œuvre des synergies comprenant une proposition de restructuration sur le plan technico-économique, social et financier;
- que la société Cockerill, aux termes de sa lettre communiquée le 5 décembre 1977, reste disposée, au cas où les autres solutions n'aboutiraient pas, à proposer la mise en œuvre d'une synergie axée sur Cockerill-Rehon;
- que la Commission des Communautés européennes a déposé son avis et l'expertise du bureau « Mc Kinsey », aux termes desquels la Commission constate qu'une synergie préférentielle entre MMR-A et Arbed s'inscrit dans les objectifs de restructuration préconisés dans le contexte communautaire.

Les Gouvernements belge et luxembourgeois, ainsi que la Commission des Communautés européennes,

sur la base des études et propositions précitées, formulent les recommandations suivantes :

*A. Dans le domaine technico-économique :*

- l'orientation actuelle des produits et marchés de la MMR-A est considérée comme valable, moyennant un effort dans les domaines de productivité et de rationalisation;
- à moyen terme la phase liquide de la MMR-A dans sa consistance actuelle, est dépassée techniquement et économiquement;
- de l'ensemble des avis et en particulier de celui de la Commission des Communautés européennes, le remplacement, le moment venu, des hauts fourneaux et de l'aciérie se justifie difficilement dans le contexte européen dans lequel s'intègre le bassin sidérurgique luxembourgeois;
- la mise en œuvre des synergies entre la MMR-A et l'Arbed devra se faire de façon progressive. La cadence afférente aux synergies devra être fonction, d'une part du nécessaire équilibre du compte d'exploitation et, d'autre part, du souci d'éviter au maximum des licenciements.

*B. Dans le domaine social :*

- cette synergie devra respecter les éléments fondamentaux décrits au chapitre 1 de l'accord du 3 septembre 1977, ainsi que les modalités de rationalisation prévues pour les activités sidérurgiques de la première phase, tant sur le site d'Athus que sur celui de Rodange, à savoir :
  - 1) sur le site d'Athus, le maintien d'un emploi sidérurgique total d'au moins 200 employés et ouvriers;
  - 2) sur le site de Rodange, la diminution progressive des effectifs à concurrence de 700 employés et ouvriers notamment par l'affectation à la division anti-crise (D.A.C.);
- la réduction des effectifs se fera par départs naturels, reclassements dans d'autres activités, ou par toute autre mesure prise pour le secteur sidérurgique luxembourgeois tout entier;
- les réductions et transferts de personnel se feront sans discrimination aucune au point de vue des nationalités;
- par ailleurs, toute augmentation d'emplois au sein de l'Arbed en vertu de la mise en œuvre des synergies avec la MMR-A sera couverte prioritairement par le recours au personnel dégagé consécutivement à la MMR-A.

*C. Dans le domaine financier :*

Etant entendu que toutes les parties concernées sont invitées formellement à se mettre d'accord dans un délai maximum d'un mois à partir des présentes, la restructuration financière se déroulera selon le schéma suivant :

- l'actionariat est à étendre à toutes les parties intéressées à la restructuration de la société MMR-A;
- compte tenu des orientations technico-économiques retenues, le capital social devrait atteindre, suivant les experts consultés, approximative-

- ment 800 millions à 1 milliard de francs;
- dans le respect des règles de l'article 66 du Traité CECA, les futurs actionnaires sont invités à négocier la répartition du capital;
- en attendant la mise en place de l'actionnariat de la société restructurée, les commissaires des deux Gouvernements continueront à exercer leurs fonctions;
- les actifs non-industriels de la société seront valorisés dans les meilleurs délais;
- le moratoire décrit dans l'accord du 3 septembre 1977 est à proroger jusqu'au 31 mars 1978.

*D. Dans le domaine de la gestion :*

- l'administration et la gestion de la société restructurée sont assurées par le Conseil d'Administration qui comprendra, outre les représentants des travailleurs, au moins un représentant par catégorie d'actionnaires;
- un contrat de gestion technique sera conclu entre le Conseil d'Administration de la MMR-A et l'organe compétent de l'Arbed, afin d'assurer une gestion efficace et conforme aux synergies;
- une commission des finances comprenant de droit un représentant de l'Arbed, ainsi que des délégués des actionnaires et bailleurs de fonds du secteur public, et placée sous l'autorité du Conseil d'Administration, surveillera la gestion financière de la société restructurée et fera rapport régulièrement au Conseil d'Administration;
- en attendant la mise en place des structures définitives juridiques et financières de la MMR-A,

l'Arbed est associée à tous les travaux préparatoires et de mise en œuvre des synergies et des nouvelles structures, et assure immédiatement les fonctions de conseil de gestion.

Parallèlement à l'effort de restructuration de la MMR-A, la société de diversification constituée en vertu de l'accord du 3 septembre 1977, intensifiera son action, tant dans le domaine de la création d'activités nouvelles que dans le domaine de l'attraction d'investissements dans la région concernée. A cette fin, le staff technique de cette société sera immédiatement renforcé.

Les départements de recherche et développement des sociétés Cockerill et Arbed seront associés étroitement à l'activité du staff précité. Chaque société désignera à cette fin un responsable pour la diversification dans le bassin concerné.

La Commission des Communautés européennes, en accord avec les Gouvernements belge et luxembourgeois, assurera dans le cadre des moyens du Fonds régional et des crédits inscrits au budget CECA (art. 54 et art. 56) les modalités du financement des études de faisabilité réalisées par la société de diversification ainsi que celles du financement des investissements productifs promus à l'initiative de cette dernière société.

La Commission des Communautés européennes exprime sa satisfaction de constater que les orientations ci-dessus s'inscrivent dans le cadre des objectifs qu'elle a proposés au Conseil des Ministres en vue de restructurer le secteur de l'acier.

## La réunion du Conseil de l'Atlantique Nord les 8 et 9 décembre à Bruxelles

Le Conseil de l'OTAN s'est réuni au niveau ministériel les 8 et 9 décembre 1977 à Bruxelles. A cette réunion le Luxembourg était représenté par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion.

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 8 et 9 décembre 1977.

2. Les Ministres ont examiné les événements intervenus depuis la réunion tenue par le Conseil à Londres en mai dernier. Ils ont réaffirmé leur volonté d'atteindre leurs objectifs communs et d'accroître l'efficacité de l'Alliance et sont convenus que les travaux dans cette direction progressaient de manière satisfaisante.

3. Les Ministres ont souligné que l'Alliance tire sa force, sa vitalité et sa cohésion non seulement de

l'état de préparation de sa défense, mais aussi de l'attachement commun des peuples qui la constituent aux principes de démocratie, de respect des droits de l'homme, de règne du droit et de progrès social ainsi que de leur désir commun de sauvegarder leur liberté et leur indépendance.

Les Ministres ont réaffirmé leur engagement de poursuivre le processus de détente et d'instaurer une meilleure entente avec les pays d'Europe de l'Est. Dans les efforts qu'ils déploient à cette fin, ils sont guidés par leur attachement à la paix et leur respect des valeurs de l'individu. Les Ministres ont souligné que, pour avoir tout leur sens, les efforts visant à faire disparaître les barrières à l'intérieur de l'Europe devraient avoir des résultats positifs tant pour la vie des particuliers que pour les relations entre États.

Les Ministres ont observé que si l'évolution récente des relations Est-Ouest a été inégale, il existe aussi certaines tendances favorables. Ces tendances doivent être développées, de même que doit être recherché un approfondissement de la coopération avec

les pays du Pacte de Varsovie sur toute une série de questions internationales. Pour que ces efforts aboutissent, il faut que les gouvernements de tous les pays intéressés agissent dans un esprit de réciprocité et de modération. Une politique de détente ne saurait être poursuivie sélectivement.

4. Les Ministres ont analysé le déroulement de la réunion qui se tient à Belgrade et qui fait suite à la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe. Ils ont constaté que les participants y expriment ouvertement leurs opinions sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Acte final, mais ont regretté qu'un certain nombre de critiques précises portant sur des lacunes relevées dans cette mise en œuvre n'aient pas encore reçu de réponses satisfaisantes. Les échanges de vues qui se sont déroulés jusqu'ici à Belgrade confirment que malgré des progrès réalisés dans certains domaines, il reste beaucoup à faire pour améliorer les relations entre Etats et garantir les droits et le bien-être des individus. Rappelant l'importance de l'engagement souscrit par tous les gouvernements signataires quant au respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme, y compris celui de chaque individu de connaître ses droits et devoirs dans ce domaine et d'agir en conséquence, les Ministres ont affirmé leur détermination de poursuivre un dialogue sur ces questions. Outre des mesures destinées à améliorer la mise en œuvre dans d'autres domaines, les Ministres ont souhaité voir s'étendre l'application des mesures de confiance conformément aux dispositions de l'Acte final. Reconnaissant que la CSCE a engagé un processus à long terme, les Alliés poursuivront leurs efforts, aussi bien pendant la réunion de Belgrade qu'après sa conclusion, pour qu'une impulsion plus vigoureuse soit donnée à l'application intégrale de toutes les dispositions de l'Acte final par tous les Etats participants.

5. Les Ministres ont appris avec satisfaction que le Conseil en session permanente avait déjà accompli un travail substantiel concernant la nouvelle étude des tendances à long terme des relations Est-Ouest et de leurs implications pour l'Alliance, demandée par les dirigeants alliés à leur réunion de Londres en mai.

6. Les Ministres ont observé avec préoccupation que la croissance continue de la puissance militaire du Pacte de Varsovie ne peut qu'affecter les relations Est-Ouest. Mettant l'accent sur le caractère défensif de l'Alliance, ils ont reconnu que sa sécurité se fonde sur le maintien de forces alliées suffisantes, en quantité et en qualité, pour décourager toute agression, résister aux pressions, et s'il y a lieu, défendre l'intégrité territoriale des Etats membres.

Les Ministres se sont déclarés résolus à prendre les dispositions nécessaires pour atteindre cet objectif. Dans ce contexte, les Ministres ont réaffirmé que, selon eux, la mise en œuvre rapide des accords de coopération en matière de défense passés entre les pays alliés renforcera les défenses de l'Alliance tout entière, notamment en Méditerranée.

7. Les Ministres des pays participant à la structure de défense intégrée de l'Alliance se félicitent des progrès que réalisent ceux des Alliés qui sont intéres-

sés à la mise au point d'un programme à long terme portant sur certains domaines et visant à permettre aux forces de l'OTAN de répondre à l'évolution des besoins de la défense dans les années 1980 et ont également apprécié les succès enregistrés dans l'exécution du programme de mesures à court terme destiné à améliorer le potentiel des forces de l'OTAN avant la fin de 1978.

8. Les Ministres ont pris note avec intérêt des rapports sur les efforts entrepris pour parvenir à une utilisation plus efficace des ressources disponibles pour la défense grâce à un développement de la standardisation et de l'interopérabilité. Ils se sont félicités des initiatives prises pour encourager le dialogue transatlantique sur les questions d'équipement, pour lever les obstacles s'opposant à l'établissement de projets en coopération et pour instaurer des rapports mieux équilibrés entre les membres européens et nord-américains de l'Alliance en matière d'acquisition de matériels de défense.

9. Les Ministres ont réaffirmé leur détermination de rechercher des mesures authentiques de désarmement et de contrôle des armements. Ils ont observé, ces derniers mois, une recrudescence d'activités dans ce domaine et des perspectives de progrès sur d'importantes questions. Ils ont affirmé leur intention de participer de façon constructive à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement. Ils ont exprimé l'espoir qu'en 1978, des progrès plus rapides seraient accomplis dans le sens de l'adoption de mesures concrètes dans ce domaine.

10. Les Ministres des pays participant aux négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces (MBFR) ont fait le point de ces négociations. Ils se sont à nouveau déclarés convaincus que celles-ci atteindront le but fixé — contribuer à l'instauration de relations plus stables et au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe — si elles aboutissent à l'élimination de la disparité qui existe dans les effectifs des forces terrestres en Europe centrale, tout en maintenant le même niveau de sécurité pour tous les pays alliés.

Ces Ministres ont réaffirmé leur position, à savoir que ces objectifs pourront être atteints par l'application de leur proposition visant à établir, dans la zone des réductions, une parité approximative des forces terrestres sous la forme d'un plafond collectif commun applicable aux effectifs des forces terrestres de part et d'autre, ainsi qu'à réduire la disparité en matière de chars de bataille. Ils ont souhaité qu'une réponse ferme soit donnée à l'offre additionnelle qu'ils ont fait aux pays du Pacte de Varsovie en décembre 1975 et marqué l'importance qu'ils attachent à l'inclusion de mesures associées dans un accord MBFR. Ces Ministres ont souligné la nécessité d'une discussion véritable sur les données, à partir de laquelle ces négociations pourraient à nouveau progresser.

11. Les Ministres ont évoqué l'évolution récente des conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques et pris note avec satisfaction des progrès en cours. Ils ont exprimé leur soutien pour les efforts des Etats-Unis en vue de con-

clure un accord SALT qui maintienne et consolide la stabilité stratégique et qui tienne compte des intérêts et préoccupations des Alliés dans le domaine de la sécurité.

12. Les Ministres ont passé en revue les événements concernant Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, survenus depuis leur dernière réunion de mai 1977. Ils ont noté avec satisfaction les effets positifs que l'accord quadripartite du 3 septembre 1971 continue d'avoir sur la situation à Berlin et alentour. Ils ont insisté sur l'importance du strict respect et de la pleine application de toutes les dispositions de l'accord quadripartite, y compris celles qui portent sur les liens entre les secteurs occidentaux de Berlin et la République fédérale d'Allemagne et sur la représentation extérieure des intérêts des secteurs occidentaux de Berlin. Les Ministres ont souligné qu'il existe un rapport essentiel entre la situation de Berlin et la détente, la sécurité et la coopération dans l'Europe entière.

13. Les Ministres ont exprimé l'espoir que les récents événements au Proche-Orient, dont ils se sont félicités, conduiront à l'instauration dans la région

d'une paix juste et durable à laquelle souscriront toutes les parties directement intéressées.

Les Ministres ont pris note du rapport sur la situation en Méditerranée préparé conformément à leurs instructions. Ils ont souligné à nouveau l'importance qu'ils attachent au maintien de l'équilibre des forces dans l'ensemble de la région méditerranéenne. Ils ont prié le Conseil de poursuivre ses consultations à ce sujet et de leur faire rapport à leur prochaine réunion.

14. Les Ministres ont pris acte avec intérêt des travaux du Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) et des dispositions prises par les pays pour appliquer les recommandations et résolutions du CDSM sur la pollution atmosphérique, la pollution des eaux intérieures et la pollution maritime. Les Ministres ont noté que les membres de l'Alliance avaient résolu d'entreprendre une action efficace pour régler la question des déchets dangereux et limiter au maximum leurs dommages sur l'environnement.

15. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Washington les 30 et 31 mai 1978, avec la participation de chefs d'Etat et de gouvernement.

## La décision du Gouvernement en Conseil du 11 novembre 1977 arrêtant un programme directeur de l'aménagement du territoire

Nous reproduisons ci-après la Décision du Gouvernement en Conseil du 11 novembre 1977 arrêtant un programme directeur de l'aménagement du territoire qui a été publié au Mémorial, Recueil administratif et économique B - N° 67 du 29 novembre 1977.

### Programme directeur de l'aménagement du territoire

#### « Directives générales d'aménagement »

##### A. Principes généraux

1. Les objectifs généraux attribués à l'aménagement du territoire par la loi du 20/3/1974 sont :

- l'amélioration des conditions de vie de la population et l'assainissement de l'environnement,
- l'amélioration de l'habitat et le développement harmonieux des structures urbaines et rurales,
- la valorisation optimale des ressources économiques,
- la protection de la nature et la sauvegarde des ressources naturelles,
- la conservation et le développement du patrimoine culturel national.

2. Visant l'horizon 1990, l'aménagement du territoire s'inscrit dans une époque de l'histoire du pays qui sera marquée essentiellement par les mesures de

restructuration et de rationalisation dans l'industrie luxembourgeoise et notamment dans l'industrie sidérurgique ainsi que par l'intensification des efforts des pouvoirs publics en vue de stimuler la croissance économique et de sauvegarder le plein emploi, grâce notamment par une diversification des activités économiques dans le secteur industriel et tertiaire.

3. En raison de la dimension exigüe du Luxembourg et de la faible importance numérique de sa population — qui sont plus petites que les chiffres correspondants des simples unités administratives des pays voisins — il n'y a pas lieu de procéder en dehors de la fusion des communes à l'institutionnalisation de nouvelles subdivisions territoriales pour les besoins de l'aménagement du territoire. Il convient dès lors d'étudier par priorité tous les aspects sectoriels de l'aménagement dans le cadre national et d'en préciser les interrelations compte tenu des interférences avec les régions limitrophes des pays voisins. Ensuite, la prise en compte de régions, c.-à-d. de parties du territoire plus petites que le territoire national sera faite en fonction des problèmes spécifiques à résoudre et se traduira par des plans d'aménagement globaux ou partiels prévus par la loi du 20 mars 1974. Ces régions d'aménagement ne constituent donc que des cadres d'études pouvant servir à la délimitation de la répartition actuelle et future souhaitable des activités et de la population sur le territoire.

4. Comme la population résidente totale ne connaît probablement que de faibles variations au cours des 10 à 15 prochaines années, une politique d'aménagement du territoire active visera à stabiliser pour autant que possible la répartition spatiale de celle-ci en créant dans les diverses régions des conditions de vie et de travail satisfaisantes. Dans chaque région il y a lieu de tendre vers un ordre cohérent entre les cinq fonctions « habiter — travailler — consommer — se déplacer — se détendre ».

5. Toutes les régions d'aménagement du territoire national doivent être aménagées et développées en tenant compte de l'état actuel et de la vocation de chacune d'elles. Il ne s'agit donc pas de doter chaque région d'équipements identiques, mais de permettre à chaque région de se développer en fonction de ses possibilités et particularités propres. L'objectif d'équilibre interrégional doit être conçu de façon globale, en considérant le pays entier. La conception et la réalisation de tout équipement doivent en tenir compte.

6. En matière de services et d'équipements publics, les implantations dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de la culture, de l'équipement sanitaire et social, de l'administration et de la justice, du sport et des loisirs seront réalisées en fonction du programme de promotion de centres de développement cohérent. Tout projet d'investissement public doit être conçu en fonction des besoins actuels et futurs prévisibles de l'équipement existant et de son degré d'utilisation. Sa réalisation est subordonnée au résultat positif d'une étude coût-utilité embrassant tous les aspects quantitatifs et qualitatifs. Les mêmes considérations doivent déterminer la politique des prix pratiqués en matière de services publics.

7. Un juste milieu est à rechercher entre d'une part, les avantages provenant d'une centralisation et, d'autre part, les inconvénients résultant pour les usagers des distances à parcourir.

S'il y a lieu de procéder dans l'un ou l'autre cas spécifique à un certain regroupement de bureaux régionaux des administrations publiques, il faut toutefois exclure une centralisation excessive sur la ville de Luxembourg. En cas de travail suffisant, l'administration doit garder ses antennes décentralisées, afin de maintenir les services publics à proximité des citoyens.

8. La fusion des communes — dont le nombre de 39 est à considérer comme un maximum — joue un rôle primordial dans l'amélioration et l'harmonisation des conditions de vie des citoyens, en rapprochant autant que possible la qualité des services publics offerts dans les diverses régions et en y maintenant une animation suffisante. Comme le nombre des fusions des communes qui se fait sur base volontaire est insignifiant, cette réforme fondamentale doit être soumise rapidement à la Chambre des Députés. Les chefs-lieux des communes fusionnées sont à soutenir dans leur rôle de centre de développement et d'attraction futur.

9. Toute inflation de lois et règlements, en matière d'aménagement du territoire doit être évitée. Toute modification des textes en vigueur doit être basée

sur une étude approfondie des tendances fondamentales et des considérations à long terme. Les textes existants doivent être appliqués et respectés.

10. Conformément à la loi du 20/3/1974, l'aménagement du territoire est placé dans l'optique d'une coopération très étroite avec les États voisins. A cet effet il y a lieu d'intensifier les relations existantes en ce domaine avec les Länder Sarre et Rhénanie-Palatinat (République Fédérale Allemande), les provinces du Luxembourg et de Liège (Belgique) et la région Lorraine (France).

#### B. Développement démographique et économique

11. L'examen de la situation démographique, économique et sociologique actuelle du pays recommande une politique visant une stabilisation du chiffre global de la population résidente à quelque 350 000 à 360 000 d'ici 1990, ceci par le biais, d'une part, d'une stimulation de la natalité des résidents et d'autre part, d'une limitation de l'immigration. La densité moyenne de la population, de l'ordre de 135 à 140 unités au km<sup>2</sup>, soit un chiffre légèrement inférieur à la moyenne communautaire, peut être considérée comme proche de l'optimum, puisqu'elle assure aux habitants du pays un espace vital suffisant tout en permettant la mise en place à des conditions économiques des équipements collectifs essentiels. La politique de stabilisation globale et régionale place l'aménagement du territoire dans un contexte différent des décennies passées où la population est passée — en raison de la forte immigration notamment — de 300 000 personnes en 1950 à 360 000 personnes en 1975, soit un des taux de croissance les plus élevés d'Europe.

12. En raison de la structure d'âge particulière de la population résidente et vu la nécessité de prévoir une immigration moyenne d'au moins 200 personnes par an, on peut prévoir que le nombre de la population active potentielle s'accroîtra de 4000 à 4500 unités environ entre 1976 et 1985 pour diminuer ensuite de quelque 2000 à 2500 unités entre 1985 et 1990. L'analyse démographique conclut donc à la nécessité de poursuivre dans les années à venir une politique active de création d'emplois nouveaux dans les secteurs industriel et tertiaire afin de sauvegarder le plein emploi. A côté des aspects quantitatifs précités il y a lieu de considérer les aspects qualitatifs liés à l'adaptation de la qualification de la main-d'œuvre à la nature des nouveaux emplois.

13. La nécessité d'intensifier les efforts en vue de créer des emplois nouveaux est encore accentuée par l'examen du potentiel de croissance des divers secteurs économiques dans leur configuration actuelle qui est marquée essentiellement par la restructuration de la sidérurgie, celle-ci risquant de se traduire dans l'hypothèse d'une persistance de surcapacités sidérurgiques sur le plan mondial par la disparition de quelque 7000 emplois jusqu'en 1990.

14. Il convient dès lors de viser un taux de croissance économique annuel moyen de l'ordre de 3% en volume. Cette croissance se fondera à la fois sur un effort intensif d'accroître la productivité du travail — effort commandé notamment par l'intensifi-

cation de la concurrence internationale — et sur la recherche d'activités industrielles et tertiaires nouvelles adaptées autant que possible à la qualification de la main-d'œuvre résidente. Enfin la politique de croissance s'appuyera sur les orientations sectorielles développées ci-après, orientations qui ne sont pas exhaustives, mais qui ont des implications particulières en matière d'aménagement du territoire.

#### Agriculture

15. A l'horizon 1990, le maintien d'une agriculture viable au point de vue économique, social et écologique ainsi que pour des raisons de sécurité d'approvisionnement s'impose. L'agriculture, grande utilisatrice et gestionnaire du sol, doit être promue partout où la qualité du sol est favorable à cette occupation, une légère réduction de la surface cultivée par rapport à la situation actuelle pouvant toutefois être envisagée. Le type d'exploitation optimale vise l'entreprise familiale, dont la grandeur dépendra du système de culture choisi, quelque 40 à 50 hectares de terres environ. Une gestion rationnelle et une amélioration des structures agraires contribueront à assurer à l'agriculture un revenu comparable à celui des autres secteurs économiques. L'assainissement des structures se fondera notamment sur :

- la stimulation des investissements de modernisation des exploitations agricoles,
- la simplification et l'accélération des travaux de remembrement des biens ruraux, ceci avec le concours de l'Etat, des communes et des particuliers,
- l'accentuation de la spécialisation des productions agricoles,
- l'agrandissement des fermes et
- l'encouragement à la reconversion des exploitants agricoles n'étant pas en mesure de se moderniser.

16. Un compromis doit être trouvé cas par cas entre les contraintes techniques et économiques de l'équipement des exploitations agricoles et la nécessité d'intégrer ces constructions au paysage rural.

17. La viticulture continuera à constituer un élément essentiel de l'équilibre économique, social et écologique de l'est du pays. Les chances d'avenir de ce secteur sont à consolider grâce à la poursuite de la politique de modernisation et de rationalisation de la production et aux efforts de promotion de la qualité des crus.

#### Industrie

18. Dans le sud du pays la concentration de l'industrie sidérurgique sur la zone Esch-Belval-Differdange posera à long terme des problèmes de reconversion et de diversification industrielle, notamment aux deux régions extrêmes du bassin sidérurgique luxembourgeois, c'est-à-dire du côté de Rodange et de Dudelange. Dans l'hypothèse d'une disparition de quelque 7000 emplois sidérurgiques entre 1977 et 1990 un nombre au moins équivalent d'emplois devra être créé dans d'autres activités. Ceci pourra se faire :

- par des activités industrielles nouvelles se situant en aval de la sidérurgie et développées notamment à l'initiative de celle-ci;

— par l'extension des entreprises d'origine étrangère implantées notamment dans le centre et le nord du pays et qui pourront recueillir surtout les navetteurs de ces régions occupés actuellement dans la sidérurgie;

— par de nouvelles entreprises s'établissant dans le pays et qui devraient pour la plupart être implantées dans le sud du pays afin d'assurer l'équilibre démographique, économique et social du pays et de tirer profit des équipements collectifs dans cette région.

19. Dans le nord du pays le ruban industriel Bissen-Colmar-Ettelbruck-Diekirch constituera le pôle de base sur lequel s'appuyera la politique d'industrialisation de cette région. Wiltz doit continuer à jouer son rôle de deuxième pôle de développement industriel de la région. La consolidation industrielle et l'implantation d'industries dans les localités de Vianden, Clervaux et Troisvierges doit se faire d'une manière qui soit compatible avec les impératifs du tourisme et de la conservation de la nature. Le développement autour des centres prémentionnés devra permettre d'éviter le saupoudrage de la région du nord par des établissements industriels épars. Dans l'est et le centre du pays il y a lieu d'assurer la viabilité des sites industriels existants dans ces régions — le cas échéant par des opérations de reconversion —, tout en évitant la concentration des implantations industrielles nouvelles dans la région de la capitale.

20. Un inventaire détaillé ayant montré que d'importantes réserves de terrains industriels sont encore à la disposition des entreprises industrielles existantes et notamment de la sidérurgie et de la plupart des entreprises d'origine étrangère, le problème de l'aménagement de terrains industriels nouveaux ne se posera que pour une part mineure des emplois à créer.

Dans le sud du pays, l'installation de véritables zones industrielles nouvelles est envisagée. Il convient toutefois d'éviter dans ce domaine une compétition coûteuse entre les différentes communes qui conduirait à une prolifération et un suréquipement en zones industrielles. A cet effet un plan sectoriel national à établir par priorité délimitera les zones industrielles à aménager d'après une procédure assurant la bonne coopération entre le pouvoir central et les autorités locales.

Dans les autres régions les implantations futures d'unités de production relativement petites pourront se faire suivant une formule souple, à condition toutefois d'éviter le saupoudrage et la dégradation de l'environnement. Dans l'ensemble lors du choix du lieu d'implantation future d'industries nouvelles il convient de tenir compte notamment :

- des réserves de main-d'œuvre existantes sur place;
- des réserves en terrains industriels aménagés ou potentiels;
- de l'infrastructure existante ou, le cas échéant, du coût de l'infrastructure à créer;
- et des problèmes de l'environnement.

#### Tourisme

21. En partant du constat que le tourisme au Luxembourg est essentiellement un tourisme mobile et

de courte durée, il convient de viser les objectifs suivants, afin de valoriser davantage les équipements touristiques existants ou à créer :

- déployer les initiatives nouvelles en vue d'allonger la saison touristique et la durée moyenne des séjours;
- améliorer l'infrastructure actuelle de l'hôtellerie;
- promouvoir une coopération plus étroite entre les entreprises du secteur touristique;
- ne pas rechercher un tourisme de masse, mais mettre au contraire davantage l'accent sur un tourisme de détente et de récréation se souciant de la sauvegarde de la nature et évitant de dépasser en haute saison les capacités d'accueil normales des localités et des installations touristiques.

22. Les intérêts des entreprises du secteur du tourisme et les impératifs de la protection de la nature doivent être harmonisés. Le maintien ainsi que la revalorisation du cadre naturel et du patrimoine architectural doivent être garantis afin d'assurer la viabilité du tourisme et un cadre de vie agréable à la population nationale ainsi qu'aux hôtes étrangers. Les localités particulièrement aptes aux activités touristiques doivent être préservées de toute implantation nuisible au tourisme.

23. Il y a lieu d'améliorer la qualité des campings existants et d'interdire l'implantation de nouveaux campings,

- dans les vallées où la densité des terrains de camping est déjà très forte;
- dans les vallées et sites à préserver ainsi que dans les paysages à protéger.

En outre, il faudra limiter l'occupation permanente des terrains de camping qui transforme ceux-ci en villages de vacances d'une qualité douteuse en prévoyant la création de « parcs résidentiels » pour caravanes. Enfin toute création de villages de vacances nouveaux isolés ainsi que l'implantation de résidences secondaires doivent s'intégrer harmonieusement dans les localités existantes et doivent être défendues en dehors des localités dans la campagne.

La réorientation de l'activité thérapeutique de Mondorf-les-Bains, entre autre, vers la cure anti-stress ainsi que l'installation d'un casino de jeux ouvriront des perspectives nouvelles à cette localité.

#### Activités artisanales, commerciales et financières

24. Comme ces activités exercent une grande influence sur la répartition territoriale de la population active et de la création des richesses ainsi que sur le niveau des prestations de services dans les différentes régions, la mise en œuvre des instruments de stimulation économique de ces activités (lois-cadres, Société Nationale de Crédit et d'Investissement, p. ex.) doit se faire en tenant compte des difficultés régionales, afin de contribuer à la réalisation de l'équilibre interrégional souhaitable. En ce qui concerne plus particulièrement la place financière de Luxembourg, un effort de consolidation et de diversifica-

tion des activités financières doit être mené dans l'intérêt d'un développement économique équilibré de la capitale. La qualité des télécommunications ainsi que la rapidité des liaisons aériennes et ferroviaires constituent les principales exigences de ce secteur à l'égard de l'aménagement du territoire.

#### C. Urbanisme et Habitat

25. Le sol est bien rare et non-susceptible d'augmentation. Il convient de le ménager au mieux en évitant son gaspillage quantitatif et sa dégradation qualitative.

26. Les ensembles urbains doivent être équilibrés et favorables à l'homme en tout point de vue : social, hygiénique, esthétique et économique. Lors de la recherche d'une urbanisation optimale, les conditions naturelles ainsi que l'infrastructure et l'ensemble socio-économique existant doivent être pris en considération d'une manière appropriée. La tendance vers une utilisation croissante du sol pour les besoins urbains doit être freinée, de sorte que la surface d'urbanisation future par habitant ne devrait pas dépasser celle d'aujourd'hui d'une manière sensible.

27. L'application stricte de la loi du 17. 6. 1976 devra arrêter la destruction du paysage par l'urbanisation sauvage et le développement tentaculaire des localités le long des routes. Des localités voisines ne peuvent se rejoindre que si l'ensemble ainsi constitué forme une unité fonctionnelle. L'agrandissement des localités doit empiéter le moins possible sur les terrains prioritairement réservés à l'approvisionnement en eau, la détente, l'agriculture, la protection de la nature et la protection nationale.

28. En fonction des deux directives précédentes, le développement concentrique des localités autour de leur noyau doit être favorisé. Les terrains libres à l'intérieur des localités doivent être urbanisés en priorité, avant toute extension du périmètre bâti. Un autre moyen de concentration locale est constitué par la restauration et la valorisation du capital bâti ancien qui, en dehors de sa valeur économique certaine, présente souvent une valeur esthétique et affective irremplaçable.

29. Les nouveaux ensembles d'habitat doivent être conçus de façon à inclure tous les équipements et installations d'ordre collectif nécessaires à la promotion des conditions de vie souhaitables. Par ailleurs il est opportun de laisser ouvert le choix entre maisons individuelles et maisons à appartements, étant donné que les deux formules ont des avantages et des inconvénients spécifiques et que leur différence en termes d'utilisation de terrains n'est pas décisive. En outre il convient de mieux combiner ces deux types de logements, de les diversifier davantage dans les nouveaux ensembles et d'introduire des formules intermédiaires nouvelles. A cet égard un rôle pilote revient au logement social pour lequel la demande restera forte, notamment dans la région de la capitale et dans le bassin minier.

30. La dégradation du paysage par la multiplication désordonnée des résidences secondaires doit être arrêtée. La construction des résidences secondaires

sera défendue hors des zones spécialement prévues à cette fin.

31. La lutte contre la spéculation immobilière doit pouvoir s'appuyer sur une législation réformée et renforcée en ce qui concerne la définition du bénéfice de spéculation et la fixation des valeurs unitaires des immeubles. En outre, un rôle particulier revient au futur « Fonds de logement à coût modéré » ainsi qu'aux administrations communales qui doivent s'attacher à créer des réserves foncières à l'intérieur des aires urbanisées actuelles afin de pouvoir agir sur l'offre de terrains à bâtir.

#### D. Equipements collectifs

##### Transports et Communications

32. Le système des voies de communication doit être conçu comme un tout à l'intérieur duquel les différents moyens de transport se complètent. Facteur d'amélioration de la qualité de la vie, la substitution du transport collectif au transport motorisé individuel doit être favorisée par une meilleure organisation et qualité des transports publics dans un cadre politique et administratif intégré.

##### Réseau et transports routiers

33. Le réseau projeté de grande voirie établira par priorité une liaison rapide entre la ville de Luxembourg et les capitales des pays voisins (autoroutes Luxembourg-Arlon, Luxembourg-Thionville, Luxembourg-Trèves). En ce qui concerne la collectrice du sud, pour qu'elle puisse remplir sa fonction, elle doit être rapide et sûre, c'est-à-dire qu'elle ne doit comporter qu'un nombre limité d'accès. Par ailleurs la mise en chantier de la partie médiane de celle-ci pourra être reculée grâce à la réalisation prioritaire de la voie express projetée dans le bassin minier. Quant à la route du nord, son prolongement au-delà de Mersch ne se justifie guère sous forme d'auto-route.

34. Pour la ville de Luxembourg, point névralgique du trafic routier, l'idée directrice doit être de sortir le trafic transit de l'intérieur de la ville. A cet effet il faut achever par priorité l'autoroute de contournement de l'ouest; à l'est, la moindre densité du trafic rend suffisant une route de contournement à deux voies assez proche de la ville (boulevard à l'est). Afin d'éviter d'attirer un trafic de transit additionnel, il y a lieu de réexaminer les projets relatifs à la traversée de la ville. Enfin, pour décharger le centre de la ville et pour permettre la création par étapes d'une zone piétonne s'étendant les cas échéant du boulevard Royal jusqu'au boulevard Roosevelt, il faut créer des parkings d'accueil situés aux débouchés des pénétrantes et reliés au centre par un service d'autobus.

35. Dans différentes autres localités importantes la limitation forcée de l'utilisation de la voiture particulière doit être envisagée afin d'assurer des conditions de vie acceptables pour la population résidente. Le développement parallèle des fréquences et du confort des transports publics doit constituer un des principaux moyens de réduction du trafic à l'intérieur des localités.

36. Les autobus CFL, CRL et TICE et le service des autobus de la ville de Luxembourg sont à regrouper dans une société nationale qui s'occupera notamment de l'amélioration de la desserte du triangle sud du pays ainsi que de la région limitrophe de la capitale.

##### Chemin de fer

37. Pour ce qui est du transport de personnes, il y a lieu de réexaminer la question des trains rapides et cadencés entre la capitale et le bassin minier. Par ailleurs il y a lieu d'améliorer les communications avec la R.F.A. La gare de Luxembourg devra devenir, en principe, la seule gare internationale du pays, une exception étant toutefois à envisager dans le nord du pays sur la ligne Luxembourg-Liège.

38. Pour ce qui est du transport de marchandises, la rationalisation et le plafonnement de la production dans la sidérurgie aggraveront les conditions d'exploitation et de l'équilibre financier de la SNCFL et rendront de nouveaux efforts de rationalisation et de réorganisation indispensables.

##### Aéroport de Luxembourg

39. Si les efforts en vue d'améliorer nos liaisons aériennes régulières avec le réseau international doivent être poursuivis, les problèmes du bruit et de la pollution exigent toutefois que l'extension du trafic touristique se fasse à l'avenir de manière plus sélective.

##### Postes et Télécommunications

40. Il y a lieu de poursuivre les efforts intensifs en vue de combler les retards et les lacunes dans le domaine du réseau téléphonique. Par ailleurs on pourrait envisager une concentration des bureaux postaux au niveau des futurs chefs-lieux des communes fusionnées, en admettant toutefois l'une ou l'autre exception en raison du volume du trafic postal. En outre, le maintien des stations de relais ainsi que la desserte des localités les plus petites à des heures fixes au moyen de voitures postales ambulantes devraient assurer à la clientèle un service satisfaisant.

##### Alimentation en eau

41. L'économie de l'eau et la gestion des ressources en eaux souterraines et de surface doivent faire l'objet d'une politique d'ensemble. Celle-ci doit tenir compte de tous les aspects du cycle naturel de l'eau. Le plan national de l'alimentation en eau devra assurer la sécurité de l'approvisionnement de la population et de l'économie par la mise à disposition de ressources suffisantes et au moyen d'un réseau de distribution interconnecté.

42. La consommation publique nationale semble tendre vers un seuil de saturation se situant aux environs de 550 litres par habitant et par jour. Les réserves du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre sont suffisantes pour garantir l'approvisionnement du pays en eau potable jusqu'à l'an 2000. Par ailleurs, grâce à une modernisation continue du réseau de distribution et à un meilleur contrôle des fuites, des économies substantielles sont possibles.

43. A moyen terme la construction d'une deuxième conduite d'adduction d'eau (Eschdorf-Mersch-Bridel)

est indispensable pour garantir aux régions du centre et du sud un approvisionnement suffisant et sûr. Parallèlement la capacité de traitement de la station de SEBES doit être agrandie progressivement, l'objectif étant un doublement. Enfin, il convient de relier les différentes communes à l'approvisionnement autonome au réseau national dans le cadre d'un programme gradué fixant des priorités pour les localités dont les besoins en eau potable ont augmenté rapidement.

44. Il faut instaurer une taxe à l'épuration des eaux en vue d'éviter le gaspillage, de favoriser les prétraitements antipollution et de mettre à contribution chaque consommateur, c'est-à-dire chaque pollueur (principe du pollueur-payeur). En outre il faudra assurer un entretien régulier des stations d'épuration mécanique et biologique. Les plans pluriannuels relatifs à l'assainissement de l'eau mettent l'accent sur le traitement régional des eaux usées domestiques et industrielles dans les stations d'épuration mécano-biologiques centrales regroupant plusieurs localités. Les priorités des réalisations se basent sur l'importance des rejets des centres urbains et industriels et sur la qualité des eaux de surface réceptrices englobant les possibilités d'assainissement qui découlent de l'aménagement hydraulique des cours d'eau. Des mesures législatives nouvelles concernant l'aménagement de zones de protection des eaux souterraines et la protection sanitaire du lac de barrage doivent garantir une bonne qualité de l'eau potable.

#### Alimentation en énergie

45. Conformément aux engagements pris dans les enceintes internationales et notamment au sein de l'Agence internationale de l'Énergie, la préoccupation du Luxembourg doit être celle de ne pas augmenter outre mesure, voire de réduire, ses importations de produits pétroliers, d'une part, de promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et de préconiser des économies d'énergies, d'autre part.

La politique énergétique du Gouvernement doit primordialement se concentrer sur les agents énergétiques distribués par canalisation (gaz naturel et électricité).

Dans cet ordre d'idées, l'approvisionnement du pays en énergie électrique doit être assuré sur base des évaluations des besoins futurs, aux meilleures conditions pour l'économie nationale, soit par des contrats de fourniture à long terme avec l'étranger, soit par la production d'électricité sur le territoire national.

En outre, il convient d'aspirer à un approvisionnement accru en gaz naturel, à des conditions économiques acceptables, ceci en vue de pouvoir convertir au gaz naturel le plus grand nombre possible d'usagers du secteur domestique.

#### Équipement sanitaire et social

46. L'équipement hospitalier du Luxembourg doit s'inscrire dans un plan hospitalier cohérent visant environ 6 lits pour 1000 habitants et assurant un niveau de qualité minimum des diverses installations. Par ailleurs en vue d'éviter des doubles emplois et

des gaspillages à la suite d'un suréquipement, une hiérarchisation à 4 niveaux des hôpitaux d'après leur niveau d'équipement et suivant les orientations ci-après s'impose :

- le niveau national : certains services, tels p. ex. la neuro-chirurgie, ne peuvent être rendus que dans un seul hôpital, ceci pour des raisons économiques et médicales évidentes;
- le niveau régional : trois polycliniques à prestation d'un certain nombre de services sont prévues St-Louis d'Ettelbruck pour le nord, les convues à raison d'une par région, à savoir : la consortium des hôpitaux de la ville de Luxembourg pour le centre et l'hôpital communal d'Esch-sur-Alzette pour le sud;
- le niveau sous-régional : il s'agit d'hôpitaux à lits généraux prévus pour des ensembles territoriaux disposant d'une population de 20 000 à 25 000 habitants. On peut penser qu'il s'agit des cliniques de Differdange, Dudelange et Wiltz;
- le niveau local : ces hôpitaux n'intéressent que la population de la localité concernée et de ses environs immédiats.

47. Si en matière de lits d'hôpitaux et de gériatrie l'équipement existant permet de faire face dans un avenir prévisible aux besoins, par contre un effort intensif et conséquent est nécessaire dans le domaine des soins à long séjour (agrandissement de la clinique d'Echternach, réorientation du sanatorium de Vianden et de l'ancien hôpital de Differdange, etc.). En outre des maisons de soins sont à annexer aux maisons de retraite bien situées. Vu l'évolution démographique de notre population, une action renforcée dans la construction de maisons de retraite s'impose.

48. En vue d'assurer un service sanitaire minimum à la population rurale, il faut améliorer la répartition des médecins entre les villes et la campagne. En ce qui concerne le nord, il conviendra de prévoir un certain regroupement des médecins de campagne dans les principales localités, ceci afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des médecins de campagne.

#### Équipement scolaire et culturel

49. Pour l'implantation d'établissements scolaires nouveaux au plan local il y a lieu de se fonder sur des analyses démographiques détaillées dégagant l'évolution prévisible de la population scolaire de la région. Par ailleurs il y a lieu d'observer des normes minimales quant à la taille de chaque établissement. Pour des classes préscolaires et les premières classes de l'école primaire notamment il y a lieu d'éviter des distances et des durées de transport excessives en implantant les établissements en question à une proximité raisonnable de la résidence des élèves. Enfin, dans la planification nationale des équipements post-primaires futurs, planification dont la mise en œuvre est urgente, il y a lieu de viser une plus grande décentralisation et une meilleure répartition régionale des centres d'enseignement comprenant, d'une part, les centres polyvalents qui devront garantir un maximum de chances éducatives aux jeunes avant le terme de l'obligation scolaire et, d'autre part, les centres

d'enseignements secondaire, professionnel et technique. Il faut avoir soin d'utiliser d'une façon rationnelle les centres communaux et l'infrastructure étatique actuellement en place.

50. Le nombre des centres culturels et de salles de fête réparti sur l'ensemble du territoire étant élevé, il s'agit essentiellement dans ce secteur de mieux valoriser l'équipement existant grâce à une animation culturelle structurée. Tout en continuant à encourager les organisations culturelles traditionnelles (musique, chant) il faudra recourir à un nombre limité d'animateurs permanents chargés de développer et diversifier les activités culturelles au niveau régional, le cas échéant, local.

#### Equipement sportif

51. Pour l'implantation future de nouvel équipement sportif, il y a lieu de tenir compte notamment du nombre et des besoins de la population scolaire susceptible d'utiliser celui-ci. Une attention particulière est à réserver aux installations à caractère récréatif ou à destination spécifique qui sont à implanter sur une base régionale. En ce qui concerne les équipements traditionnels ou classiques, il ressort de l'inventaire des installations en place que le problème est moins de les multiplier davantage que de les ouvrir à toutes les catégories d'usagers et d'en garantir le plein emploi en formant un personnel qualifié capable d'assurer l'encadrement des pratiques sportives.

#### Protection civile

52. Si l'équipement existant est en principe suffisant pour permettre sur l'ensemble du territoire un secours rapide, il reste à résoudre certains problèmes spécifiques (p. ex. incendies de forêts, hélicoptère d'urgence, etc.).

#### Protection nationale

53. Les besoins de la protection nationale en espace doivent se concentrer essentiellement sur les terrains impropres à d'autres utilisations; les effectifs et équipements correspondants seront à installer de préférence dans les régions n'ayant peu ou pas de possibilités de développement dans d'autres domaines.

#### E. Environnement

54. En matière d'environnement, la protection de la nature, des paysages et des monuments et sites, l'assainissement de l'eau et de l'atmosphère, la lutte contre le bruit ainsi que l'élimination des déchets doivent être garantis par une politique d'ensemble active, préventive et répressive. Tout projet doit être examiné par rapport à ses répercussions sur l'environnement de manière à éviter toute dégradation de ce dernier.

#### Protection de la nature et sylviculture

55. La forêt, capital ligneux à rendement régulier, couvre  $\frac{1}{3}$  de la surface du pays et a droit à une protection prioritaire. Outre son rôle primordial de producteur de bois, la forêt doit remplir ses fonctions régénératrices fondamentales pour le bien-être humain. La répartition territoriale de la forêt doit garantir partout l'accomplissement des missions de dé-

fense de l'environnement et de la détente confiées à la forêt. Tout défrichement doit être compensé quantitativement et qualitativement par le reboisement de surfaces agricoles à faible rendement situées de préférence dans la même zone. Dans les zones à concentration urbaine, la surface boisée ne peut être utilisée à des besoins autres, urbains ou économiques, que dans la mesure où l'intérêt public l'exige absolument.

56. En matière de protection de la nature il s'agit moins de créer des lois nouvelles que d'appliquer avec l'esprit de conséquence des lois existantes, de les motiver et de mobiliser à cet effet les différentes couches de la population.

57. En matière de chasse, la refonte de la législation existante doit être réalisée afin d'éviter des abus et de garantir une bonne gestion cynégétique comportant le maintien d'un équipement agro-sylvo-cynégétique et la conservation de populations de gibier saines et variées.

La pêche constitue toujours un délassement pour de nombreux Luxembourgeois et il importe de maintenir ou de rétablir un cheptel piscicole suffisant dans la grande variété d'eaux que nous possédons.

#### Protection des sites et monuments

58. Il ne s'agit pas de vouloir conserver absolument tout, mais d'établir un programme sélectif de conservation et de restauration des sites et monuments. Une attention particulière doit être consacrée à la conservation des ensembles architecturaux, notamment dans les quartiers historiques des localités. En outre, ils convient de veiller à la destruction des vieilles bâtisses désaffectées industrielles et autres qui enlaidissent le paysage.

#### Assainissement de l'atmosphère et lutte contre le bruit

59. L'assainissement de l'atmosphère et la lutte contre le bruit doivent se faire d'abord par la limitation de la pollution à la source par le biais de l'utilisation de produits ou procédés moins polluants, ou par l'intermédiaire de dispositifs antipollution (filtres, écrans antibruit). En outre il faut introduire un contrôle périodique et systématique de la pollution des chauffages domestiques, des voitures automobiles et des installations industrielles et éloigner pour autant que possible le trafic routier dense, principale source de pollution atmosphérique et de bruit, des zones d'habitation. C'est pourquoi les plans d'aménagement communaux des localités importantes devront être complétés par des plans de circulation, de manière à augmenter la qualité de la vie des citoyens. L'évolution rapide du trafic aérien requiert des études approfondies en vue d'une réglementation adéquate pour minimiser les nuisances. En outre, il y a lieu de limiter la construction résidentielle dans les zones de bruit des localités limitrophes de l'aéroport de Luxembourg. Enfin, il y a lieu de promouvoir l'isolation thermique et acoustique des constructions nouvelles. La réforme de la réglementation de 1872 sur les établissements réputés dangereux, insalubres et incommodes tiendra utilement compte des

exigences en matière d'environnement. En plus il faut prévoir des mesures spéciales aux alentours des hôpitaux, des centres gériatriques et dans certains centres touristiques.

#### Elimination des déchets

60. La maîtrise de l'élimination des déchets urbains et industriels exige la mise au point d'une législation moderne et détaillée pouvant appuyer la gestion des déchets qui est en train de prendre des formes concrètes au Luxembourg. Par le biais de la formation de quatre syndicats intercommunaux il convient de

supprimer les quelque 300 décharges sauvages et de généraliser le ramassage et l'élimination des déchets dans les trois décharges contrôlées et l'usine d'incinération-pyrolyse. La récupération des huiles usagées, la réutilisation de la ferraille et du vieux papier, le recyclage des boues d'épuration et l'élimination des déchets chimiques doivent voir leurs solutions améliorées. Enfin, il y a lieu d'améliorer le ramassage des déchets sur les circuits touristiques et les aires de jeux ainsi que d'examiner la réservation de terrains spéciaux appropriés pour les dépôts de véhicules hors d'usage.

## Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, devant la 32<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies

Nous reproduisons ci-après le texte du discours que Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé devant la 32<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies le 3 octobre 1977 à New York.

Monsieur le Président,

Mes premiers propos s'adressent tout naturellement à vous et ce sont de bien vives félicitations que je vous exprime à l'occasion de votre élection à la Présidence de cette 32<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Les excellentes relations bilatérales que mon pays entretient avec la Yougoslavie m'ont déjà permis à maintes occasions de prendre la mesure de vos talents de la conviction que vous apportez à l'exaltante tâche du rapprochement des peuples. Votre présidence souligne d'autre part à nouveau le côté éminent joué par votre pays dans les affaires mondiales au moment même où se réunit à Belgrade la conférence sur les suites de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La courageuse politique d'indépendance de votre gouvernement trouve aussi et très justement, sa consécration sur le plan européen connue à l'échelle mondiale. Je vous souhaite la persévérance et la patience dont, je ne le sais que trop bien pour l'avoir vécu moi-même, vous aurez beaucoup besoin dans les mois à venir.

Je manquerais certainement à mes devoirs élémentaires si je n'adressais pas ensuite des remerciements très sincères au Président Shirley Amersinghe. Alors que tant d'autres, dont moi-même, n'y avons fait que de brèves ascensions, vous êtes toujours là, sur quelque sommet, Président pour ainsi dire, par vocation et néanmoins toujours apprécié, puisqu'après avoir brillamment dirigé les débats de la 31<sup>e</sup> Assemblée Générale ce qui en soi est déjà une lourde charge, vous avez trouvé au delà les res-

sources intellectuelles et physiques pour assumer, avec un rare dynamisme et une compétence admirable, la présidence de la Conférence sur le Droit de la Mer.

Il me tient enfin à cœur de renouveler à notre Secrétaire Général M. Kurt Waldheim, l'expression de la confiance et de l'appui que le Gouvernement luxembourgeois lui apporte dans ses efforts inlassables en vue d'éliminer les points de tension et de conflits qui constituent autant de menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Le rapport qu'il nous a présenté cette année constitue à nouveau l'analyse la plus lucide de la situation mondiale et témoigne en même temps de l'œuvre efficace que Kurt Waldheim accomplit sans relâche au service de notre Organisation.

Je me réjouis tout particulièrement de constater qu'au fil de votre, de vos mandats, le nombre augmente de ceux qui viennent à partager des vues que vous n'avez cessé d'exprimer avec courage et lucidité sur les défauts de la coopération purement intergouvernementale et sur l'impérieuse nécessité de travailler ensemble dans le cadre d'organisations comme les Nations Unies. Je vous souhaite de tout cœur de pouvoir continuer à recueillir les fruits de votre patient labeur pour le bien de l'humanité.

Cette année encore notre Organisation a fait un pas important vers cette situation idéale qui sera son universalité absolue. Djibouti et le Vietnam siègent dorénavant parmi nous. Mon pays s'en réjouit sincèrement et offre aux nouveaux membres une collaboration franche dans la recherche de notre but commun : la paix et la bonne entente entre tous nos peuples.

Monsieur le Président,

Au moment où, comme chaque année, nous nous efforçons de dresser un bilan de la situation mondiale, j'avais, jusqu'au dernier moment, gardé l'es-

poir de pouvoir y mettre au moins une petite note d'optimisme. Hélas, je crains qu'une fois encore notre attente et nos aspirations aient été déçues. Et pourtant le besoin de procéder aux compromis, aux arbitrages indispensables devient de plus en plus pressant et d'ailleurs des possibilités réelles de solution se dessinent pour presque toutes les situations dangereuses. Les espoirs restent donc permis, mais les aboutissements heureux se font attendre. Malgré la multiplication des contacts internationaux, la tension internationale subsiste au Moyen-Orient et en Afrique Australe et, ce qui est pire, d'autres conflits ont surgi tant en Afrique que dans d'autres régions du globe.

A analyser de près les causes de ces tensions on est d'ailleurs frappé de voir à quel point elles sont anciennes, à quel point, pour certaines, elles sont artificielles et irrelevantes à nos problèmes d'aujourd'hui, quel chemin, pour d'autres, a déjà été parcouru vers une solution et je me prends à me demander pourquoi, maintenant, subitement, il y a ces regains de tension, ces déflagrations de violence et de haine. A qui tout cela peut-il profiter ? Rarement en tout cas à ceux qui s'entredéchirent dans les batailles et les embuscades qui, loin de déterminer un vainqueur ne laissent le plus souvent que des victimes des deux côtés.

Si, à ces menaces directes contre la paix mondiale, l'on ajoute les carences des gouvernements à faire face aux problèmes du développement économique et les entraves toujours nombreuses aux droits de l'homme, je suis à me demander quand enfin notre monde voudra bien tirer les enseignements d'un passé fort peu glorieux. Et j'ajouterai une question plus angoissante encore : combien de temps nous reste-t-il pour tourner le dos aux idéologies stériles et revenir à l'âge de raison qui nous demande de dialoguer et de parler le même langage ?

N'est-ce pas décourageant de constater qu'aujourd'hui encore, voire aujourd'hui plus que jamais — un quart de siècle après l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme, ces droits sont violés journellement dans de nombreux pays ? Les dossiers établis dans le cadre de l'Année des Prisonniers de Conscience d'Amnesty International, les témoignages des réfugiés et des exilés politiques, les rapports de nos ambassadeurs et de nos journalistes nous dépeignent une situation où l'horreur souvent n'a d'égal que la détresse d'hommes détruits physiquement et mentalement pour avoir osé penser librement.

Il est temps que notre organisation traite sérieusement de ce problème, non tant sur le plan de la codification des droits, que sur celui de leur observation effective ! Ce n'est pas là faire œuvre de justicier ou bien s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats : le respect des droits de l'homme n'est pas une affaire réservée pour quelque pays que ce soit, car il fait partie du patrimoine commun et inaliénable de l'humanité. Il doit dépasser les idéologies et les solidarités de groupe car ce qui est en cause, c'est lui qui doit ou devrait être la finalité de toute action politique : l'homme dans sa dignité et dans sa liberté, et celles-là, je le répète, sont inaliénables qu'il

vive en URSS, en Ouganda, au Vietnam, au Chili ou chez nous.

Alors que se poursuit et même s'intensifie la lutte idéologique, que les critiques à l'égard de tel ou tel gouvernement ou régime deviennent de plus en plus intransigeantes, que se répètent les procès d'intention plus ou moins justifiés contre tout ce qui peut avoir un relent d'impérialisme, comment ne pas voir que ce sont là des ingérences autrement caractérisées que celle qui consiste à demander que l'ONU s'occupe un peu plus et un peu mieux pour assurer à chaque homme un maximum de droits et de libertés. Les droits de l'homme, je le répète, ne sont pas pour nous un moyen parmi d'autres pour faire aboutir une certaine politique; la réalisation pleine et entière des droits et libertés de l'homme, leur épanouissement pour tous, sont pour nous une fin en soi et peut-être la plus élevée qu'il soit donné à un responsable politique de poursuivre.

Mon pays est disposé à soutenir toute initiative réaliste et constructive visant à renforcer le rôle de l'ONU en ce domaine.

Si j'ai parlé de déceptions mais aussi d'espoirs, ceci est vrai, entre autres, pour la question du Moyen-Orient. L'état de non-belligérance qui règne actuellement dans cette région est loin de nous satisfaire. Les affrontements, notamment au sud du Liban, sont de nouveau tels qu'une guerre ouverte est devenue un risque réel. Celui qui assumerait la responsabilité de la déclencher, fût-ce sous le couvert d'une soi-disant action préventive, se chargerait d'une faute moralement et politiquement inexcusable. Nos ambitions vont cependant beaucoup plus loin que d'empêcher la guerre : nous voulons la paix et la paix harmonieuse, c'est-à-dire une paix entre tous les voisins avec tout ce que cela comporte comme avantages et bienfaits mutuels.

Voilà pourquoi je lance un appel pressant aux parties en cause non seulement de reprendre les négociations de paix mais encore de saisir la main tendue de cette grande nation amie qu'est l'Amérique du Nord qui, son Président en tête, ne rechigne devant aucun effort pour amener au Moyen-Orient une paix juste, durable et profitable pour tous.

Les solutions que préconisent inlassablement le Président Carter et son secrétaire d'Etat Vance sont honnêtes, équitables et dignes d'être retenues. Elles sont par ailleurs conformes pour l'essentiel aux résolutions de notre Organisation. J'invite donc toutes les parties concernées à reprendre le dialogue sans préalable aucun, et si je dis toutes les parties concernées, cela implique naturellement le peuple palestinien. Au moment où de difficiles négociations sont en cours je m'impose volontiers une grande réserve, et je n'exposerais donc pas en public des idées détaillées à ce sujet, mais je tiens à souligner qu'il est tout aussi illusoire de vouloir nier l'existence, le droit à un territoire avec des frontières garanties, et le droit au développement paisible à Israël qu'au peuple palestinien. En revanche, la conquête de territoire, sous prétexte qu'il en va de la sécurité d'un peuple, ne permettra jamais une paix sûre mais perpétuera au contraire la guerre et les conflits sanglants.

Et puis que de temps perdu à lancer d'illusoires exclusives, à amener de stériles combats à coups de résolutions et de condamnations. Nous ne pouvons indéfiniment attendre que le dernier des intransigeants ait surmonté ses préjugés. Il faut d'autre part que cette Assemblée prenne conscience qu'elle n'est pas là pour servir indéfiniment à refaire le décompte des partisans des uns et des autres, mais pour trouver une solution qui soit acceptable pour toutes les parties. C'est le seul moyen pour les petites et moyennes puissances qui forment l'immense majorité des Nations Unies de démontrer qu'elles sont autre chose que des pions dans un jeu dont elles ne connaissent ni les règles ni l'issue, qu'elles ont au contraire une contribution à apporter à une paix, à une sécurité qui sont aussi les leurs.

Alors, disons oui à Israël, disons oui aux droits du peuple palestinien, et si personne ne veut prononcer le mot magique en premier, faisons le ensemble en apposant notre signature sous un même traité de paix.

Monsieur le Président,

Je viens maintenant à un autre chapitre douloureux dans l'histoire de notre Organisation. Je veux parler des problèmes extrêmement complexes de l'Afrique Australe.

Incidents de frontières, heurts sanglants et répressions impitoyables continuent à dominer la scène de cette région. Les espoirs que nous avons mis dans un règlement pacifique au Zimbabwe, devant amener un régime majoritaire accordant enfin aux populations indigènes leur libération d'un régime minoritaire raciste, ne se sont pas encore réalisés. Malgré une opinion publique mondiale toujours plus insistante et malgré une opposition et une lutte armée interne toujours plus intenses, le gouvernement minoritaire et illégal de Ian Smith a réussi à maintenir sur la grande majorité de la population le joug insupportable d'un colonialisme ignorant les droits les plus élémentaires.

Rejetant la négociation qui aurait pu conduire à une transition sans violence vers un régime majoritaire, le régime de Ian Smith s'accroche à de vains espoirs, des chimères, et son entêtement et sa persévérance dans la voie de la confrontation ne serviront personne. Seule une solution négociée évitera à ce pays les pires sacrifices et la ruine économique.

Je me plais à rendre hommage aux efforts déployés par la Grande-Bretagne et les États-Unis en vue d'une telle solution avec le concours des Nations Unies, et j'adresse un appel aux pays africains et aux mouvements de libération du Zimbabwe afin qu'ils apportent leur concours à cet effort, sans exclusive aucune, et d'une façon qui permette au peuple du Zimbabwe de s'exprimer librement.

En Afrique du Sud, la politique d'Apartheid et celle des bantoustans continue à faire des victimes. Ces formes de racisme inhumaines occupent notre Organisation depuis bien trop longtemps sans qu'on ne puisse déceler pour autant une amélioration du sort des populations opprimées.

Cette triste situation perdure malgré les innombrables résolutions, conférences et déclarations qui

expriment une révolte bien compréhensible contre un régime qui sournoisement et impunément continue à humilier et à exploiter sans pitié des êtres humains. Messieurs, si nous voulons faire cesser cette situation intolérable, il ne suffit pas de paroles, il faut des actes de la part de nos gouvernements et il faut un engagement à fond de nos pays.

Ce n'est qu'à ce prix et aussi au prix de certains sacrifices que nous réussirons à faire prévaloir, en cette partie du monde, la justice, l'équité et la paix.

Au contraire, parce que justement les injustes structures encore en plus sont définitivement ébranlées et irrémédiablement condamnées, ne devrions nous pas déjà préparer l'après-victoire ? J'adjure ceux qui tiennent d'ores et déjà cette victoire à bout de bras de ne pas se laisser entraîner par d'autres à une lutte à outrance. Je répète ma question de tout à l'heure : à qui cela profiterait-il ?

Les pays réunis au sein des Communautés Européennes s'y sont solennellement engagés et mon collègue M. Simonet, exerçant actuellement la présidence de Neuf, vous a fait part des initiatives que notre Communauté a prises et de celles qu'elle envisage encore. Le code de conduite adopté à l'intention des sociétés contrôlant des entreprises en Afrique du Sud est un premier pas visant à améliorer les conditions des travailleurs de couleur. D'autres mesures qui sont à l'étude rendront encore plus manifeste notre intention de ne pas tolérer passivement la persistance de la situation actuelle en Afrique du Sud.

C'est à Lagos, il y a quelques semaines, que nous avons pu annoncer ces initiatives, et je voudrais féliciter les organisateurs de la Conférence contre l'Apartheid. Rarement une réunion ayant à traiter de sujets aussi explosifs se sera déroulée avec autant de dignité.

Avant de quitter les questions de l'Afrique Australe, je voudrais rendre un hommage sans réserve aux cinq pays qui, à force de persévérance et de persuasion, ont si largement contribué à hâter l'évolution de la Namibie vers l'indépendance. Cette initiative mérite notre appui à tous car plus vite certaines hésitations qu'on pourrait qualifier de formelles seront surmontées, plus vite les Namibiens pourront décider eux-mêmes de leur avenir. Là encore, les obstacles de dernière heure ne doivent pas nous décourager.

Malheureusement, l'Afrique Australe n'est plus sur ce continent notre seule préoccupation. Les conflits de frontière qui se multiplient entre Africains mêmes sont vraiment tragiques.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici mes sentiments pour les peuples de ce jeune continent, ni mon engagement personnel pour leurs aspirations légitimes. Alors qu'ils m'écoutent, je les en conjure ! Oubliez ces luttes fratricides, que ce soit au Zaïre, en Afrique de l'Ouest ou à la corne de l'Afrique où les guerres de frontières sont aussi vaines qu'interminables. Elles ne règlent aucun des problèmes véritables. Bien au contraire, elles provoquent les frustrations et attisent l'esprit de revanche qui à leur tour engendrent de nouvelles luttes meurtrières. A qui, je me le demande à nouveau, tout cela peut-il profiter ?

La vieille Europe a mis dix siècles de conflits sanglants de lourds sacrifices pour parvenir enfin à reconnaître la vanité de ces entreprises et au prix de quels sacrifices.

C'est peut-être, forts de cette découverte, que nos pays à peine rassurés quant à leurs frontières, s'empressent de les abolir pour le plus grand bénéfice de leurs citoyens. Que de choses n'avons-nous pas à apprendre de nos voisins, que d'apports en expérience, en coopération à leur faire au lieu de dissiper nos énergies en querelles stériles.

L'évolution, ou devrais-je dire la stagnation, à Chypre ne saurait que nous préoccuper. Alors qu'au début de cette année tous les espoirs restaient permis grâce notamment aux efforts de notre Organisation, les conversations constructives entre les deux communautés font défaut depuis plusieurs mois maintenant.

On pourra dire qu'il y a à cela des raisons majeures. Je ne peux accepter ce raisonnement, car — dès qu'on les cherche — on trouve toujours des raisons majeures pour ne pas agir. Entretemps les situations pourrissent et les solutions deviennent de plus en plus difficiles à trouver. Je persiste donc à croire que la crise chypriote et l'avenir de cet Etat souverain, membre à part entière de notre Organisation devra se régler rapidement à Chypre et par les Chypriotes des deux Communautés, sous l'égide du secrétaire général des Nations Unies. Après la disparition inopinée et prématurée de l'Archevêque Makarios, il appartient à ses successeurs et aux dirigeants de la communauté turque de Chypre de reprendre leurs négociations au plus tôt et de trouver une solution. Personne n'a rien à gagner à un débat acrimonieux dans cette enceinte-ci, ni dans aucune enceinte élargie qu'on pourrait imaginer à cet effet. La nouvelle génération des Chypriotes, ne doit-on pas de part et d'autre, l'aider à enterrer enfin la haine et les erreurs de ses pères, à bâtir une patrie où tous pourront se sentir Chypriotes et fiers de l'être.

Notre organisation se doit d'y prêter tout son concours tant sur le plan du maintien de la paix que sur le plan de l'aide humanitaire.

Monsieur le Président,

Je voudrais aborder maintenant un chapitre dont je ne saurais souligner assez l'importance et les dangers pour l'humanité toute entière. Je veux parler de cette course effrénée aux armements qui, loin de se calmer, a repris de plus en plus belle.

L'année passée j'avais stigmatisé les disproportions qu'il y avait entre les budgets militaires, 300 milliards de dollars, et les sommes consacrées au développement des 1200 millions d'hommes vivant dans une pauvreté indigne de la condition humaine.

Que faut-il constater aujourd'hui ? On parle de 350 milliards pour les dépenses militaires, alors que le nombre de ceux qui souffrent de la famine, de la malnutrition et de l'analphabétisme ne cesse d'augmenter. Les pays développés dépensent 20 fois plus pour les programmes militaires qu'ils ne consacrent à l'aide au développement. Mais les pays en voie de développement ont été pris aussi dans les rouages

de cette frénésie, de cette fièvre, car leurs importations d'armes toujours plus sophistiquées dépassent 6 milliards par an.

Confrontés avec ces chiffres, qui d'ailleurs ne reflètent guère le potentiel destructeur emmagasiné et cette affreuse somme de misère dont souffre depuis trop longtemps une majorité de la population humaine, le temps n'est-il pas venu enfin de passer des paroles aux actes.

Au printemps de l'année prochaine une session spéciale de notre Organisation sera consacrée au problème brûlant du désarmement. C'est un pas très important sinon vers une solution définitive de cette question, du moins vers une atténuation possible de la menace. Nous saluons cette initiative car elle permettra de situer le problème et de soumettre au jugement de l'opinion publique toutes les implications dont l'influence sur l'évolution et le développement de l'humanité entière est capitale.

C'est avec angoisse que nous nous posons la question, sans doute justifiée, si notre Organisation, et tous les membres qui en portent la responsabilité, sera en mesure de relever le défi qui lui est lancé. Les résolutions prises par cette session spéciale ne devront pas rester lettre morte sinon les Nations Unies risquent, ici plus qu'ailleurs, de se voir forecloré de leur rôle de garant de la paix.

D'aucuns lancent dès aujourd'hui, et avant de connaître l'issue de la session spéciale consacrée au désarmement, un appel en vue de la réunion d'une conférence mondiale devant traiter du même sujet. Leur confiance en cette première initiative serait-elle à ce point limitée ? Ou alors ne sont-ils pas prêts à prendre dès 1978 les engagements nécessaires à la réussite de cette tâche urgente par excellence ? Sans vouloir écarter a priori une telle conférence, et à la condition que les Etats nucléaires y participent, le renvoi d'une solution à plus tard équivaut presque à un refus de cesser la course aux armements et à un aveu à peine voilé que l'amélioration de la condition de millions d'hommes n'est pas la préoccupation première de ces gouvernements.

Session spéciale des Nations Unies ou Conférence mondiale, la terminologie n'est pour rien dans la réussite de l'entreprise, et le succès dépendra non des beaux discours mais de la disponibilité à prendre des engagements fermes et à les faire suivre par des actes concrets.

Monsieur le Président,

J'ai déjà attiré l'attention de cette 32<sup>e</sup> Assemblée Générale sur les écarts sans commune mesure qui caractérisent dépenses militaires et dépenses pour le développement de nos frères vivant dans un dénuement presque total.

Les pauvres, les mal nourris, les mal logés et les mal éduqués nous lancent cet appel afin de libérer des ressources consacrées à la destruction et de les consacrer à l'œuvre éminemment noble de les faire participer aux richesses de ce monde afin que les mots des droits de l'homme, au sens le plus large, ne restent à l'avenir vides de signification pour eux.

Ces propos m'amènent tout naturellement à parler de la situation économique mondiale, des progrès faits vers le nouvel ordre économique international qui doit en fin de compte permettre à toutes les nations et à tous les hommes de participer de manière plus équitable aux intérêts et aux structures économiques.

L'image sombre dans ce domaine reste la situation économique mondiale. Si l'inflation et le chômage n'ont pas augmenté, ils restent inquiétants et continuent à menacer lourdement tout progrès et toute croissance économique.

Or, l'absence de croissance économique ne favorisera point, dans la mesure souhaitable, l'effort nécessaire à l'aide au développement.

Certes, on va me répliquer que les résultats de cette Conférence qu'on a appelée Nord-Sud sont restés en deçà des espoirs et des attentes des pays en voie de développement. Sans le nier, je dois pourtant insister sur le fait que tel a été le cas aussi pour les espoirs des pays développés.

Malgré ces déceptions, je dirai presque inévitables, continuons notre dialogue, précisons les résultats tangibles acquis et cherchons inlassablement des compromis et des solutions pour ceux des problèmes qui sont restés ouverts afin de réduire cet écart dangereux pour la paix mondiale qui subsiste dans le partage inégal des richesses entre nos pays. La 7<sup>e</sup> session spéciale, la 4<sup>e</sup> CNUCED de Nairobi et Paris nous ont montré la bonne voie à suivre.

De grâce, laissons la confrontation et la rhétorique passionnée mais stérile et continuons la discussion réaliste entre gens raisonnables. L'enjeu est tel qu'il en vaut la patience et le résultat final en dépendra. L'absence de résultats de la reprise de la 31<sup>e</sup> session n'incite certes pas à l'optimisme, mais n'était-ce pas trop attendre d'une très courte session que d'escompter des résultats spectaculaires ? Je reste en tout cas optimiste, car si échec il y a eu, c'était celui des slogans faciles, des solutions tout-ou-rien qui sont introuvables et ne nous mèneraient nulle part. Nous sommes engagés dans un dialogue permanent qui connaîtra les euphories et les lenteurs, voire les crises propres à toute entreprise humaine. Plus de 150 Etats souverains divers par leur histoire, leur culture, leur niveau de développement doivent ensemble changer la face du monde pour y assurer à chacun la prospérité, la liberté, la dignité. Nous n'y parviendrons pas en 24 heures, ni en un an. Nous n'y arriverons jamais si nous ne faisons que nous matraquer à coups de résolutions verbeuses. Nous réussirons peut-être si

nous permettons à l'immense travail de réflexion, d'étude, de recherche entrepris patiemment par les gouvernements dans les enceintes internationales, au sein de cette organisation de mûrir, de rapprocher les points de vue, d'entraîner l'adhésion à des programmes réalistes et réalisables, de mobiliser les énergies, toutes les énergies afin de hâter l'avènement de ce nouvel ordre économique auquel nous aspirons tous.

Monsieur le Président,

Mes propos n'ont certainement pas été ceux que j'aurais voulu tenir devant cette Assemblée. Ne croyez cependant pas que mes constatations tant sur la persistance de menaces graves pour la paix dans différentes régions du monde, que sur les déficiences dans l'évolution de la situation économique, soient autant de reproches adressés à notre Organisation des Nations Unies. Celle-ci n'est que le fidèle reflet de la bonne ou mauvaise volonté de tous ses membres, de leur disponibilité de se conformer à sa Charte et à ses Conventions et Résolutions.

J'ai voulu exprimer à cette tribune tout simplement les craintes d'une petite nation qui, au cours de son histoire, a vécu toute la gamme des fléaux dont nous avons à nous occuper et qui a placé tous ses espoirs, toute sa foi, dans les Nations Unies. Dès lors, chaque succès est salué par nous avec enthousiasme, mais le temps nous manque de nous y attarder car tant de problèmes et de crises subsistent et qui demandent toute notre attention et tous nos efforts.

Pendant longtemps encore nous devons vivre avec les échecs et les succès, mais j'en suis convaincu, à travers eux, nous apprendrons à faire usage toujours davantage des immenses possibilités que nous offre cette Organisation née un jour où le monde, sidéré par les abîmes de la folie humaine, a voulu assurer à l'humanité des lendemains meilleurs.

Plus de trente ans après ce grand élan humanitaire, il nous est demandé de relever le défi. Notre Charte nous donne les préceptes essentiels et il nous appartient de nous adapter aux exigences nouvelles que demande l'évolution de notre monde.

C'est une tâche exaltante que de pouvoir contribuer à la paix mondiale et au bien-être matériel et intellectuel de tous les hommes. Faillir à ce devoir nous vaudra la pire des condamnations, celle de nos propres enfants.

**Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn,  
Président du Gouvernement,  
devant le National Press-Club, Washington, le 5 octobre 1977**

Nous reproduisons ci-après le discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, devant le National Press-Club à Washington, le 5 octobre 1977.

Ladies and Gentlemen,

May I first of all say how very glad I am to finally have made my way into the National Press Club. Even marriage to a journalist hasn't made me lose my fundamental faith in the virtue, in the necessity of critical journalism in our democratic societies. Now I realize, of course, as no doubt you do yourselves that all your questions may not always be answerable; but I have always felt that I gained a lot from being exposed to the solid but intelligent mistrust of people whose job it is to dig for truth and who therefore are less ready to accept at face-value those expedients and compromises which, of necessity go into political decision making.

I all the more regret that I was not already able two years ago to honour a previous appointment with the National Press Club. I think most of you will agree that it was then, for reasons best forgotten, my duty as President of the General Assembly of the United Nations to return at once to New York.

My colleague and friend Léon Tindemans will very shortly and with all the authority of acting Chairman of the European Community confront you on the subject of relations between the United States and that Community. While not ruling out any questions on the subject I will limit myself for the moment to just the few following remarks :

Everyone considers the Atlantic relationship to be vital. Declaration after proclamation and one summit after another solemnly reaffirm it. In our daily dealings however it seems to consist mainly in recriminations about defense expenditure, somber dollar conspiracies, mean trade retaliation practices and Concorde. As one who witnesses all this with some interest at stake no doubt — and I will return to it later — but mainly with the concern of the leader of a small country whose prosperity and survival demands that allies cooperate instead of quarrel, consult instead of acting unilaterally, in general act according to those standards of common behaviour which they have set themselves, I am not so much worried about the number or size of the problems of our relationship, than about this discrepancy between our goals and our actions and about the resulting lack of credibility.

I firmly believe that no grand design of Atlantic partnership, no year of Europe, no new Atlantic Charter, no multiplication of summit meetings will help if we do not, on both sides of the Atlantic, get a

clearer perception of what our relationship really is about.

In my mind sensible relations between the United States and Europe are essential to all those who, like myself, happen to believe in our democratic ways of organizing public life and who, looking around the world notice two things : One, that democracies are a very small minority indeed, around 30 out of 150, among the states of the world and that, for better or for worse, they are, with few exceptions, highly industrialized countries in Europe and North America. Two, that in very many countries, particularly in the third World, whatever their present regime, a western kind of political system is still considered to be an ideal, maybe far off, maybe impossible to realize instantly, but nevertheless something worth aiming for and which therefore must be shown to succeed. We alone can deliver that proof and we can only do it if we stick together.

In other words : we are not allies just to hold a military balance of power, but to defend a system : pluralistic democracy and a basically free enterprise and free market economy.

Now let me indicate a few reasons why, I think, Atlantic relations have not in the past and are not now as smooth as they might be.

First of all there are some misconceptions as to who and what the partners really are.

The most common complaint about Europe is that it doesn't speak with one voice. On the face of it things seem to be much simpler with the United States: there is one President and he alone can speak for America. But what he says is by no means all that America has to say : Congress needs to be heard too, so do local authorities, the Courts, not to forget the immense power wielded by you, Ladies and Gentlemen of the press. The process by which among those various influences, political decisions are defined and finally taken is described at its best as dialogue, at its worst as confrontation. It can work very fast, it can also be painfully slow and every fourth year, if not more often, the whole apparatus seems to come to a standstill or at least to be considerably disturbed because of a presidential election.

All of this combined means that there is, vis-à-vis Europe, an impressive constancy of declared policy of support and a good number of, often dramatically announced, initiatives to strengthen ties and cooperation. There has however been an almost equally impressive number of occasions when, for any of the reasons mentioned earlier, the American position, by the time the admittedly rather heavy intra-European consultation machinery, complicated by so many national elections, was finally reaching its first conclusions, the American position had shifted to new

ground : trade negotiations, energy and nuclear strategy are examples.

The Jobert/Kissinger clash at the Washington Energy Conference in early 1974 led to very strenuous and even painful efforts among European States to develop a compromised position between Washington and Paris. A few months later we found out that the United States accepted the French position and OK'd the North/South dialogue, but the international energy agency was created without France. And the sad story continues today : while the essential American energy conservation program seems very far off indeed, Europe, whose own efforts on this point can only be marginal compared to America's, and which has neither cheap Petroleum nor Uranium of its own is faced, or so it seems at times, not only by the Arab oil Cartel, but also by a sort of Uranium Cartel made up of its own friends and allies and is also at the same time asked to refrain from developing its fast breeder technology which is possibly its only way of reducing somewhat Europe's dramatic dependence on energy sources it does not control.

Now American positions, from an American point of view, are of course perfectly legitimate and I dare even say that none of them raise problems of substance that subsequent discussions were unable to solve, but the whole procedure repeatedly leads to frustration and has in general kept governments and public opinions nervous and suspicious about what would happen next.

Admittedly a lot of the blame must rest with Europe.

European leaders are seldom in a position to react quickly to American initiatives. Having coalition governments supported by often slender parliamentary majorities they have to refer home for consultation first. The economic crisis has even speeded up the development of what I would call « consensus democracy » : consultations and discussions go beyond the purely parliamentary framework to involve trade unions, business leaders, interest groups, what we call the « forces vives de la nation ». But once this process is completed, the European leader can come back and speak with authority : he can then deliver the goods.

Then of course there is Europe as a whole. It does not speak with one voice often enough, and I am the first to regret it. Our Community is very hesitatingly hovering somewhere on the road between nine sovereign states, jealous of their interests and prerogatives and a future, but as of now unmentionable and certainly undefinable European Union. This often means that before there can be any discussion of substance of a problem there is almost certainly a long procedural wrangle as to where it should be discussed. Security is quite clearly for NATO, but it is at the same time very much a matter where the final decision rests with the individual national state. Trade and agriculture are common concerns of the Nine, but the particular interest so obviously manifested during the long process of arriving at common decisions must induce the temptation to play off one

member state against the other — and I must say that the temptation has not always been resisted.

As for the future development of the European unification process, there is not only the perfectly legitimate question for America as to whether it is in its own interest or not — I believe the answer is an unequivocal yes — but also the fact that the relationship between this hypothetically unified Europe and the United States is itself a handicap and a bone of contention among European States : so far it has been of no avail to point out to those who are fearful of too intimate a relationship with the United States that they are in a vicious circle if for that reason they block any progress towards a real European Union, which would be the only way of making Europe an equal and independent and therefore useful partner. Nor are American pronouncements on the subject of very great help for if America stays aloof or even critical, it may be bilaterally flattering the egotisms of the great and would-be-great powers in Europe, but leaves its friends in the cold; if on the other hand America is too obviously lending its support, the specter of Trojan horse is instantly seen by Michel Debré galloping down the Champs-Élysées.

I have little hope that these myths and misconceptions and prejudices can be cleared away very rapidly. They are too much part of the political landscape in some of the principal countries involved. What we can and what we should do is patiently and very pragmatically to build contacts, not only between Governments but between politicians generally, trade unionists, industrialists, that middle stratum of decision and opinion makers who so much determine the climate of a relationship.

We should then, of course keep on consulting, negotiating, toughly if need be, but always loyally, on those issues where our interests may be opposed.

Many of these issues touch on very important interests of our respective countries. They should never be allowed to be seen outside the context of our essential solidarity : I keep preaching at home that Europe is about the reconciliation of former traditional enemies, and not about the price of butter, about replacing, with Britain, a fatal policy of balance of power by one of commonly solving our common problems when our common interdependence leaves really no other option. Must not the same be said of the Atlantic relationship ?

Is it really about chicken or a few tons of steel ? Or is it not rather about the survival of our free common democratic capitalist society ? And is not America whether it wants it or not and whether we like it or not, by its sheer size its natural leader ? Coming from a small country, I have no difficulty facing the fact that others are much bigger and therefore have more influence. That does not make me feel dominated or exploited or sold to anybody. It does help me to perceive earlier maybe than others and more clearly that in today's world we can no longer pretend to solve our problems alone, each for himself. In past history should have told us how catastrophic it can be if we try to solve them one against the other.

Today we are allies for our security. We may be organized differently, but we defend a common system of values. We must therefore not become political strangers nor economic adversaries.

We cannot do without America. Could America do without Europe? I for one am convinced that a collapse of the free western European economies would not remain without consequence for you. And if you bear with me for another few minutes, let me try to illustrate this point by a few remarks on a issue which is, I understand, a very great concern at this moment to your country and which is vitally affecting my own, namely steel. A quarter of the work force in Luxembourg work in the steel industry which exports 99% of its production and accounts for 40% of GNP. About 25% or 30% of the work force would have to be found other jobs to keep the industry competitive and we are patiently, and not without success, working at it together with the industry and the trade unions.

Steel production having its place far upstream in the industrial production cycle it is normally subject to violent cyclical fluctuations of production volume and/or prices. It is also particularly sensitive to medium term accelerations or decelerations of economic growth. Traditionally its best customer is the steel industry itself. In the fifties and sixties the enormous post-war reconstruction demand, the need to fill the investment gap of between 1929 and 1950, due to the succession of depression, pre-war atmosphere, world-war and post-war recession, the opening of the world market — particularly in South America and Africa — following the establishment of general monetary convertibility after 1958 and finally the constitution of such regional markets as the E.E.C. and EFTA, all combined to induce the steel industry to follow an investment policy which, gradually lead to a heavy overcapacity on the world level. New producers, new competitors, particularly the Japanese, but quite generally the Third World emerged.

When the unusually high rate of growth gradually came to an end at the beginning of the seventies, this overcapacity quite naturally pushed prices down, as high capital costs induced some producers to uphold production levels and sell at marginal prices, while others tried to save employment, even at the cost of heavy losses.

While countries, such as the United States, disposing of an important domestic market succeeded fairly well to keep prices at an acceptable level through reducing production, those regions heavily relying on the world market, like Luxembourg, were exposed, brutally, to a price level they will be unable to meet for a longer time.

Periodic tries to get prices to a level in line with « orderly marketing » have so far proved unsuccessful. There can be no doubt that, if the present situation lasted for another year or more most of the steel industry in the free world would be in serious trouble. The massive closing down of facilities would have to be faced with all the industrial and social and political consequences this would imply.

Paradoxically, the steel industry faces a rather encouraging future in the long run : even if demand

for investment goods cannot be expected to grow at a rate anything near the rates of the last two decades, all experts forecast steel demand to grow steadily, estimations varying between 2 and 5% yearly. There is no serious doubt, therefore, that the existing surplus capacity will be absorbed in a more or less near future. New developments in ecology, the explosion of oil prices and energy costs in general, quite clearly favor steel against plastic for instance. Development of new capacity, particularly in LDC's will doubtlessly be handicaped by the explosion of investment cost in the steel industry. The last investments in newly developed countries, Mexico and Brazil, are reported to have cost between 2.150 and 2.300 dollars per ton of raw product. When one recalls that presently cold rolled sheet is offered on world markets at less than 250 dollars, hot rolled sheet at below 200 dollars, it is obvious that in the absence of a drastic price increase on world markets, no new investment will be possible in the free world. As soon however as world consumption catches up with existing capacity, so that new investment is necessary, prices will have to raise in such a manner that existing capacity will become highly profitable. Therefore our European steel people think that they fundamentally face two dangers, and two dangers only :

The first and most eminent danger is, of course, that they prove unable to cross the « price desert » which will last as long as lasts the surplus capacity in the world. In that case, they will not be there to live the happy days when prices needed to induce new investment will give a big bonus to older capacities.

The second danger is that the new investment will not be induced in countries following the rules of free enterprise and capitalism but that new capacity will be created mostly in state owned industries, steel being considered as a public good, meant to support other industries rather than to be profitable in itself.

As a matter of fact, the two dangers merge into one to the extent that the difficulties, presently suffered by the steel industries of Europe lead to the nationalization of existing industries, investment decisions not being influenced any more by the price level.

As a consequence of the paramount social importance of the steel industry, this danger is absolutely real.

No industry, no Government and no steel consumer in the free world can have any interest in the present difficulties leading to the lasting disappearance of European steel industry as a capitalist industry, run according to the rules of free enterprise. On the contrary, everybody should, including US, EEC and Japan, co-operate to help the steel industry to overcome its difficulties, which should not prove to be impossible, as they are, I repeat, essentially, of a temporary nature.

If one consider the heavy sacrifices America has made in order to allow Western Europe to build up a prosperous and solid free enterprise economy, is it really outrageous to ask and to hope that its reactions to admittedly unfavorable short term effects of the

European steel misery should not consist in hitting back to protect their own market, but that the United States should rather act as a compelling market force together with all steel producing countries of the free world to re-establish a market order which allows a rationalized European steel industry to reach the promised land of normal steel prices.

Steel, Mr. Chairman, Ladies and Gentlemen, is but one exemple, all be it a crucial one of the need, I referred to earlier, to remain aware of our fundamental community of interest while sorting out our present difficulty. And if I am right, must we not as politicians and you as members of the all powerful press constantly stress that dimension instead

of merely listening to or amplifying this or that particular and often marginal lobby or interest.

May I, to end on an optimistic note, say that I have again come away from my meetings yesterday with President Carter and Secretary of State Vance and today with Ambassador Strauss, heartened by the knowledge that the American Government fully share these concerns and that they do have the necessary patience and courage to see us through our present predicament.

Ladies and Gentlemen, you too have been very patient in listening to me. I thank you very much. I have no further ambitions than to survive the assault of your questions.

## Konflikt und Ordnung im geteilten Europa

Nous reproduisons ci-après le texte du discours que Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a prononcé le 3 septembre 1977 devant le « Forum Européen d'Alpbach » en Autriche.

Meine sehr verehrten Damen und Herren !

Nachdem Sie nun schon über eine Woche lang so ausgiebig über « Konflikt und Ordnung » und über Strategien zur Bereinigung von Konflikten gesprochen haben, muß ich Sie, leider, als Erster einladen den nüchternen Boden der Theorie zu verlassen und den viel weniger wohlgeordneten Vorstellungen zu folgen, die mir zu diesem Thema beim Nachdenken über mehr als 20jährigen Umgang mit den schmerzlichen Problemen des geteilten Europas gekommen sind.

Meine Überlegungen sind deshalb weniger geordnet weil die Probleme, so wie sie beim Politiker zur Entscheidung anstehen, ungemein kompliziert geworden sind; weil, wie selten zuvor, wirtschaftliche, politische, soziale, menschliche Faktoren den Prozeß der Analyse und der Entscheidung in schier unübersehbarem Zusammenspiel beeinflussen; weil deshalb der Drang nach klaren Verhältnissen und sauberen Entscheidungen immer mehr der Notwendigkeit oft « fauler » Kompromisse weichen muß.

Schmerzlich sind die Überlegungen, wenn der Blick auf die geographische Karte und in die Augen der Menschen zeigt, daß man, wie hier, im Herzen Europas ist und man dann doch nicht übersehen kann wie nahe und wie tief die Narben und Wunden der Teilung dieses Kontinentes im Geiste der Menschen und auf der Landkarte sind.

Und so ist denn, wenn wir über Konflikt und Ordnung in Europa nachdenken, die erste Erkenntnis diejenige dieser tragischen, weil so künstlichen und doch so radikalen Trennung zwischen den Völkern in Ost und West: seit der Oktoberrevolution steht die heteronome, monistisch-totalitäre Diktatur dem autonom pluralistisch sozialen Rechtsstaat ge-

genüber; 60 Jahre lang, ohne daß es deshalb, wenigstens in Europa, Krieg gegeben hätte.

Keinen Krieg, aber permanenten Konflikt; eine gewisse Ordnung, aber sicherlich keinen dauerhaften Frieden.

Wohl blieb der Konflikt zuerst latent: der 1. Weltkrieg mußte zu Ende geführt werden, und obschon dann die bestehende Ordnung im westlichen Europa durch Wirtschaftskrise und soziale Unruhen gefährdet und als äußerst anfällig für eine Infektion durch kommunistische Ideen erschien, hielt die eigene innere Schwäche den revolutionären Marxismus-Leninismus vorerst von einer Verwirklichung seiner außenpolitischen Mission ab.

Es folgte die Auseinandersetzung mit Nazismus und Faschismus. Was dieser andere Totalitarismus in Westeuropa an Sympathien vorfand, ernährte sich an der Hoffnung, er würde den antikommunistischen Kreuzzug nachvollziehen, den die Demokratien Anfangs der 20er Jahre nur zaghaft andeuteten. Stalins Paktieren mit Hitler entstand wohl weitgehend aus gleichen, wenn auch entgegengesetzten Erwägungen. Immerhin verstrich so viel Zeit ehe das Unheil der « appeasement » Politik offenbar wurde.

Die vorübergehende Allianz gegen den schließlich doch als gemeinsam erkannten Feind zerbröckelte aber schon wieder noch ehe überall die Waffen schwiegen, und am Ende des 2. Weltkrieges befand Westeuropa, schwächer noch als zuvor, sich wieder der Diktatur gegenüber, die es in erster Linie hatte bekämpfen wollen.

Die Absprachen zwischen Churchill und Stalin, in Yalta von Roosevelt abgesegnet und kräftig durch « faits accomplis » der Roten Armee korrigiert, besiegelten die Teilung Europas unter zwei verschiedene Systeme: westliche Demokratie und östlicher Kommunismus standen jetzt in unmittelbarem Kontakt.

Gegenseitiges Mißtrauen der früheren Verbündeten sowie die befürchtete Fortführung imperialistisch-

expansionistischer Politik durch Moskau verschärften noch die von der Ideologie her schon bestehende Inkompatibilität beider Systeme. Die Länder des Ostblocks und vor allem die von der Sowjetunion besetzten östlichen Gebiete Deutschlands wurden nicht nur Teile des «normalen» Einflußgebietes einer Großmacht, sondern zu wesentlichen Bestandteilen eines mächtigen Militärapparates im Dienste einer expansionistischen Ideologie ausgebaut. Die blutigen Auseinandersetzungen in Griechenland, der Krieg in Korea führten im Westen zu einer wahren Angstpsychose. Der 3. Weltkrieg schien unvermeidlich.

Große und mutige Staatsmänner, Adenauer, de Gasperi, mein eigener Landsmann Joseph Bech, Robert Schuman, van Zeeland und Spaak sowie die schnelle Hilfe der Amerikaner gaben uns damals die Chance uns zu behaupten. Das Fundament war damals und bleibt heute die Versöhnung der Gegner und Feinde von gestern, allen voran Deutschland und Frankreich, dann der Aufbau, in Besinnung auf die zu verteidigenden gemeinsamen Werte, einer Allianz deren Bestehen und Funktionieren die nukleare Abschreckung durch Amerika erst sinnvoll machte.

Es kann nicht oft genug unterstrichen werden, daß diese schnelle politische und militärische Antwort es war — die europäische Versöhnung und die amerikanische atlantische Allianz —, die die Lage zuerst stabilisierte und die nötige Verschnaufpause gab um einen wirtschaftlichen Aufbau zu ermöglichen, der dann, erstaunlich schnell, das ganze Gefüge mit durch den Erfolg bestärktem Selbstvertrauen festigte.

Man nannte es den «kalten Krieg»: es war das argwöhnische, oft risikoreiche aber letztlich doch vorsichtige Abtasten nach der Standhaftigkeit zweier Gegner. Der Westen hat diesen Test bestanden in Berlin, in Korea, in Wien, in Kuba und diese Erkenntnis ist dann wiederum eine der Grundlagen der Entspannung geworden.

Insofern sie, nach den Schlagworten Konkurrenz und friedliche Koexistenz ein weiteres Abrücken von der Politik der Konfrontation bedeutet, ist die Entspannung natürlich ein Fortschritt. Es dürfte keinen Politiker in Westeuropa geben, der dies nicht begrüßte oder leichtsinnig den Weg zurück in den «kalten Krieg» einschlagen wollte. Wir sollten uns aber sehr davor hüten uns in diesem Zusammenhang unsere Werturteile und somit unsere Politik durch die Propaganda der andern Seite aufzwingen zu lassen. Politiker und Generäle von der DDR bis nach Moskau werden nicht müde, in ganz unzweideutiger Weise immer wieder zu wiederholen, daß Entspannung für sie keineswegs ein Ende der ideologischen u. politischen Auseinandersetzung oder gar die Aufgabe der globalen Zielvorstellungen des Weltkommunismus bedeutet und sie bestätigen auch immer wieder ganz unmißverständlich, daß der gewaltige und ganz gezielt auf Mitteleuropa ausgerichtete Militärapparat des Warschauer Paktes nicht nur der nationalen Verteidigung sondern auch den ideologischen Zielvorstellungen dient. Für die Kommunisten in Osteuropa ist Entspannung also durchaus vereinbar mit Abgrenzung, mit weltweiter Unterstützung von Subversion und Terror und mit dem Bemühen,

wo immer möglich, sogar durch militärische Intervention, den eigenen Einflußbereich zu vergrößern. Wir sollten also nicht allzu zimperlich reagieren, wenn den Herren im Kreml die Erinnerung an unsere eigenen Werte mißfällt, und wir sind noch deshalb keine kalten Krieger weil wir uns Gedanken über die eigene Verteidigung machen oder der Entspannung einen konkreten und womöglich etwas dauerhafteren Inhalt geben wollen.

Die anschließende Diskussion wird ohne Zweifel erlauben, viele der zahlreichen Aspekte dieses Konfliktes und der ihn heute charakterisierenden fragilen Ordnung zu besprechen, ich möchte in der mir verbleibenden Zeit nur einige Überlegungen anstellen zu dem, was mir als der harte Kern des Konfliktes erscheint: die ideologische Auseinandersetzung.

Wenn nämlich die Entspannung in letzter Zeit schwieriger und problematischer geworden ist, dann weil wir endlich auf diesen harten Kern gestoßen sind und nicht mehr darum herum können. Es gibt dafür viele Gründe: die geographische und politische Grundlage der Ost-West-Beziehungen ist vertraglich festgelegt; Ost und West sind verpflichtet daran mit Gewalt — ich betone die Einschränkung — nichts zu ändern; die militärische Balance können wir allenfalls geringfügig verschieben, hoffnungsvoll auf eine niedrigere Ebene der Waffen und Truppen; die wirtschaftliche Zusammenarbeit erschöpft weitgehend die Möglichkeiten des gegenseitigen Angebots und stößt schon an die Grenzen einer gesunden westlichen Kreditpolitik.

Zum Öffnen wirklich neuer Dimensionen in den Ost-West-Beziehungen braucht es eine Vertrauensbasis, eine qualitative Wandlung in den Beziehungen, die ohne ideologische Entspannung nicht möglich ist. Dabei ist es nicht nur der ständig bestätigte Expansionsdrang des Kommunismus, der die bestehende Ordnung gefährdet; das Nebeneinanderbestehen, auf so kleinem Raum mit menschlich wie wirtschaftlich und technisch so tief ineinandergreifender Problematik, von zwei antagonistischen weil kontradiktorischen Systemen ist in sich selbst ein Grund permanenter Spannung. Das Mißtrauen und seine Folgen besonders auf militärischem und menschlichem Gebiet, wird erst dann abflauen, wenn sich die ideologische Auseinandersetzung entkrampft.

Eurokommunisten, über deren letzte Motivation ich mich jetzt nicht aussprechen möchte, westliche und neutrale Verhandlungsdelegationen in Helsinki, fast alle unsere westlichen Regierungen in bilateralem Kontakt mit Moskau und seinen Verbündeten versuchen auf diese Entkrampfung hinzuwirken.

Wiedererwachender Nationalismus in den Ostblockstaaten, Bürgerrechtler oder Dissidenten tun das Ihrige dazu. Der Erfolg ist bis jetzt nicht überzeugend: daß Dissidenten heute nicht nur und nicht alle im Gulag verschwinden, sondern vereinzelt nach Westen abgeschoben werden, ist ein kleines Zugeständnis an die Entspannung, bestätigt aber ansonsten, daß sich nach dem vorübergehenden Chruschtschowschen Auftauen die inneren Fronten wieder verhärten haben.

Der zentralistische, dogmatische, von einer winzigen Elite dirigierte Totalitarismus versteht Kritik von innen oder von außen nur als Angriff auf seinen Führungsanspruch, kann sie also nicht dulden, es sei denn sie mache ganz klar und eindeutig vor dem System mit Politbüro an der Spitze halt. Wie lange aber diese ideologisch-begründete Immunität der wirklich Verantwortlichen von der Kritik in einer hochindustrialisierten, kompetitiv sein wollenden Konsumgesellschaft möglich ist, daran zweifle ich.

Die Debatte über die Menschenrechte steht nicht von ungefähr im Zentrum des Entkrampfungsprozesses und es ist nicht verwunderlich, daß sie in Ost und West für so hoch explosiv gehalten wird.

Sie ist, wir sind uns dessen bewußt, systemverändernd.

Nicht an der wirtschaftlichen Planung und Organisation, nicht einmal so sehr am politischen System, aber an der Stelle des Menschen in der Gesellschaft scheiden sich die Geister in Ost und West. Das Wohl des einzelnen Menschen, seine persönliche Entfaltung als oberstes Ziel der Gesellschaft, oder ein von einer Minderheit dekretiertes Gemeinwohl als übergeordnetes Prinzip, das ist die Wahl.

Wir können und wollen niemanden zwingen so oder so zu wählen; wir können nicht, um den Preis unserer eigenen Glaubwürdigkeit zu einem Problem schweigen, das nicht wir künstlich aufbauen, sondern das in der Seele eines jeden Menschen, auch in unseren Staaten keimt.

Das Wie und Wann sind eine Frage der Taktik. Am Problem vorbeimogeln können wir uns nicht, es sei denn wir akzeptieren die östliche These von der statischen Abgrenzung der Systeme und dann sind wir in der Tat an den Grenzen der Entspannung angelangt. Eine solche Politik erachte ich aber als trügerisch und gefährlich, ja als undurchführbar: der Kommunismus wird sich auch in Zukunft solche Zurückhaltung nicht auferlegen; die Menschen im Osten werden auch in Zukunft das Streben nach Freiheit nicht aufgeben; die Menschen im Westen werden ein Stillhalten nicht verstehen; die Regierungen werden Eurokommunisten und anderen nicht die Verteidigung ureigener Werte überlassen können.

Was nun mit dem Eurokommunismus? Zeigt er nach dem Fehlschlag von Alexander Dubcek's «Kommunismus mit menschlichem Gesicht» einen Weg aus der ideologischen Auseinandersetzung? Ich möchte das bezweifeln. Der Eurokommunismus ist sonder Zweifel aus dem Streben nach der Macht geboren. Es ist durchaus denkbar, daß nicht wie Rudolf Augstein schrieb: «Alle jene Kommunisten die sich im Bauch des trojanischen Pferdes Volksfront in die Regierungszitadelle einschleichen wollen, als linke Sozialdemokraten herauskriechen».

Zuerst einmal sollte unterstrichen werden, daß das Schlagwort Eurokommunismus — übrigens westlicher, nicht kommunistischer Prägung — eine durchaus vielfältige Realität deckt: schon der oberflächliche Vergleich der Verhaltensweise und politischen Aussage der französischen, italienischen, spanischen, britischen Kommunisten z. B. zeigt, daß es

sich viel eher um nationale als um europäische Bewegungen handelt. Wie aber auch immer das «Image» in der Öffentlichkeit, alle haben sie die straffe parteiinterne Organisation und Disziplin bewahrt: auch die gewagtesten ideologischen Kehrtwendungen werden geschlossen und einstimmig vollzogen. Es fällt also nicht leicht, die Frage nach dem Verhalten nach einem etwaigen geglückten Griff nach der Macht jetzt schon zu beantworten.

Ich möchte jedoch behaupten, daß die Eurokommunisten für die Regierenden in Moskau ein noch größerer Störfaktor sind als für die Demokratien im Westen. Die Politik der Abgrenzung, der Unterdrückung der Kritik im eigenen Lager, ein Minimum an geschicktem Manövrieren bei der brüderlichen Zusammenarbeit halten zwar die «nuisance value» in Grenzen — allerdings nur so lange wie der Eurokommunismus nicht wirklich an der Macht ist. Auch für Moskau wird, spätestens dann, die Frage nach dem Wohlverhalten ganz ernst: nach Jugoslawien, Albanien, China kann sich Moskau einfach einen erfolgreichen Eurokommunismus in Italien oder Frankreich gar nicht wünschen, es könnte ihn kaum widerspruchslos hinnehmen: es wäre abwegig darauf zu vertrauen, daß sich im gegebenen Augenblick nicht doch innerhalb dieser Parteien die nötigen Leute finden würden um Moskaus Linie durchzusetzen.

Der Westen, oder besser gesagt, die westlichen Regierungen sind nur ungern und mit gemischten Gefühlen in diese ideologische Auseinandersetzung eingestiegen: Bemühungen um den eigenen Wohlstand, die bitteren Erfahrungen mit den Aufständen in der DDR, in Polen, in Ungarn, die Invasion der Tschechoslowakei; daneben das Bestreben, die immer wieder dargebotene Hand zur lukrativen Zusammenarbeit nicht auszuschlagen; eine Reihe von relativ erfolgreichen Verhandlungen zur «Normalisierung» der Beziehungen insbesondere zwischen der Bundesrepublik, der DDR, den andern Staaten des Ostblocks sowie in Bezug auf Berlin; ein wohl übertriebenes Gefühl der eigenen Schwäche, haben dazu verholfen, daß der ideologische Gegensatz lange Zeit als unabdingbar hingenommen wurde und kaum in den bilateralen Beziehungen oder am multilateralen grünen Tisch erwähnt wurde.

Erst die Entspannung in der wir, wie schon gesagt, nicht nur die Fortsetzung der Politik der Abgrenzung zu sehen vermögen, des Kremls eigenes Drängen auf eine verbindliche Übereinkunft über die Regeln des Zusammenlebens Staaten verschiedener Systeme in Europa haben den Westen aus der Reserve gelockt und ihn dazu veranlaßt zweierlei Forderungen zu stellen: erstens einmal, daß auch die ideologische Auseinandersetzung sich den Grundregeln des internationalen Zusammenlebens zu unterwerfen hat, und zweitens, daß es bei der Entspannung nicht darum geht — wie es die Russen möchten — einen illusorischen status quo festzuschreiben, sondern vielmehr darum, daß die beteiligten Staaten sich dazu bekennen, die anstehenden sowie die noch zu erwartenden Probleme in ihren gegenseitigen Beziehungen auf friedliche Weise zu lösen. Die Entspannungsstrategie des Westens läuft also darauf hinaus, bei der Vertei-

digung und Propagierung der Grundwerte des jeweiligen Systems Gleichberechtigung im Rahmen gemeinsamer Spielregeln herzustellen, darüber hinaus aber festzustellen, daß die Gegensätze zwischen den Systemen sowie ihr Konkurrenzkampf nur mit friedlichen Mitteln ausgetragen werden.

Die Möglichkeit der Veränderung der jeweiligen Systeme ist also durchaus gegeben und eine solche Veränderung gar als wünschenswert darzustellen ist nicht im geringsten entspannungsfeindlich. Der friedliche Wettstreit der Ideen ist erlaubt. Die Menschen sollen frei wählen, wir brauchen ihren Entscheid nicht zu fürchten. Veränderung soll nur nicht durch Androhung oder gar Anwendung von Gewalt erzwungen werden. Mäßigung in Wort und in der Tat haben also die sowjetischen Marschälle sich aufzuerlegen, sehr viel weniger die westliche Presse. Und die westlichen Politiker?

Walter Scheel sagte in Bezug auf die Ostverträge: « Der deutsch-sowjetische Vertrag ist das Resultat der bestehenden Lage. Er schreibt nichts vor, sondern beschreibt sie ohne irgend ein Werturteil abzugeben. Er respektiert und akzeptiert die Gegebenheiten ohne sie aber völkerrechtlich anzuerkennen und sie so zu legalisieren. » Der Ausspruch gilt für die gesamte Ostpolitik des Westens. Wir respektieren und akzeptieren die Gegebenheiten; wir werden sie nicht mit Gewalt zu verändern versuchen. Im Werturteil darüber und in der Einschätzung dessen was an diesen Gegebenheiten sich ändern müßte, um den Schritt von der Spannungsordnung in den Frieden zu gehen, bleiben wir frei. Wir können uns entsprechend der jeweiligen Interessenlage mehr oder weniger Mäßigung auferlegen und das geschieht ja auch. Wir dürfen nicht davor die Augen verschließen, daß, von nun an immer klarer, Vereinbarungen zwischen Ost und West systemveränderndes Potential haben, hüben wie drüben.

Wenn Willy Brandt deshalb behauptet, alles Gerede über Menschenrechte verlore seinen Sinn, ginge der Kampf um den Frieden verloren, so hat er natürlich logisch ganz recht, man muß ihn aber fragen, welchen Sinn denn für Europa ein Friede ohne Menschenrechte hätte.

Ist der Westen in der Lage, diese Strategie durchzuhalten? Bedenken kommen natürlich vor allem deshalb, weil er sie weniger gewählt hat als daß sie ihm von seinen eigenen Verhandlungserfolgen, von Eurokommunismus und von Dissidenten aufgezwungen wurde. Die Schwierigkeit, ein gemeinsames Verhältnis zu Amerika herzustellen, der mangelnde Wille die eigene Verteidigung mehr als bisher zu bewerkstelligen, der schleppende Aufbau der Gemeinschaften, der tragische Fehlschluß auf innere Schwäche der immer wieder aus der breitangelegten öffentlichen Diskussion über Mängel in unserem System gezogen wird, das breite Feld das unsere ureigenen liberalen Prinzipien der gegnerischen Propaganda und Subversion öffnen, all das trägt zur Wankelmütigkeit bei; und ich komme hier, bei aller Freundschaft für die Kollegen von der Presse, nicht daran vorbei die doch etwas verantwortungslose Geisteshaltung jener Publizisten zu bedauern, für die die Ausweisung eines Kritikers aus einem Ostblockland zwar

ein Zeichen der Schwäche des jeweiligen Regimes ist, die gleichzeitig aber wegen der Kritiker im eigenen Lager gefällig dessen Untergang prophezeien. Beides zugleich kann nicht wahr sein.

Es gibt sicherlich manche Anzeichen in unserer westlichen Gesellschaft, die darauf hindeuten, daß sie für manche ihrer Mitglieder an Glaubwürdigkeit eingebüßt hat; die althergebrachten Strukturen traditioneller parlamentarischer Demokratie sind bestimmt nicht in allen Punkten den Forderungen einer zwar liberalen aber doch stark organisierten, nach Konsensus und Mitspracherecht strebenden Gesellschaft gewachsen. Der soziale Wohlfahrtsstaat hat manche Verantwortungen verwischt, aber auch Energien zur persönlichen Entfaltung freigemacht, von denen manche dann doch bei ihrem Drang nach Bestätigung in der Frustration stecken bleiben. Wir sind viel mehr als der abgeschirmte, zwangssterilisierte Osten den Versuchungen und Verseuchungen einer oft bremsenlosen « permissive society » ausgesetzt. Es möchte doch aber wohl keiner glauben, daß aus der Grabesstille des Ostens eher denn aus dem schäumenden Einfallsreichtum des Westens die Ideen geboren würden, die uns erlauben, für diese Europäer die wir sind und die in der Weltgeschichte trotz vieler Rückschläge und tragischer Fehlritte so ungeheuer großes geleistet haben, ein Leben in Frieden und Freiheit zu erhoffen.

Wir brauchen dazu allerdings neues Selbstvertrauen und verstärkten Glauben an Werte, die auf die Armen und Unterdrückten in Osteuropa wie in der Dritten Welt noch immer gewaltige Anziehungskraft ausüben; an denen wir aber so selbstgefällig zweifeln.

Wir brauchen darüber hinaus gemeinsames Handeln. Wir sind kein Block und können glücklicherweise auch gar keiner sein. Wir brauchen keinen Marschritt um zu beweisen, daß wir ins gleiche Ziel streben. Gerade Konferenzen wie die von Helsinki haben im Vergleich zum Ostblock gezeigt, welchen Impakt Ideen haben, wenn sie gemeinsam, aber doch nicht stereotyp identisch vorgebracht werden.

Wir brauchen weiterhin für unser Überleben die Sicherheitsgarantie Amerikas. Und Amerika wird auch auf andern Gebieten sowie es mächtiger oder tüchtiger ist, das gewichtigere Wort reden. Das verdammt uns nicht zur Ohnmacht oder Ratlosigkeit. Im Gegenteil: es sollte Ansporn sein, durch Zusammenlegen unserer Kräfte und unserer Möglichkeiten uns die Ausgangsbasis zu schaffen, selber für unsere Interessen eintreten zu können, ob es nun in der Verteidigung, in der Wirtschaft, im Handel ist und ganz besonders im Umgang mit Problemen des geteilten Europa. Es geht schließlich um uns.

Kein Gesellschaftssystem ist besser gewappnet als das unsrige, eine solche Politik der permanenten Dynamik durchzuführen, keine kann sich so schnell neuen Gegebenheiten anpassen, für neue Probleme neue Lösungen suchen und finden.

Vieles bliebe noch zu sagen über die Fragen der Verteidigung, die nur vorübergehend gestreift wurden, über die gefährliche Ausweitung des Ost-West-Konfliktes auf Afrika und Asien, über die Notwendigkeit den Nord-Süd-Dialog weiterzuführen um un-

serer eigenen Interessen willen und als Kontrast zu Moskaus auf Waffenlieferungen gestützte Expansionspolitik, über die eigene innere Sicherheit die auch nur im Ost-West-Spannungsfeld solch extremen Belastungen ausgesetzt werden konnte, über die Möglichkeiten und Grenzen der EG-COMECON-Beziehungen, über die Taktik. Ich will gerne in der späteren Diskussion dazu Stellung nehmen. Ich wollte mich hier auf die grundlegende Zielsetzung beschränken, an der sich alles weitere mißt.

Lassen Sie mich jetzt nur noch, meine Damen und Herren, meiner Überzeugung Ausdruck verleihen, daß, wenn wir das militärische Gleichgewicht einigermassen halten, die wirtschaftliche Krise, wie ich hoffe, geläutert und gestärkt überstehen, endlich den Mut zur vorbehaltlosen, freimütigen, politischen Zusammenarbeit finden, wenn wir unsere eigene Glaubwürdigkeit wieder dadurch stärken, daß wir selbst wieder an uns glauben, daß wir dann der Zukunft ohne Furcht entgegensehen können.

## Evolution du Droit du Travail

### La politique en matière d'immigration

Dans le domaine de l'immigration des travailleurs étrangers, le Gouvernement a fait adopter de nouvelles mesures tendant à faciliter l'intégration des migrants dans le pays d'accueil. Ces mesures s'appuient très largement sur les conclusions issues des travaux de la Conférence nationale de l'Immigration, convoquée au courant de l'année 1975, ainsi que de celles du débat public subséquent à la Chambre des Députés.

C'est ainsi qu'une loi du 29 juillet 1977 et un règlement grand-ducal portant la même date ont apporté un assouplissement considérable des conditions légales et réglementaires régissant l'octroi des permis de travail aux ressortissants non communautaires.

Tout d'abord, la loi du 29 juillet 1977 est venue abroger la clause de sauvegarde inscrite à l'article 27 de la loi du 28 mars 1972, laquelle ouvrait au Gouvernement la faculté d'ordonner le retrait du permis en cours de validité lorsque la situation du marché de l'emploi changeait au point que la demande d'octroi ou de renouvellement aurait été rejetée. Le Gouvernement et la Chambre ont estimé que le maintien de cette faculté heurtait les aspirations légitimes des travailleurs immigrants à être soustraits aux aléas des cycles conjoncturels pendant la période de validité de leur permis.

Par ailleurs, un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 est venu assouplir très largement les règles régissant l'admission des étrangers aux emplois salariés dans le pays.

Tout d'abord, il facilite l'octroi du permis B, qui représente la phase intermédiaire entre le permis A valable pour une année et le permis C valable pour une durée non limitée, en ramenant la condition de résidence et d'occupation de 2 ans à 1 année, permettant de la sorte l'octroi du permis B dès l'expiration de la première année de résidence et d'occupation du travailleur immigrant.

Par ailleurs, la réforme est venue ramener de 7 à 5 ans la condition de résidence et d'occupation pour l'octroi du permis C.

Parallèlement à cette dernière mesure, la durée maximale de validité du permis B a été réduite de 5 à 4 ans.

Au point de vue de l'incidence d'une absence prolongée du migrant sur la validité de son permis de travail, le règlement a uniformisé la règle, en subordonnant la perte de validité de tous les permis de travail à une absence continue de 6 mois du territoire luxembourgeois.

Une seconde mesure adoptée dans l'intérêt de l'intégration des travailleurs migrants dans le pays a été réalisée par la loi du 29 juillet 1977 qui a transformé le Comité-directeur du Service de l'Immigration en un Conseil National de l'Immigration dans lequel siègeront, outre les représentants des départements et services intéressés aux problèmes des immigrants et des représentants des organisations professionnelles des employeurs et des travailleurs, trois représentants des travailleurs immigrants italiens, deux représentants des travailleurs immigrants portugais, un représentant des travailleurs immigrants espagnols, un représentant des travailleurs immigrants yougoslaves et, enfin, un représentant des travailleurs immigrants capverdiens.

### La protection des salariés contre l'insolvabilité de l'employeur

Conformément aux engagements pris à d'itératives reprises, le Gouvernement a renforcé sensiblement la protection des salariés contre l'insolvabilité de l'employeur, notamment en cas de déclaration en état de faillite.

Tout d'abord, un règlement grand-ducal du 29 décembre 1976 a doublé le montant des prétentions salariales et indemnitaires garanties par le superprivilege du salarié inscrit à l'article 23 de la loi du 24 juin 1970 portant réglementation du contrat de louage de service des ouvriers, en le portant de 60 000 à 120 000 francs.

En second lieu, le Gouvernement a proposé, dans le cadre du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi, des mesures pour pallier les inconvénients résultant pour

les travailleurs des lenteurs de la procédure de liquidation de la faillite, qui causent en règle générale des retards considérables dans le règlement des créances salariales et indemnitaires des travailleurs.

C'est ainsi que le Gouvernement propose la mise en place d'une procédure accélérée de paiement des créances privilégiées et super-privilégiées des salariés dans le sens voulu par les conclusions du plan d'action pour le maintien de la croissance économique et du plein emploi.

C'est ainsi qu'en attendant la création d'un fonds spécial de garantie, le Gouvernement entend garantir aux travailleurs, pendant la durée d'application de la loi, le paiement des sommes qui leur sont dues en exécution du contrat de travail à la date du jugement déclaratif de la faillite par le biais du Fonds de chômage.

En attendant l'évacuation de ces propositions, le Gouvernement continuera à apporter des solutions appropriées aux cas de rigueur dans le cadre des interventions du Ministère de la Famille et de la Solidarité sociale.

### Le salaire social minimum

Une loi du 23 décembre 1976 (Mémorial A n° 81 du 28 décembre 1976, page 1485) est venue opérer un relèvement extrajudiciaire du salaire social minimum en deux étapes successives, à savoir un premier relèvement de 4% au 1<sup>er</sup> janvier 1978, ce qui représente un rattrapage cumulé de 8,16% depuis la revalorisation de 1975.

En tenant compte du relèvement du salaire social minimum intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 1975 sous l'effet de la loi du 23 décembre 1974 (14,1%), le salaire social minimum s'est vu imprimer une progression réelle cumulée de 24,29% depuis la formation du Gouvernement en 1974.

Par ailleurs, la loi du 23 décembre 1976, conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de sa déclaration du 4 juillet 1974, a étendu le bénéfice du salaire social minimum au personnel des services domestiques, au personnel occupé dans l'agriculture et dans la viticulture, aux travailleurs salariés à domicile, ainsi qu'aux travailleurs occupés dans une entreprise familiale.

Pour des raisons liées aux séquelles de la sécheresse qui avait affecté les entreprises de l'agriculture et de la viticulture au courant de l'année 1976, le législateur avait différé au 1<sup>er</sup> janvier 1978 l'inclusion du personnel occupé dans les entreprises agricoles et viticoles. Cette limitation est donc appelée à disparaître définitivement conformément à la politique générale du Gouvernement.

La loi précitée du 23 décembre 1976 a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1979 la date limite pour le dépôt du prochain rapport gouvernemental sur l'évolution des conditions économiques générales et des revenus qui servira de support aux propositions de revalorisation à faire par le Gouvernement.

A la suite d'une motion adoptée par la Chambre des Députés et dans la perspective de l'établissement du prochain rapport, le Secrétaire d'Etat au Travail

a institué un groupe d'experts chargé de préparer une réforme du modèle de référence du salaire social minimum; les travaux seront clôturés avant la fin de l'année en cours.

### Le congé annuel de récréation

La généralisation des cinq semaines de congés payés pour tous les salariés sans distinction d'âge se trouve inscrite dans la loi du 26 juillet 1975; elle deviendra effective au terme d'un régime transitoire qui cessera ses effets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980.

La mise en œuvre du régime transitoire, tel qu'il résulte d'un règlement grand-ducal du 30 décembre 1975, se traduira en 1978 par l'octroi de deux journées ouvrables de congés payés à l'ensemble des salariés, portant de la sorte la durée minimum du congé annuel de récréation de 22 à 24 jours ouvrables.

### Le droit des établissements classés et des substances dangereuses

Un projet de loi relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes et tendant à réformer la législation de 1872 a été soumis aux instances législatives.

Le Gouvernement entend faire évacuer ce projet au cours de l'année 1978.

Le projet de loi concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses vient d'être avisé par le Conseil d'Etat. Ce projet, qui a des incidences certaines sur la sécurité du travail d'un certain nombre de travailleurs, sera évacué par la Chambre des Députés dans les meilleurs délais.

### La codification du droit du travail

Le Gouvernement poursuivra ses travaux en vue de répertorier de façon méthodique les différentes matières relevant du droit du travail, avec l'objectif final d'une codification intégrale des textes régissant la matière.

Cette œuvre, de longue haleine, se trouve toutefois considérablement entravée à ce stade du fait de la dualité des régimes protecteurs tels qu'ils subsistent à l'heure actuelle pour les ouvriers et les employés privés. Aussi ne peut-on réaliser un régime unique que progressivement; cela a été plus particulièrement le cas pour la nouvelle législation relative aux congés payés, aux jours fériés légaux, au salaire social minimum, à l'indexation générale des salaires, à la protection de la maternité de la femme au travail etc.

En attendant, le Gouvernement s'efforcera de créer les prémisses nécessaires à une codification à moyen terme du droit du travail.

Relevons encore que le Service Information et Presse du Gouvernement a publié, sous les auspices du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, un « Recueil sur la législation du travail au Grand-Duché de Luxembourg » et qu'il a participé financièrement à la réédition du « Code du Travail » par un organisme privé.

## Le travail protégé

Dans le domaine de la politique menée par le Gouvernement en faveur des travailleurs handicapés, l'intégration sociale et professionnelle des adolescents et adultes mentalement handicapés restera, comme par le passé, une des préoccupations prioritaires.

Partant de la considération que ces handicapés ne peuvent être reclassés socialement que si une structure d'accueil appropriée leur offre la possibilité d'entrer dans la vie active, le Gouvernement a encouragé dans une très large mesure la mise en place d'ateliers

protégés à Capellen et à Esch-sur-Alzette. Ces ateliers de réadaptation assurent actuellement à quelque 50 handicapés, sous une surveillance médicale et professionnelle efficace, non seulement un travail utile et rémunérateur, mais aussi des possibilités d'adaptation professionnelle et, dans la mesure du possible, le transfert à un emploi normal. Aussi le Gouvernement continuera-t-il à mettre à la disposition des promoteurs des ateliers protégés les crédits nécessaires pour leur permettre d'en assurer le fonctionnement au cours des années à venir.

## L'évolution du système bancaire

Tout comme la période 75/76, l'exercice 76/77 était marqué par une évolution pondérée du système bancaire. Le mouvement d'implantation de nouveaux établissements bancaires qui s'est annoncé dès novembre 75 s'est encore amplifié durant la période considérée. C'est ainsi que le cercle des banques allemandes s'est agrandi de 5 nouvelles unités, à savoir de Trinkaus & Burkhardt (International) S. A., Hanse Bank S. A., Berliner Bank International S. A., Badische Kommunale Landesbank International S. A. ainsi que de la succursale du Beamtenheimstättenwerk.

Par ailleurs, les grandes banques scandinaves ont continué à affirmer leur position sur notre place financière. Au courant de 1977, par la venue de la Kansallis International Bank S. A. et de la Skandinaviska Enskilda Banken (Luxemburg) S. A. ainsi que par la prise de participation de la Bank of Helsinki dans le capital social de la Hanse Bank S. A. (où cette banque est le partenaire de la Landesbank Schleswig-Holstein, Girozentrale), ces banques sont maintenant représentées par 10 filiales. De la France est venue la Banque de l'Union Européenne (Luxembourg) S. A.

L'année 1977 a encore été marquée par la création d'une nouvelle banque consortiale, à savoir l'International Resources and Finance Bank, dont le capital social est détenu principalement par des investisseurs du monde arabe et de la Bank of Montreal.

Plusieurs autres banques connues sur le plan international ont encore émis leur intention de venir s'établir à Luxembourg, de sorte que durant 1978 le système bancaire luxembourgeois devrait connaître une continuation du mouvement d'implantation des banques. A cela s'ajoute que l'exercice 76/77 se distingue surtout par le fait qu'aucun établissement bancaire ne s'est retiré de notre place financière et que par ailleurs aucun retrait d'autorisation de faire le commerce n'a dû être prononcé par les autorités.

Les banques qui ont nécessité l'intervention des autorités en vue de leur fermeture continuent leur liquidation. La Deposit and Finance Bank ainsi que

l'Overseas Development Bank Luxembourg S. A. ont toutes les deux remboursé les créanciers privilégiés et ordinaires à 100% plus intérêts. Les dossiers donnant lieu à un contentieux seront liquidés au fur et à mesure des possibilités. Quant à la Herstatt Bank Luxembourg S. A. dont la liquidation a été prononcée le 20 juillet 76, ses créanciers ordinaires non contestés ont été satisfaits entretemps à raison de 80%. Par ailleurs, les efforts entrepris par les liquidateurs de cette dernière banque en vue d'arriver à un règlement final de la liquidation ont toutes chances pour aboutir dans un proche avenir.

Quant au total de la somme de bilan des banques établies à Luxembourg, la phase ascendante constatée en 75/76 a été confirmée en 76/77. La somme de bilan s'est élevée à la date du 31. 7. 1977 à 1 856 milliards de francs ce qui fait par rapport au 31 juillet 1976 une augmentation de 17,2%. Dans le même laps de temps, le nombre effectif des banques s'est accru de 80 en juillet 1976 à 88 en juillet 1977. La progression de la somme de bilan au 31 août 1977 sera de 0,9% par rapport au mois de juillet 1977.

Si la surveillance du Commissaire au contrôle des banques a porté surtout sur l'application stricte des lois de la réglementation et des instructions en matière de coefficients de liquidité et de solvabilité, des efforts ont été entrepris également dès le début de l'année 1977 en vue de la mise à jour des instructions relatives à l'établissement des situations financières périodiques des banques. En effet, l'internationalisation de notre place financière et la technicité toujours plus poussée des opérations y traitées ont rendu nécessaire une adaptation des instructions actuelles en vigueur depuis 1973. Le Commissariat prévoit d'ailleurs de publier prochainement la mise à jour des instructions dans le cadre d'un recueil.

## L'évolution des marchés des capitaux

Dans un environnement de taux orientés à la baisse et de calme dans le domaine monétaire, le marché des capitaux a fait preuve d'une grande liquidité et de beaucoup de souplesse tout au long des neuf pre-

miers mois de l'année 1977, et a facilement absorbé huit émissions pour un montant global de 3,95 milliards contre 2,15 milliards pour la même période de 1976.

Les taux de rendement à l'émission pour les emprunts à long terme sont descendus de 8,75% à 8,20% alors que les durées se sont allongées jusqu'à 12 ans. Compte tenu de l'emprunt grand-ducal et en supposant que le climat monétaire reste favorable d'ici la fin de l'année, un volume record de plus de 6,5 milliards de francs pourra être atteint.

L'activité dans le domaine des euro-émissions s'est encore développée, les émissions publiques ayant déjà atteint au cours du premier semestre un volume de 8,062 milliards de dollars.

Les banques luxembourgeoises ont activement pris part à ce développement; c'est ainsi qu'elles ont pu accroître nettement leurs participations tant dans les euro-émissions en dollars US qu'en dollars canadiens et en DM. Par ailleurs, la Bourse de Luxembourg a enregistré un nombre important de nouvelles cotations d'euro-émissions. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1977 le Commissariat au contrôle des banques a été saisi de 170 opérations sur valeurs immobilières, dont 153 relatives à des offres publiques et/ou des cotations d'emprunts obligataires.

### La surveillance des fonds d'investissement

Dans le cadre de l'application de l'arrêté grand-ducal du 22 décembre 1972 ayant pour objet le contrôle des fonds d'investissement, le Commissaire au contrôle des banques a été saisi, au cours des neuf premiers mois de l'exercice en cours, de 3 nouvelles demandes d'admission.

Il s'est avéré à l'étude des dossiers que les 3 demandes émanaient d'organismes remplissant les conditions nécessaires pour être qualifiés de fonds d'investissement.

L'inscription à la liste a été accordée jusqu'à présent à 103 fonds et 7 cas sont encore en cours d'ins-

truction à l'heure actuelle. Depuis le début de l'année en cours, la procédure d'inscription sur la liste officielle de 3 fonds d'investissement luxembourgeois a pu être terminée. A noter encore qu'au cours des 9 premiers mois de 1977, 5 fonds d'investissement inscrits sur la liste officielle sont entrés en liquidation volontaire sous la surveillance du Commissaire au contrôle des banques.

Le Commissaire au contrôle des banques a continué l'instruction des « cas douteux », c.-à-d. des organismes au sujet desquels il existe des doutes quant à l'applicabilité de l'arrêté grand-ducal précité. Un certain nombre de dossiers ont pu être liquidés au cours de l'exercice, mais il en reste toujours en cours d'instruction à l'heure actuelle.

Il faut signaler encore que par jugements des 7 janvier et 17 février 1977, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg a prononcé, sur requête du Commissaire au contrôle des banques, la dissolution et la liquidation de trois sociétés d'investissement luxembourgeoises dont l'inscription sur la liste officielle avait été refusée antérieurement.

Dans le cadre de l'application de l'arrêté grand-ducal du 22 décembre 1972 concernant la représentation fiduciaire, le Commissaire au contrôle des banques a surveillé les opérations des représentants fiduciaires. Il est intéressant de noter dans ce contexte qu'actuellement des conventions de représentation fiduciaire existent en relation avec 80 emprunts et que 7 nouveaux cas se sont présentés pendant les neuf premiers mois de l'année 1977. Pendant l'année en cours jusqu'au 30 septembre 1977, le Commissaire au contrôle des banques a accordé après examen, son « nihil obstat » à 410 documents d'information à savoir des prospectus d'émission d'obligations ou d'actions et de parts ainsi que des rapports financiers des fonds d'investissement.

Notons enfin que le seul fonds luxembourgeois de l'ancien groupe IOS, à savoir le fonds I.I.T., procéda à partir du mois d'octobre 1977 à une deuxième distribution de 3,75 dollars US par part.

## Le commerce extérieur en 1976 et 1977

### Evolution des échanges

D'après les estimations provisoires du STATEC, la balance commerciale de 1976 (transactions sur biens) se serait soldée par un déficit de 8,2 milliards qui vient s'ajouter à un déficit de 5,1 milliards en 1975.

Ceci souligne la gravité de la crise que nous traversons, notamment si l'on tient compte du fait qu'en 1974 — dernière année de haute conjoncture — la balance commerciale s'est soldée par un excédent de 11,3 milliards.

Le déficit actuel provient, d'une part, de la dégradation profonde du marché sidérurgique à la fois

quant aux prix et quant aux quantités et, d'autre part, de l'augmentation continue des prix à l'importation, alors que les prix à l'exportation ont stagné.

Bien que l'ensemble des exportations de biens en 1976 ait progressé d'environ 3% en volume et 0,5% en prix, le dynamisme des exportations de produits chimiques ayant compensé la chute des exportations des produits sidérurgiques, les importations de biens avaient augmenté de 0,5% en volume et de 7,3% en prix.

Suivant les pays il est intéressant de noter que les exportations en 1976 ont connu une reprise supé-

rieure à la moyenne vers la Communauté européenne et plus particulièrement la Belgique, l'Italie et la République Fédérale d'Allemagne, alors que nos exportations vers les pays tiers à l'exception des Etats-Unis ont enregistré une chute très importante.

Par contre les importations n'ont pas subi de variations importantes selon l'origine géographique.

La République Fédérale d'Allemagne reste, de loin, notre premier client avec 27,9% de nos exportations, suivie de la Belgique avec 22,8% et de la France, avec 16,1%.

Pour les importations, la République Fédérale d'Allemagne reste notre premier fournisseur avec 36,3%, suivie de la Belgique, avec 34,8% et de la France, avec 14,8%.

Les autres opérations courantes et notamment les exportations nettes des services et les revenus de facteurs nets en provenance de l'étranger parviennent cependant à compenser à peu près le déficit dû au solde négatif des échanges commerciaux.

Pour les 5 premiers mois de 1977 les données provisoires montrent un accroissement, en valeur, des importations de biens de 3,9% et des exportations de biens de 18,7%. Il en résulterait donc pour cette période, un déficit commercial provisoire de 2,4 milliards !

Il faut toutefois s'attendre à une dégradation de ce solde jusqu'à la fin de l'année, la tendance amorcée des exportations ne devant très probablement pas se poursuivre au même rythme.

Il est évident qu'un déficit persistant de la balance commerciale, qui n'est pas dû à des importations de biens d'équipement, entraîne un appauvrissement de l'économie nationale.

A défaut de mesures de protection que le Gouvernement ne peut pas prendre, le remède à cette situation doit consister, outre une discipline systématique dans l'utilisation rationnelle des matières premières et des produits énergétiques, dans un effort continu de promotion des exportations à des prix compétitifs. Dans cet ordre d'idées une restructuration et une diversification de notre potentiel économique s'impose : moindre dépendance des matières premières et de l'énergie, recours à une main-d'œuvre hautement qualifiée, produits à haute valeur ajoutée.

Le Gouvernement luxembourgeois, conscient des difficultés que rencontrent les échanges commerciaux et qui touchent d'ailleurs le plus durement un pays qui, comme le nôtre, ne dispose pas d'un vaste marché intérieur, n'a cessé de développer les moyens classiques de support que l'Etat peut apporter aux exportateurs, compte tenu des moyens disponibles.

### Promotion des exportations

#### *Moyens d'action autres que financiers :*

L'arrangement de coopération avec l'Office belge du Commerce extérieur donne entièrement satisfaction. Les sociétés luxembourgeoises peuvent pleinement y recourir, notamment en ce qui concerne la documentation, la prospection commerciale, l'étude de marchés etc. L'O.B.C.E. a mis à jour un fichier

central comprenant les firmes belges et luxembourgeoises intéressées à l'exportation et à l'importation. Les 115 prospecteurs commerciaux de l'O.B.C.E. installés dans tous les pays du monde, sont à la disposition des exportateurs belges et luxembourgeois sans discrimination.

Le délégué régional de l'O.B.C.E. à Arlon donne régulièrement des audiences à la Chambre de Commerce à Luxembourg aux sociétés luxembourgeoises.

Quant aux actions entreprises au départ de Luxembourg, relevons que lors de ses déplacements à l'étranger, le Ministre du Commerce extérieur plaide chaque fois les dossiers économiques dont il a été saisi par les sociétés luxembourgeoises. Par ailleurs, le Ministre des Affaires Etrangères communique aux autres Ministres luxembourgeois qui effectuent des visites à l'étranger des dossiers concernant les affaires en cours entre firmes luxembourgeoises et firmes des pays visités.

Aux visites d'Etat effectuées en Roumanie, au Sénégal et en U.R.S.S. ont été adjointes des missions économiques.

Lors des visites officielles étrangères à Luxembourg, les affaires pendantes entre les industries luxembourgeoises et les firmes du pays visiteur sont régulièrement évoquées.

Les sociétés luxembourgeoises sont régulièrement informées des missions économiques officielles organisées par la Belgique auxquelles il leur est loisible de participer. Il résulte de sondages que les firmes luxembourgeoises ont la possibilité de s'associer — dans des conditions à déterminer — aux missions sectorielles organisées à titre privé par les organisations professionnelles belges, notamment FABRIMETAL et les plus importantes banques de Belgique.

La participation de sociétés luxembourgeoises aux actions prévues par les accords sur la coopération économique, industrielle et technique, conclus par l'U.E.B.L. avec de très nombreux pays tiers, peut également constituer un élément positif pour le développement des exportations. Les firmes luxembourgeoises sont régulièrement informées des possibilités de coopération qui existent dans le cadre de ces accords.

La participation aux foires, expositions, journées de contact organisées à l'étranger constitue un autre moyen concret et utile pour la promotion des ventes. Les exportateurs peuvent également recourir aux services des Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises établies dans de nombreux pays.

Tel est évidemment a fortiori le cas pour l'ensemble de nos Ambassades et Consulats. Le Gouvernement s'efforce de tenir compte lors de la nomination de nos consuls honoraires de critères économiques. Dans des cas déterminés, des consuls peuvent être chargés de missions spécifiques dans l'intérêt de notre économie.

La réunion à Luxembourg de nos Ambassadeurs (10 et 11 octobre 1977) fournit l'occasion d'informer nos Chefs de mission des problèmes et intérêts de nos industriels et d'autre part permet à nos Ambassadeurs de donner un aperçu sur les possibilités qu'offrent

leurs pays de résidence dans le domaine du commerce extérieur.

#### *Moyens d'intervention sur le plan financier :*

##### *Ducroire (loi du 12. 12. 1974)*

La dotation pour 1977 est de 200 000 000 fr., ce qui permet une garantie des risques pour un total de 2 300 000 000 fr.

La procédure législative a été entamée pour porter la dotation à 400 000 000 fr.

Une première tranche de 50 millions a été prévue au projet de budget 1978.

La réassurance du Ducroire belge qui porte normalement sur 50% des risques a été étendue et peut dorénavant, pour certaines catégories de risques, couvrir 80% des sommes engagées.

##### *Bonification d'intérêt (art. 02.3.31.00 du budget)*

Depuis 1975, un crédit non limitatif de 5 000 000 est inscrit au budget pour accorder des aides financières aux entreprises, destinées à faciliter l'exportation de biens d'équipement d'origine luxembourgeoise, des bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exporta-

tion à moyen et à long terme, d'autres subventions dans le même but.

Taux d'utilisation : 4 200 000 en 1975

Taux d'utilisation : 3 000 000 en 1976

Prévisions pour 1977 : Utilisation complète

Pour 1978 un crédit de 6 000 000 est prévu.

##### *Participation aux frais de prospection commerciale (art. 02.3.34.00)*

Un crédit non limitatif de 450 000 est prévu.

Taux d'utilisation : 175 000 en 1975

Taux d'utilisation : 350 000 en 1976, notamment en faveur des activités de prospection des Chambres de Commerce.

##### *Société nationale de crédit et d'investissement*

Le Gouvernement attache une grande importance à cette nouvelle institution dont l'objectif sera le soutien de l'activité économique et le maintien du plein emploi, grâce à l'amélioration des conditions de financement, des investissements et des exportations.

Les règlements d'application de la loi du 2 août 1977 sur la S.N.C.I. sont en voie d'élaboration.

## LUXEMBOURG

Le « Financial Times », dans son édition du 5 décembre 1977, a consacré un article au Grand-Duché. Nous reproduisons ci-après cet article de David Buchan.

### LUXEMBOURG

*In spite of its small size, Luxembourg has managed to maintain a balance of payments surplus — thanks in large part to its banking industry and helped along by its historically stable political climate*

Luxembourg has — as few people know but most rightly assume — a long tradition of political stability. Perforce polyglot (including a distinctive dialect of their own), Luxembourgers are mercifully free of the linguistic tensions that mar Belgian political life. Political battles or at least those that rise above the « parish pump » level, are generally waged in a low key. But that does not of itself shelter the Government of the day from the buffeting of external winds, which blow all the harder given the tiny size of the Grand Duchy.

When the Government of Prime Minister Gaston Thorn — a coalition of the Socialist and Democrat parties — broke the 50-year monopoly of power by the Christian Social Party in the election of May, 1974, they could hardly have chosen a less rewarding moment to do so — the onslaught of the depression generalised throughout the industrialised world. Although Mr. Thorn's government has struggled manfully and often ingeniously with the Grand Duchy's economic problems, there are signs — recent

local elections — that the Christian Social Party, which with 18 seats is still the largest single bloc in the Chamber of Deputies, may return to power at the next general election, due in 1979. Of course, by that time, there may be a pick-up in the world and European economy : but that will depend on Luxembourg's bigger neighbours, until then the Duchy is having to make shift as best it can.

In a good year — 1974 was the last — steel accounts for nearly a quarter of the country's gross domestic production, and this is the sector that has been hardest hit by the recession. Since the slight upturn in spring 1976, steel production in the Duchy has declined : in the first six months of this year it was 8 per cent. down on the same period last year.

Without the cushion of a proper home market to fall back on, Luxembourg steel has been hard hit by protectionism even within the Common Market — that in turn is the result of stagnant demand, overcapacity, Japanese and other non-European competition. Even more than Belgium, Luxembourg has never been able or willing to get the sort of longterm steel contracts from steel users that help producers weather a steel depression. In this situation, the Luxembourg State was caught with the threat of massive lay-offs in its major manufacturing industry and without any proper benefit scheme for the unemployed (though the beginnings of one are now in force). The fact that unemployment in the Duchy is still less than 1 per cent. of the total workforce is the result of two things. First, the State undertook to put

steel workers without a job on to public works. Between September, 1975, and the end of 1976 some 12,500 steel workers were paid for such things as banking up the Moselle River, installing telephones, and improving facilities for cyclists. This has now ended — the Government having realised that given the probable duration of the present steel crisis it could not undertake so open ended a commitment: It is now up to the steel companies to provide for themselves, and that basically means Arbed, which accounts for 90 per cent. of the Duchy's steel.

Despite the initial impression given by its grandiose « fin de siècle » headquarters in the middle of Luxembourg City, Arbed is now up against the wall. Its future strategy is twofold: first, to diversify into downstream steel activities like mechanical engineering — it has now commissioned some American consultants to search for possible U.S. and Japanese partners in engineering joint ventures in Luxembourg — a line that the Arbed group's several foreign subsidiaries are pursuing abroad. Second, and it is this that makes its reaction to the steel crisis virtually unique, it is redoubling its investment effort to try to assure its future competitiveness in basic steelmaking.

It has increased its investment inside the Duchy this year to Frs.5bn. from half that in 1976. This is quite literally a game of « double or quits », because, although Arbed was a rich company before the steel crisis began, it is doubtful whether — despite its now regular borrowings on the Luxembourg domestic capital market — it can keep this up for much longer if there is no quick pick-up in the steel market. Losses for the first half of this year totalled Frs. 2.1 bn. (£34bn.) compared with Frs.1.04bn. in the whole of last year, and Arbed officials are not ruling out that total losses for 1977 would approach the Frs. 3bn. loss recorded in 1975.

Arbed's president recently warned that steel companies must not become « national employment agencies » and pointedly added that his company, the Duchy's biggest single employer, intends to reduce its Luxembourg payroll by 4,000 down to 17,000 workers in the next two years, partly by lowering the compulsory retiring age to 57. Layoffs are also inevitable in the Duchy's second largest steel producer, Rodange-Athus, which straddles the Belgo-Luxembourg border and which, to the consternation of both Governments, announced itself broke this summer. At the instigation of the EEC Steel Commissioner Viscount Etienne Davignon, studies are going on on both sides of the border to see if the company cannot be split in two, with Athus in Belgium coming again under the wing of the Belgian steel giant, Cockerill, and the Luxembourg plant of Rodange coming under Arbed. But even on the most optimistic assumptions, at least 700 redundancies are inevitable at Rodange, and still more at Athus.

Landlocked Luxembourg luckily has no shipyards clamouring for State aid: but it does have a branch of Europe's third « crisis industry » — textiles — in the shape of a large Monsanto plant, which has just laid off some 250 workers mainly because of competition from low cost Far East imports.

Opening the November budget debate, M. Thorn said gloomily that despite EEC Commission estimates of 2—3 per cent. growth in GDP for Luxembourg this year, the Duchy would be lucky to reach 2 per cent. The Government appears unwilling to undertake any major reflation effort just now, given its assumption that, for reasons outside its control, the present economic doldrums may last for some time yet. M. Thorn pointed out that State spending in 1978 will only rise by 8.8 per cent., the smallest such rise since 1972. There is likely to be a small budget deficit next year — but some observers feel that the Government is being slightly too cautious and that it could reflate a bit more, for two reasons.

### *Inflation*

First, inflation is now down to an annual rate of 5.4 percent. (October 1976-1977). Second, the balance of payments is still in the black, thanks very largely to the banking sector, attracted to Luxembourg by the burgeoning Euromarket business there. The serried ranks of banks down Luxembourg City's Boulevard Royal now provide in taxes 10 per cent. of current State receipts and employ 4 per cent. of the workforce. Indeed last year, much to the surprise of Government officials, the State ended up with a Frs.900m. surplus — because bigger state spending on public works and unemployment benefits were outweighed by an unforeseen extra Frs.2bn. in taxes on banking operations. Lack of a central bank and any consequent tiresome necessity to place minimum reserve with such a body is a great incentive for banks to come to Luxembourg, and although the Commission Bancaire — which discreetly supervises banks in the Duchy — is trying to tighten up some of its controls, there is no intention of killing off so golden a goose.

The Government, however, has allowed a rapid rise in consumer credit in the past year, and there are no signs that this is going to be reversed. More important, a Société Nationale de Crédit et d'Investissement has been set up. An idea originally pushed by the unions in the early 1960s, the SNCI is to have three roles — State holding company for public participation in companies, a provider of investment credit and a guarantor of export credit. Though criticised by left and right — variously as a « trojan horse » for nationalisation and as a means for featherbedding big business — the SNCI is nevertheless regarded by the Government as essential to put the Duchy on some kind of an equal footing with its neighbours.

# Mémorial

## Mois de septembre

### Ministère d'Etat

Un arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 accorde démission honorable à M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie. (page 1560)

Un arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 porte nomination de M. Joseph Barthel à la fonction de Ministre. (page 1560)

Un arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 modifie l'arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant constitution des départements ministériels. (page 1561)

Un arrêté grand-ducal du 16 septembre 1977 modifie l'arrêté grand-ducal modifié du 19 juin 1974 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement. (page 1562)

Un règlement grand-ducal du 5 août 1977 modifie le règlement grand-ducal du 13 janvier 1965 portant détermination des conditions et de la forme des nominations aux différentes fonctions de la carrière du garçon de bureau à l'administration gouvernementale. (page 1565)

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 27 août 1977 porte approbation de la Décision et de l'Acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct, signés à Bruxelles, le 20 septembre 1976. (page 1551)

Un règlement grand-ducal du 16 septembre 1977 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 1576)

### Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 30 août 1977 fixe pour l'année 1977 la date d'interdiction d'asperger les vignobles. (page 1546)

### Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 modifie le règlement grand-ducal du 6 septembre 1968 portant création et organisation de sections d'enseignement préparatoire aux professions paramédicales. (page 1540)

Un règlement ministériel du 31 août 1977 porte fixation des indemnités revenant aux commissaires du Gouvernement pour les examens d'admission en classe d'orientation ou en 7<sup>e</sup> commune de tous les ordres d'enseignement, en classe de huitième différentes options de l'enseignement technique et professionnel, en classe de neuvième différentes sections

de l'enseignement technique et professionnel et en classe de dixième de la section des beaux-arts à l'école des arts et métiers. (page 1574)

### Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement ministériel du 25 août 1977 modifie la réglementation relative aux primes accordées par l'Etat dans l'intérêt de l'habitat social. (page 1548)

### Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 5 août 1977 modifie le règlement grand-ducal du 7 mars 1969 portant exécution de l'article 111, alinéa 8, numéro 2 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1545)

Un règlement grand-ducal du 5 août 1977 porte exécution du paragraphe 29, alinéa 3 de la loi concernant l'évaluation des biens et valeurs. (page 1564)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 modifie le règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 portant exécution de l'article 71 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 1566)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 porte modification des articles 4 et 5 du règlement grand-ducal du 21 décembre 1962 modifiant certaines dispositions en matière d'impôt foncier. (page 1568)

Un règlement ministériel du 14 septembre 1977 règle les conditions d'émission d'un emprunt d'un milliard de francs, autorisé par la loi du 14 juillet 1977. (page 1575)

La loi du 12 juillet 1977 porte règlement des comptes généraux de l'exercice 1973. (page 1579)

### Ministère de la Fonction Publique

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 pris en exécution de l'article 7.3. de la loi du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'Etat. (page 1566)

### Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion de l'infirmier chargé des services d'ergothérapie et de l'infirmier chargé du service d'éducation physique. (page 1548)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 complète le règlement grand-ducal du 6 janvier 1976 rendant applicables au Grand-Duché de Luxembourg les méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux. (page 1567)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 porte désignation des experts et agents chargés de rechercher et de constater les infractions aux dispositions

légales ou réglementaires en matière de lutte contre la pollution de l'air et contre le bruit. (page 1569).

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 concerne la qualité requise des eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire. (page 1570)

Un règlement ministériel du 30 août 1977 établit la liste des diplômes, certificats et autres titres de médecin visés à la directive 75/362/CEE. (page 1573)

## Ministère des Travaux Publics

La loi du 27 août 1977 autorise le Gouvernement à faire procéder à l'extension, au réaménagement et à l'équipement de l'école des arts et métiers à Luxembourg par la réalisation d'une troisième phase de construction. (page 1550)

## Mois d'octobre

### Ministère d'Etat

Un arrêté grand-ducal du 4 octobre 1977 concerne la délégation des pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés 1977-1978. (page 1792)

Un règlement gouvernemental du 30 septembre 1977 modifie les barèmes et indemnités prévus par le règlement grand-ducal modifié du 18 décembre 1972 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat. (page 1804)

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 23 septembre 1977 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 1291)

### Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 11 octobre 1977 porte désignation des agents de l'administration des services techniques de l'agriculture chargés de rechercher et de constater les infractions en matière de police des cours d'eau et de voirie rurale. (page 1852)

Un règlement grand-ducal du 18 octobre 1977 modifie le règlement grand-ducal du 20 juin 1977 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres de l'administration des services vétérinaires. (page 1852)

Un règlement grand-ducal du 25 octobre 1977 fixe certaines dispositions applicables au vin provenant de la récolte 1977. (page 1860)

Un règlement grand-ducal du 25 octobre 1977 concerne l'octroi d'une aide à la consommation de beurre. (page 1861)

### Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes

Un règlement grand-ducal du 26 octobre 1977 concerne les prix de vente maxima à la consommation de beurre. (page 1862)

### Ministère de l'Education Nationale

La loi du 19 septembre 1977 porte création d'un service des sites et monuments nationaux. (page 1788)

Un règlement grand-ducal du 27 août 1977 abroge le règlement grand-ducal du 31 août 1971 portant modification, en ce qui concerne l'Ecole Technique, du règlement grand-ducal du 22 octobre 1969 fixant les attributions des directeurs-adjoints et des directrices adjointes des établissements d'enseignement technique et professionnel. (page 1796)

### Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement grand-ducal du 11 octobre 1977 concerne l'octroi d'un congé sportif. (page 1815)

### Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 20 septembre 1977 concerne la valeur en douane des marchandises (page 1796)

Un règlement grand-ducal du 18 octobre 1977 concerne les emplois supérieurs dans la carrière du rédacteur à l'administration des contributions directes et des accises. (page 1818)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1977 fixe l'organisation de l'administration des contributions directes et des accises. (page 1819)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1977 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux bouteilles utilisées comme récipients-mesures. (page 1828)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1977 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au préconditionnement en volume de certains liquides en préemballage. (page 1833)

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1977 porte application de la directive du Conseil des Communautés Européennes du 20 janvier 1976 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au préconditionnement en masse ou en volume de certains produits en préemballages. (page 1842)

Un règlement grand-ducal du 18 octobre 1977 concerne les emplois dans la carrière moyenne du rédacteur et du technicien diplômé dans l'administration du cadastre et de la topographie. (page 1853)

Un règlement grand-ducal du 25 octobre 1977 modifie les dispositions de l'article 21 de la loi du 17

avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes et des accises, tel qu'il a été modifié par la loi du 30 avril 1974. (page 1855)

### **Ministère de la Force Publique**

Un règlement grand-ducal du 19 septembre 1977 porte modification du règlement grand-ducal du 6 décembre 1973 portant fixation du contingent des volontaires de l'Armée. (page 1789)

### **Ministère de l'Intérieur**

Un règlement grand-ducal du 23 septembre 1977 modifie et complète celui du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié par la suite. (page 1790)

Un règlement ministériel du 19 octobre 1977 modifie celui du 10 mai 1966 portant fixation des frais de route et de séjour ainsi que des indemnités de démenagement revenant aux fonctionnaires et employés communaux, tel qu'il a été modifié par la suite. (page 1860)

### **Ministère de la Justice**

Un règlement grand-ducal du 6 octobre 1977 concerne la tenue de service du personnel de l'adminis-

tration des établissements pénitentiaires. (page 1812)

Un règlement grand-ducal du 11 octobre 1977 modifie le règlement grand-ducal du 23 décembre 1971 fixant le nombre et la résidence des huissiers de justice. (page 1814)

### **Ministère de la Santé Publique**

Un règlement grand-ducal du 28 septembre 1977 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 concernant le contrôle des viandes, tel que cet arrêté a été modifié par la suite. (page 1797)

### **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**

Un règlement grand-ducal du 28 septembre 1977 fixe les conditions de la promotion du secrétaire du comité central de l'union des caisses de maladie aux fonctions d'inspecteur principal et d'inspecteur principal 1<sup>er</sup> en rang. (page 1792)

Un règlement ministériel du 18 octobre 1977 porte modification du règlement ministériel du 18 janvier 1964 fixant le programme et la procédure des examens de fin d'apprentissage dans l'artisanat. (page 1853)

### **Ministère des Travaux Publics**

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1977 concerne les emplois de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration des bâtiments publics. (page 1854)

## **Mois de novembre**

### **Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur**

Un règlement ministériel du 21 octobre 1977 détermine les catégories de personnes qui pourront bénéficier de l'autorisation de munir leurs véhicules automoteurs de plaques portant les lettres latines CD. (page 1958)

Un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 remplace la liste I annexée au règlement grand-ducal du 17 août 1963 soumettant à licence le transit de certaines marchandises. (page 1974)

Un règlement grand-ducal du 29 juillet 1977 remplace la liste II annexée au règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 1975)

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1977 soumet à licence l'importation de certaines marchandises. (page 2030)

### **Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture**

Un règlement grand-ducal du 9 novembre 1977 fixe certaines modalités d'exécution relatives au prélèvement de coresponsabilité instauré dans le secteur du lait et des produits laitiers. (page 1966)

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1977 modifie et complète le règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 1971 concernant les mesures à pren-

dre en vue de prévenir l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles. (page 1967)

### **Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes**

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1977 concerne les emplois de la carrière moyenne du rédacteur au service central de la statistique et des études économiques. (page 1967)

### **Ministère de l'Education Nationale**

Un règlement du Gouvernement en conseil du 21 octobre 1977 porte modification du règlement du Gouvernement en conseil du 15 novembre 1974 fixant le régime des indemnités des chargés de cours des établissements d'enseignement publics qui dépendent du Ministère de l'Education nationale. (page 1958)

Un règlement grand-ducal du 25 octobre 1977 complète l'article 4 du règlement grand-ducal du 18 octobre 1973 concernant les attributions, les conditions d'admission au stage et les conditions de nomination du personnel affecté aux instituts et services de l'éducation différenciée. (page 1959)

Un règlement ministériel du 6 octobre 1977 porte fixation des indemnités revenant aux commissaires du Gouvernement des examens pour l'obtention des diplômes d'éducateur et de moniteur d'éducation différenciée. (page 2030)

## Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 4 octobre 1977 concerne la coordination des dispositions générales relatives aux douanes et accises. (page 1868)

Un règlement grand-ducal du 9 novembre 1977 concerne les emplois dans la carrière moyenne du rédacteur de la Chambre des comptes. (page 1961)

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1977 pris en exécution de l'article 1<sup>er</sup> numéro 3 de la loi du 7 avril 1976 porte modification de la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurance et visant la constitution et le contrôle des caisses patronales autonomes de pension servant des pensions de retraite, d'invalidité ou de survie en faveur du personnel d'une entreprise ou de plusieurs entreprises unies par des liens économiques. (page 1968)

Un règlement grand-ducal du 24 novembre 1977 concerne les emplois supérieurs dans la carrière du rédacteur et les emplois dans la carrière moyenne du technicien diplômé à l'administration des postes et télécommunications ainsi que l'organisation de cette administration. (page 2031)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions d'inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, d'inspecteur principal 1<sup>er</sup> en rang, d'inspecteur de direction, d'inspecteur principal et d'inspecteur. (page 2032)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 détermine les emplois dans l'administration des P. et T. auxquels sont attachées les fonctions d'inspecteur technique principal 1<sup>er</sup> en rang, d'inspecteur tech-

nique principal, d'inspecteur technique, de chef de bureau technique et de chef de bureau technique adjoint. (page 2034)

Un règlement ministériel du 25 novembre 1977 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal. (page 2035)

Un règlement grand-ducal du 24 novembre 1977 concerne les emplois supérieurs dans la carrière du rédacteur à l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 2037)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 détermine l'organisation de la direction de l'administration de l'enregistrement et des domaines et les attributions de son personnel. (page 2037)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 fixe l'organisation des services d'exécution de l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 2040)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 porte désignation de dix emplois de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration des contributions directes et des accises auxquels sont attachées des attributions particulières à caractère technique. (page 2042)

## Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 4 novembre 1977 concerne le repeuplement obligatoire des lots de pêche dans les eaux intérieures. (page 1960)

Un règlement grand-ducal du 4 novembre 1977 interdit la pêche dans le canal d'écoulement de la station hydro-électrique de Rosport. (page 1961)

## Mois de décembre

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 12 novembre 1977 porte approbation — de l'Accord européen sur l'échange des réactifs pour la détermination des groupes tissulaires, signé à Strasbourg, le 17 septembre 1974, du Protocole à l'Accord et de son Annexe, — du Protocole additionnel à l'Accord européen sur l'échange de réactifs pour la détermination des groupes tissulaires, signé à Strasbourg, le 24 juin 1976. (page 2062)

La loi du 2 décembre 1977 porte approbation de l'Accord portant création du Fonds International de Développement Agricole, conclu à Rome, le 13 juin 1976. (page 2075)

La loi du 4 novembre 1977 porte approbation — de l'Accord de coopération entre la Communauté Economique Européenne et la République tunisienne ainsi que de l'Acte final, — de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la République tunisienne, signés à Tunis, le 25 avril 1976, — de l'Accord de coopération entre la Communauté Economique Européenne et la République algérienne démocratique et

populaire ainsi que de l'Acte final, — de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la République algérienne démocratique et populaire, signés à Alger, le 26 avril 1976, — de l'Accord de coopération entre la Communauté Economique Européenne et le Royaume du Maroc ainsi que de l'Acte final, — de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le Royaume du Maroc, signés à Rabat, le 27 avril 1976. (page 2106)

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 1977 porte approbation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en date à New York du 7 mars 1966. (page 2478)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1977 modifie le règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 2735)

La loi du 22 décembre 1977 porte approbation de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), fait à Genève, le 1<sup>er</sup> septembre 1970. (page 2768)

Un arrêté grand-ducal du 24 décembre 1977 porte publication des modifications apportées au tarif des péages sur la Moselle ainsi qu'aux annexes 2a, 2b et 2c du tarif des péages, publiés par arrêté grand-ducal du 23 mai 1964. (page 2804)

Un arrêté grand-ducal du 24 décembre 1977 porte publication des modifications apportées au règlement de police pour la navigation de la Moselle, publié par arrêté grand-ducal du 18 juin 1971. (page 2812)

### **Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture**

Un règlement ministériel du 29 novembre 1977 concerne la lutte obligatoire contre la tuberculose bovine pour l'année 1978. (page 2073)

Un règlement ministériel du 29 novembre 1977 concerne la vaccination obligatoire des bovins contre la fièvre aphteuse. (page 2074)

Un règlement grand-ducal du 8 décembre 1977 modifie le règlement grand-ducal du 25 octobre 1977 fixant certaines dispositions applicables au vin provenant de la récolte 1977. (page 2473)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1977 porte majoration du montant de la prime de départ prévue à l'article 20 de la loi du 10 mai 1974 instituant des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat. (page 2756)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1977 proroge temporairement les dispositions prévues par l'article 2 du règlement grand-ducal du 27 août 1977 établissant les cotisations à la Caisse de maladie agricole. (page 2821)

### **Ministère de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes**

Un règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> décembre 1977 fixe, en exécution de l'article 30 de la loi du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans, telle qu'elle a été modifiée notamment par la loi du 23 décembre 1976 portant fusion des régimes de pension des artisans et des commerçants et industriels, les modalités suivant lesquelles les assurés peuvent obtenir dispense de cotisation. (page 2487)

La loi du 24 décembre 1977 autorise le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi. (page 2702)

### **Ministère de l'Education Nationale**

La loi du 8 décembre 1977 concerne l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. (page 2102)

Un règlement grand-ducal du 21 décembre 1977 pris en exécution de la loi du 8 décembre 1977 concerne l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. (page 2693)

Un règlement ministériel du 28 novembre 1977 concerne a) la présentation des demandes en vue de procéder à une présentation cinématographique accessible aux mineurs âgés de moins de 17 ans; b) la publication et la diffusion des décisions de la

commission de surveillance des cinémas; c) la recommandation aux jeunes des films d'une valeur culturelle ou éducative. (page 2712)

### **Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale**

Un règlement grand-ducal du 14 décembre 1977 porte nouvelle fixation du plafond de revenu pris en considération pour l'octroi de l'allocation compensatoire accordée aux bénéficiaires de rentes et de pensions. (page 2688)

Un règlement grand-ducal du 14 décembre 1977 porte nouvelle fixation de l'allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (page 2689)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1977 porte fixation des taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 20 décembre 1976 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés. (page 2734)

### **Ministère des Finances**

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1977 fixe les conditions générales des prêts à moyen et long terme prévus à l'article 4 de la loi du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement. (page 2054)

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1977 fixe les conditions générales des crédits d'équipement prévus à l'article 5 de la loi du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement. (page 2055)

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1977 fixe les conditions générales du crédit à l'exportation prévu à l'article 7 de la loi du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement. (page 2058)

Un règlement ministériel du 28 octobre 1977 porte application de l'arrêté ministériel belge du 30 juin 1977 modifiant le tableau des bandelettes fiscales pour tabacs. (page 2454)

Un règlement ministériel du 28 octobre 1977 porte application de l'arrêté ministériel belge du 12 octobre 1977 relatif au régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 2466)

Un règlement ministériel du 28 octobre 1977 porte application de l'arrêté royal belge du 10 octobre 1977 modifiant le régime d'accise du tabac. (page 2471)

La loi du 17 décembre 1977 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978. (page 2494)

Un règlement grand-ducal du 17 décembre 1977 porte exécution de la loi du 17 décembre 1977 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978. (page 2684)

Un règlement grand-ducal du 14 décembre 1977 concerne l'exécution de l'article unique de la loi du 25 juillet 1977 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. (page 2690)

Un règlement ministériel du 16 décembre 1977 est relatif à la compétence de certains bureaux d'imposition de l'administration des contributions. (page 2691)

Trois règlements ministériels du 13 décembre 1977 portent publication de l'arrêté royal belge du 21 novembre 1977 relatif au tarif des droits d'entrée. (page 2713)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1977 concerne l'uniforme des agents de l'administration des douanes. (page 2731)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1977 concerne les emplois dans la carrière du rédacteur à l'administration des douanes et l'organisation de cette administration. (page 2733)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1977 pris en exécution de l'article 6 de la loi du 17 décembre 1977 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978. (page 2737)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1977 pris en exécution de l'article 6 de la loi du 17 décembre 1977 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 et relatif à l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de certaines opérations portant sur l'or. (page 2738)

Un règlement grand-ducal du 24 décembre 1977 pris en exécution de l'article 21 de la loi du 17 décembre 1977 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978, et fixe les taxes à percevoir pour la couverture des frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat au contrôle des banques, ainsi que les modalités de remboursement de ces frais. (page 2739)

Un règlement ministériel du 27 décembre 1977 porte publication de l'arrêté royal belge du 21 décembre 1977 modifiant le régime d'accise du tabac. (page 2741)

Un règlement ministériel du 27 décembre 1977 porte publication de l'arrêté royal belge du 21 décembre 1977 modifiant le régime d'accise des huiles minérales ainsi que le régime d'accise des benzols et des produits analogues. (page 2742)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1977 modifie celui du 27 décembre 1973 portant exécution de l'article 115, numéro 11, de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 2756)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1977 concerne la détermination des investissements en installations sanitaires et de chauffage central incorporées aux bâtiments hôteliers visés au paragraphe 8, al. 1<sup>er</sup>, N° 2, de l'article unique de la loi du 25 juillet 1977 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. (page 2757)

Un règlement ministériel du 29 décembre 1977 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 27 décembre 1977 relatif au régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 2759)

Un règlement ministériel du 30 décembre 1977 concerne les bureaux de recette de l'administration des douanes et leurs succursales. (page 2762)

## Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1977 porte modification du règlement grand-ducal du 6 décembre 1973 portant fixation du contingent des volontaires de l'Armée, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 19 septembre 1977. (page 2755)

## Ministère de l'Intérieur

La loi du 31 octobre 1977 porte fusion des communes de Asselborn, Bœvange/Clervaux, Hachiville et Oberwampach. (page 2046)

Un règlement ministériel du 6 décembre 1977 fixe le programme détaillé de l'examen de fin de stage du personnel de la carrière inférieure de l'expéditionnaire technique de l'administration des eaux et forêts. (page 2472)

Un règlement ministériel du 12 décembre 1977 porte nouvelle fixation des taux de cotisation à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (page 2686)

## Ministère de la Justice

La loi du 25 novembre 1977 concerne l'abandon de famille. (page 2098)

## Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1977 porte fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1944. (page 2488)

Un règlement grand-ducal du 8 décembre 1977 porte sur les modalités des examens médicaux et de l'examen dentaire de la femme enceinte et de l'examen postnatal de la mère, ainsi que sur le carnet de maternité. (page 2489)

Un règlement grand-ducal du 8 décembre 1977 porte sur les modalités des examens médicaux des enfants en bas âge, sur la périodicité de ces examens et sur le modèle du carnet de santé et les inscriptions qui devront y être portées obligatoirement. (page 2491)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 concerne le mode d'élection, la composition et les attributions du conseil médical du Centre hospitalier de Luxembourg. (page 2752)

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 fixe les modalités de la composition, de la nomination et du fonctionnement de la commission chargée de faire des recommandations concernant les tarifs des prestations hospitalières. (page 2754)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1977 concerne la fixation du taux maximal d'acide érucique dans les huiles et graisses destinées telles qu'elles à l'alimentation humaine ainsi que dans les denrées alimentaires additionnées d'huiles ou de graisses. (page 2820)

## Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 25 novembre 1977 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 2098)

Un règlement grand-ducal du 29 novembre 1977 porte application des dispositions de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques à une place non ouverte au public, mais accessible à un certain nombre d'usagers. (page 2101)

Un règlement ministériel du 12 décembre 1977 concerne l'usage du signe distinctif particulier « handicapé physique ». (page 2686)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1977 porte publication de la décision M (77) 14 du 17 novembre 1977 du Comité de Ministres Benelux en matière de transports de marchandises par route. (page 2736)

## Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 30 novembre 1977 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale. (page 2101)

Un règlement grand-ducal du 14 décembre 1977 porte adaptation des pensions minima prévues par les législations des différents régimes de pension contributifs. (page 2688)

La loi du 24 décembre 1977 porte prorogation des mandats des délégués du personnel et des membres des comités mixtes d'entreprises. (page 2740)

Un règlement grand-ducal du 27 décembre 1977 porte réglementation de l'octroi de l'indemnité d'attente en cas de préretraite des salariés de la sidérurgie. (page 2744)

# Chambre des Députés

## Mois d'octobre

11 octobre : Séance d'ouverture.

12 octobre : 2<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Approbation du projet de règlement d'ordre intérieur portant nomination du commissaire aux comptes de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. — Projet de loi portant approbation — de l'Accord européen sur l'échange des réactifs pour la détermination des groupes tissulaires, signé à Strasbourg, le 17 septembre 1974, du Protocole à l'Accord et de son Annexe, — du Protocole additionnel à l'Accord européen sur l'échange de réactifs pour la détermination des groupes tissulaires, signé à Strasbourg, le 24 juin 1976 (N° 2076). Rapport de la commission de la santé publique. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi portant nouvelle fixation du nombre des membres des collèges des bourgmestres et échevins (n° 2009). Rapport de la commission des affaires communales. Discussion générale.

18 octobre : 3<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Proposition de loi portant nouvelle fixation du nombre des membres des collèges des bourgmestres et échevins (n° 2009). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Interpellation de l'hon. M. Regenwetter sur la situation et les perspectives de développement de l'industrie sidérurgique.

19 octobre : 4<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. —

Interpellation de l'hon. M. Regenwetter sur la situation et les perspectives de développement de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise. — Déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la politique étrangère. — Interpellation de l'hon. M. Gremling sur la nécessité et sur la possibilité actuelle de régler définitivement le problème national des enrôlés de force.

20 octobre : 5<sup>e</sup> séance publique. — Interpellation de l'hon. M. Gremling sur la nécessité et sur la possibilité actuelle de régler définitivement le problème national des enrôlés de force. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la politique étrangère.

25 octobre : 6<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Débat sur la déclaration du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur sur la politique étrangère. — Projet de loi portant approbation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en date à New York du 7 mars 1966 (n° 1957). Rapport de la commission des affaires étrangères.

26 octobre : 7<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en date à New York du 7 mars 1966 (n° 1957). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi se rapportant à la loi du 2 août 1977 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement (n° 2122);

proposition de loi se rapportant à la loi du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement et portant création d'un Comptoir National de Réescompte et de Garantie (n° 2123). Lecture et prise en considération.

## Mois de novembre

8 novembre : 9<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Présentation du projet de loi par M. Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et par M. Poos, Ministre des Finances. — Projet de loi portant approbation de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), fait à Genève, le 1<sup>er</sup> septembre 1970 (n° 1738). Rapport de la commission des transports et de l'Energie. Discussion générale.

9 novembre : 10<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Lecture d'une proposition de loi. — Présentation du rapport de la commission des finances et du budget par M. René Konen, rapporteur. — Projet de loi portant approbation de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), fait à Genève, le 1<sup>er</sup> septembre 1970 (n° 1738). Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Hommage rendu à l'hon. M. Eugène Schaus à l'occasion de ses quarante années de vie politique et parlementaire.

10 novembre : 11<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures (n° 2110). Rapport de la commission de l'éducation nationale et des affaires culturelles. Discussion générale.

15 novembre : 12<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Désignation du commissaire aux comptes de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. — Projet de loi concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures (n° 2110). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Politique financière et économique (Finances, loi budgétaire, Economie nationale, Classes moyennes et Tourisme, Transports, Energie, Agriculture, Viticulture, Travaux publics).

16 novembre : 13<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communication. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de

27 octobre : 8<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi relatif à l'abandon de famille (n° 1782). Rapport de la commission de la santé publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Politique financière et économique (Finances, loi budgétaire, Economie nationale, Classes moyennes, Tourisme, Transports, Energie, Agriculture, Viticulture, Travaux publics).

17 novembre : 14<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Politique financière et économique (Finances, loi budgétaire, Economie nationale, Classes moyennes et Tourisme, Transports, Energie, Agriculture, Viticulture, Travaux publics).

22 novembre : 15<sup>e</sup> séance publique. — Question au Gouvernement. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Politique financière et économique. Réponses des membres du Gouvernement. Discussion et vote des motions.

23 novembre : 16<sup>e</sup> séance publique. — Interpellation de l'hon. M. Bernard sur la politique que le Gouvernement entend suivre en matière d'éducation nationale.

24 novembre : 17<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Politique culturelle, éducative et justice (Education nationale, Culture, Sports, Justice, Affaires étrangères).

29 novembre : 18<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Dépôt d'un rapport. — Question au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation de l'Accord portant création du Fonds International de Développement Agricole, conclu à Rome, le 13 juin 1976 (n° 2135). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Politique culturelle, éducative et justice. Réponses du Ministre de la Justice et du Secrétaire d'Etat à l'Education nationale. Discussion des motions budgétaires.

30 novembre : 19<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Politique sociale et Santé publique (Travail, Sécurité sociale, Famille, Logement social, Solidarité sociale, Santé publique et Environnement).

## Mois de décembre

1<sup>er</sup> décembre : 20<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Politique sociale et Santé publique (Travail, Sécurité sociale, Famille, Logement social, Solidarité sociale, Santé publique et Environnement).

6 décembre : 21<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Politique sociale et environnement. Réponses des membres du Gouvernement. Discussion et vote des motions.

7 décembre : 22<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Institutions (Etat, Intérieur, Fonction publique, Force publique).

8 décembre : 23<sup>e</sup> séance publique. — Hommage rendu à la mémoire d'un ancien député. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Institutions (Etat, Intérieur, Fonction publique, Force publique). Réponses du Gouvernement (Ministre de la Fonction publique, de la Force publique et Ministre de l'Intérieur).

13 décembre : 24<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Institution d'une commission spéciale. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Réponse de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Discussion et vote sur les amendements gouvernementaux et sur les amendements d'initiative parlementaire.

14 décembre : 25<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Continua-

tion de la discussion des amendements. Discussion de la loi budgétaire. Lecture du texte. Vote sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel.

15 décembre : 26<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant prorogation des mandats des délégués du personnel et des membres des comités mixtes d'entreprise (n° 2142). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978 (n° 2114). Institutions (Etat, Intérieur, Fonction publique, Force publique). Discussion et vote des motions.

20 décembre : 27<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Demande d'interpellation. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi (n° 2118). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.

21 décembre : 28<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi (n° 2118). Discussion générale.

22 décembre : 29<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi (n° 2118). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

## Le Mois en Luxembourg

### Mois de septembre

#### Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Le 1<sup>er</sup> septembre, Monsieur Henri Simonet, Ministre belge des Affaires Etrangères, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement.

Du 12 au 16 septembre a eu lieu à Luxembourg une session du Parlement européen. Le budget pour 1978, la situation économique et le chômage ont constitué les principaux thèmes de cette session.

Le 13 septembre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a reçu à Luxembourg Monsieur Edward Heath, ancien Premier ministre du Royaume-Uni.

Du 12 au 19 septembre, le Comité intérimaire de l'Organisation européenne des brevets a tenu sa dixième et dernière session à Luxembourg.

Les 14 et 15 septembre, Madame Thérèse Gastaut, Chef du Bureau d'information et de Liaison des Nations Unies à Bruxelles, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle elle a eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur

Robert Krieps, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Guy Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, ainsi qu'avec plusieurs fonctionnaires des départements ministériels concernés et les membres de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies.

Le 21 septembre, Monsieur Frank Judd, Ministre d'Etat au Foreign Office, a eu à Luxembourg des entretiens politiques avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et avec Monsieur Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

Du 26 au 28 septembre, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances, a assisté à Washington à l'Assemblée annuelle du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. (Bulletin 8/77.)

Le 26 septembre, Monsieur Clodomiro Almeyda, ancien ministre des Affaires étrangères du Gouvernement chilien de Salvador Allende, a été reçu à Luxembourg par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, en présence de Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice et président du comité « Chili libre ».

### Réunions et Congrès

Du 15 au 18 septembre a lieu au Centre européen du Kirchberg le congrès de la Société Internationale pour la Recherche des Maladies de Civilisation et de l'Environnement, placée sous les auspices de la Commission des Communautés européennes. A ce congrès participent des médecins, des professeurs et des savants de France, de l'Allemagne fédérale, de la Suisse, de l'Autriche, des Etats-Unis, du Canada, de l'Italie, de la Belgique et de Grande-Bretagne.

Du 19 au 24 septembre les Ministres de la politique scientifique des pays membres de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) se sont réunis à Luxembourg. Lors de cette conférence, les points suivants ont été examinés : mesures propres à améliorer le fonctionnement des institutions de coopération scientifique des pays membres; orientation des programmes scientifiques de l'ACCT; l'importance à accorder à la recherche dans le secteur des agro-industries. A l'issue de la conférence plusieurs recommandations ont été adoptées sous le titre de « Déclaration de Luxembourg ». La délégation luxembourgeoise à la conférence était conduite par Monsieur Robert Krieps, Ministre des Affaires culturelles, et Monsieur Guy Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale.

Au Kirchberg a lieu le 23 septembre un colloque des organisations familiales auprès des Communautés européennes, présidé par Monsieur Eugène Dary, président du COFACE;

Les socialistes de plusieurs pays européens (Belgique, France, République Fédérale d'Allemagne, Pays-Bas et Luxembourg) se sont réunis le 24 septembre à Luxembourg sur l'initiative de la section Nord du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois.

A l'occasion d'une manifestation de solidarité organisée par le Comité Chili Libre à Luxembourg le

25 septembre, a lieu une réunion de la Commission internationale d'enquête en présence de M. Clodomiro Almeyda, ancien Ministre des Affaires étrangères sous Salvador Allende et secrétaire exécutif de l'Unité Populaire.

Du 27 au 30 septembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg un congrès sur l'énergie solaire, organisé par la Commission des Communautés européennes, auquel participent quelque 400 spécialistes de 31 pays sous la présidence du Dr. A. S. Strub, entouré du professeur Roger van Overstraeten de l'Université de Louvain, du docteur Wolfgang Palz de la Commission des Communautés européennes, du docteur Günther Schuster, directeur général pour la recherche, la science et l'éducation à la Commission des Communautés européennes et du professeur Robert Chabbal, directeur général du Centre national de la recherche scientifique à Paris.

La 18<sup>e</sup> Assemblée plénière de l'Union des Capitales de la Communauté européenne (UCCE) s'est tenue à Luxembourg les 28 et 29 septembre sous la présidence de Madame Colette Flesch, bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Le thème général des débats était : Les capitales de l'an 2000.

La Conférence générale du travail de Luxembourg organise les 28 et 29 septembre à Luxembourg une conférence internationale d'études du travail à laquelle participent 60 délégués de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Autriche, de la Suisse, de la Hongrie et de Luxembourg.

Du 28 au 30 septembre a lieu à Luxembourg le 45<sup>e</sup> congrès de la Commission juridique de l'Union Européenne de Radiodiffusion, auquel assistent 70 délégués des plus importantes sociétés de radio- et de télédiffusion du monde.

### Conférences, soirées littéraires

L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur James Gordon Lowenstein, donne le 13 septembre au grand auditoire de Radio-Luxembourg une conférence sur le thème : « United States and the European Community ».

Le même jour, M. Gaston Thorn, Président du Gouvernement, préside à Luxembourg en sa qualité de Ministre du Commerce Extérieur une table ronde sur le commerce extérieur à laquelle prennent part des représentants de plusieurs départements ministériels, de différents organismes et sociétés concernés, ainsi que des représentants du monde économique et financier.

M. le professeur Norbert Thill donne le 14 septembre à la Miami-University à Luxembourg une conférence sur l'art au Luxembourg.

Le 15 septembre a lieu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg une conférence donnée par le sénateur italien M. Michele Cifarelli sur la préparation de l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

Dans le cadre d'un accord culturel entre l'Autriche et le Luxembourg, le Dr. Margareta Sonnleitner, psychologue scolaire attaché au Ministère de l'Education

tion Nationale et le Dr. Gottfried Petri, directeur du centre de recherche et évolution scolaire, séjournent à Luxembourg du 19 au 24 septembre. M<sup>me</sup> Sonleitner donne le 20 septembre à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg une conférence sur les expériences faites en Autriche dans le domaine de la psychologie scolaire.

Du 21 au 23 septembre 46 savants, professeurs et hommes de science de diverses Universités des Etats-Unis d'Amérique, de Grande-Bretagne, du Danemark, de France, du Canada, de l'Allemagne Fédérale, d'Italie et du Luxembourg se rencontrent à Luxembourg avec le « Committee on Atlantic Studies » pour discuter du thème « Le nouveau nationalisme et les relations atlantiques ».

L'ingénieur Markus Glaser de Bâle donne le 27 septembre à Luxembourg une conférence sur le thème : « Les problèmes de la circulation et de la construction des routes à Luxembourg ».

### Théâtre, cinéma, spectacles

A l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du groupe folklorique « La Ronde » de Bettembourg sont présentées à Bettembourg le 4 septembre des danses folkloriques par les groupes « De Langeman » de Hasselt, le groupe de vigneronniers d'Oberwesel, le groupe « Vallée des Sept Châteaux » et le groupe « La Ronde ».

Le 6 septembre, un groupe folklorique italien « Maggio Eugubino » de Gubbio donne une présentation à Esch-sur-Alzette.

Le 8 septembre, Wolfgang Haller donne lecture du livre « Der Steppenwolf » de H. Hesse, à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg.

A la Place d'Armes à Luxembourg est présenté le 15 septembre un groupe dénommé le Sbandieratori del « Leone Rampante » de Cori.

Du 30 septembre au 7 octobre a lieu à Luxembourg une semaine du film belge, placée sous les auspices de l'Ambassade belge à Luxembourg et organisée par le journal « Luxemburger Wort ».

### Concerts, Musique de Chambre Soirées musicales

Le 16 septembre est présenté à Luxembourg le pianiste Tete Montoliu au « Jazzclub Luxembourg ».

En l'église Saint-Michel à Luxembourg a lieu le 21 septembre un récital d'orgue donné par Martin Luecker de Brème.

Un concert de musique française a lieu le 24 septembre dans la salle des glaces de l'abbaye d'Echternach, donné par Lilia Beretti, accompagnée au piano de Anita Tyteca.

« Eté Musical » de Luxembourg clôture la saison avec un concert donné le 27 septembre par « The Music Group of London » sous la direction de Mr. David Parkhouse, en l'église Saint-Michel à Luxembourg.

L'Association de parents d'enfants infirmes de l'Institut pour anarthriques invite le 29 septembre au Théâtre municipal de Luxembourg à un concert

de bienfaisance donné par l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du guitariste Narciso Yepes.

A l'occasion de la quinzaine commerciale italienne, la pianiste Madame Marcella Crudeli donne le 30 septembre un récital au grand auditoire de RTL à la Villa Louvigny à Luxembourg.

Le « Jazzclub Luxembourg » présente le même jour à Luxembourg le groupe « The Bop Friends ».

### Foires et expositions

Le 2 septembre a lieu à la Galerie Kutter à Luxembourg l'ouverture de la 6<sup>e</sup> exposition annuelle de maîtres graveurs contemporains.

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le 3 septembre le vernissage de l'exposition photographique intitulée « 16<sup>e</sup> Challenge de l'Amitié ».

A partir du 10 septembre le peintre Jean Mulders expose ses œuvres récentes à la Galerie Bradtké à Luxembourg.

Dans les locaux de l'Association des instituteurs réunis à Luxembourg sont exposés à partir du 12 septembre des livres d'enseignement de l'allemand, de l'histoire, de la géographie, de la physique, de la chimie et des sciences naturelles.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée à partir du 16 septembre l'exposition « Zwischen Kunst und Industrie — der Deutsche Werkbund », de la « Neuen Sammlung, München ».

Charly Reinertz expose des gravures à partir du 16 septembre à la Galerie « Le Hibou » à Luxembourg.

A Remich, l'artiste-peintre Gust Federmeier expose ses tableaux à partir du même jour.

Le 17 septembre a lieu à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition d'œuvres réalisées par l'Académie d'Eté (1973—1977).

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 22 septembre le vernissage d'une exposition consacrée aux timbres japonais.

A l'occasion de la réouverture de la Galerie des Arcades à Luxembourg a lieu à partir du 23 septembre une exposition de peintures, gravures et lithographies de C. Weisbuch.

Louis Muller expose à partir du 24 septembre ses aquarelles sur les faubourgs de Luxembourg à la Galerie Saint-Michel et Walter Prinz présente ses sculptures en bois, ses collages et fusains à la Galerie Horn à Luxembourg.

Teresa van Aken expose des pastels à partir du 26 septembre à la Galerie Charles München à Luxembourg.

Le 30 septembre a lieu à la Galerie Kutter à Luxembourg le vernissage de l'exposition des peintures de Jean-Pierre Junius.

A Kopstal a lieu le 30 septembre l'ouverture d'une exposition intitulée « Le Mamerdall vu par les artistes » à laquelle participent les artistes J. P. Cal-

teux, Armand Ewert, Raymond Feiereisen, Jacques Heisbourg, Carlo Losch, François Schmit et Théophile Steffen.

### Commémorations, Divers

Dans le cadre d'un exercice militaire dénommé « US Reforger 77 », environ 1000 soldats américains venant des États-Unis d'Amérique à bord d'une douzaine d'avions ont débarqué du 1<sup>er</sup> au 4 septembre à l'aéroport du Findel. Les soldats furent acheminés ensuite de Luxembourg vers la République Fédérale d'Allemagne.

Le 2 septembre, lors d'une cérémonie en présence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, et des membres du bureau de la Chambre des Députés et de la Commission des finances et du budget, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Finances, a déposé à la Chambre des Députés entre les mains de Monsieur René Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1978.

Le 10 septembre, les vétérans de l'armée U. S. déposent une gerbe de fleurs devant le Mémorial du cimetière militaire américain de Hamm, en souvenir de la libération de la Ville de Luxembourg en 1944 par les soldats de la 5<sup>e</sup> division blindée américaine.

Le 11 septembre a lieu à Luxembourg la Journée commémorative nationale des Enrôlés de Force, Victimes du Nazisme, devant le Monument National de la Solidarité.

Le 15 septembre, Monsieur Gust Graas, directeur général de RTL, et Monsieur Youri Orlov, vice-président du Comité d'Etat pour la radio et la télévision soviétiques, ont signé un accord de coopération ayant pour but de favoriser l'échange de collaborateurs, de reportages et de films entre les deux organismes de Radio-télédiffusion.

Une séance solennelle marque le 24 septembre à Luxembourg l'ouverture des 24<sup>e</sup> championnats du monde de pêche sportive.

Le 20<sup>e</sup> anniversaire du programme allemand de Radio-Télé-Luxembourg est fêté le 28 septembre au Théâtre municipal de Luxembourg par un spectacle avec Udo Jürgens et Dana Valéry.

## Mois d'octobre

### Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, s'est rendu le 2 octobre à New York. Il a prononcé un discours devant l'Assemblée Générale des Nations Unies et il a eu des entretiens politiques avec le Président Carter et le Secrétaire d'Etat Vance. Au cours de son séjour aux États-Unis, Monsieur Thorn a présidé une réunion avec des consuls luxembourgeois en vue de stimuler de nouveaux investissements à Luxembourg.

Le 4 octobre, Monsieur John Howard, ministre australien chargé des négociations avec les Communautés européennes, a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Jean Hamilius, Ministre de l'Agriculture, Ministre adjoint des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur.

Du 10 au 13 octobre des délégations du Parlement israélien (Knesset) et du Parlement européen se sont rencontrés au Bâtiment Robert Schuman à Luxembourg. Les délégations ont eu des entretiens concernant la situation politique au Moyen-Orient ainsi que sur les relations entre les Communautés européennes et l'Etat d'Israël.

Du 10 au 14 octobre a eu lieu à Luxembourg une session du Parlement européen. Au cours de cette session l'Assemblée a notamment donné son accord de principe à l'élargissement de la Communauté à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne.

Le 11 octobre, le Conseil des Communautés européennes a tenu sa 471<sup>e</sup> session (Agriculture) à Luxembourg.

Le 12 octobre, Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires étrangères, et Monsieur Pierre Thévenaz, Ambassadeur de la Confédération suisse, ont procédé à Luxembourg l'échange des instruments de ratification de l'avenant à la Convention sur la sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Confédération suisse, signé à Berne le 26 mars 1976.

Le 15 octobre, le Ministère des Affaires étrangères a publié le communiqué suivant : Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Papouasie Nouvelle Guinée, désireux de renforcer les relations amicales existant entre les deux pays, ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades à partir du 15 octobre 1977. En vertu du traité sur la représentation diplomatique entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, le Luxembourg sera représenté auprès de la Papouasie Nouvelle Guinée par l'Ambassade des Pays-Bas.

Le 17 octobre, le Conseil des Communautés européennes a tenu sa 472<sup>e</sup> session (Economie/Finances) et sa 473<sup>e</sup> session (Affaires étrangères/Finances) à Luxembourg. La 474<sup>e</sup> session (Affaires étrangères) s'est déroulée à Luxembourg les 17 et 18 octobre.

Le 24 octobre, Monsieur Kai-Uwe Von Hassel, Président de l'Assemblée consultative de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) a effectué une visite officielle à Luxembourg. Au cours de cette visite il fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Le programme prévoyait également des entretiens avec Monsieur René Van den Bulcke, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean Hamilius, Ministre

adjoint des Affaires étrangères, Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et Monsieur Emilio Colombo, Président du Parlement européen.

Le Conseil des Communautés européennes a tenu sa 475<sup>e</sup> session les 24 et 25 octobre à Luxembourg. Les travaux de cette session furent consacrés à l'examen de l'ensemble de questions afférentes à la politique commune de la pêche.

Du 24 au 26 octobre s'est déroulée à Luxembourg une session du Parlement européen. Cette session fut consacrée essentiellement à la première lecture du budget des Communautés européennes.

Le 25 octobre, le Conseil des Communautés européennes a tenu sa 476<sup>e</sup> session (Energie) et sa 477<sup>e</sup> session (Recherche) à Luxembourg. Au cours de cette dernière session, le Conseil a décidé de choisir définitivement le laboratoire de Culham (Royaume-Uni) comme site d'implantation du JET, grande installation expérimentale de fusion thermonucléaire contrôlée.

Sur invitation de Monsieur Paavo Väyrynen, Ministre des Affaires étrangères de Finlande, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, s'est rendu en visite officielle en Finlande du 26 au 28 octobre. Durant son séjour à Helsinki, Monsieur Thorn a eu des entretiens avec Monsieur Urho Kekkonen, Président de la République de Finlande et Monsieur Kalevi Sorsa, Premier ministre finlandais.

Le 27 octobre, le Conseil des Communautés européennes a tenu sa 478<sup>e</sup> session (Transports) à Luxembourg.

La 479<sup>e</sup> session (Affaires sociales) du Conseil des Communautés européennes a eu lieu à Luxembourg le 28 octobre.

Les 28 et 29 octobre Monsieur Jos. Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, a participé à Lisbonne à une réunion des Ministres responsables des collectivités locales des pays membres du Conseil de l'Europe.

### Economie, Prix, Finances

Le 3 octobre 1977 a eu lieu à Luxembourg la signature de la convention de prise ferme par les banques de l'emprunt 1977/1989 de l'Etat, émis au taux de 7,5%.

Le 8 octobre a été ouverte au Kirchberg la 31<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg. Lors de la cérémonie d'inauguration, en présence de Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et le Prince Henri, Monsieur Gaston Thorn, Ministre de l'Economie nationale et des Classes Moyennes, a prononcé un discours (Bulletin 8/77).

Les 10 et 11 octobre 1977 a eu lieu à Luxembourg une réunion des chefs des missions diplomatiques du Grand-Duché à l'étranger, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, assisté de Monsieur Jean Hamilius, Ministre adjoint des Affaires étrangères.

### Réunions et Congrès

Du 17 au 19 octobre a eu lieu à Esch-sur-Alzette la 55<sup>e</sup> session de la Commission pénitentiaire Bene-

lux, sous la présidence de Monsieur Tulkens du ministère de la Justice des Pays-Bas.

Les 15 et 16 octobre le comité exécutif de la Fédération des Partis Libéraux et Démocratiques de la Communauté européenne s'est réuni à Luxembourg sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn.

Les 29 et 30 octobre a lieu à Luxembourg-Kirchberg le 1<sup>er</sup> Congrès des alcooliques anonymes (AA) francophones (Belgique, France, Suisse, Luxembourg), organisé par le groupe des AA du Grand-Duché de Luxembourg.

### Conférences, soirées littéraires

Le 5 octobre a lieu à Luxembourg une conférence organisée par la société des sciences médicales du Grand-Duché de Luxembourg, donnée par le professeur Dr. H. P. Wolff, directeur de la clinique médicale et polyclinique de l'Université de Mayence sur le thème : « Notfallsituationen in der Praxis » et par le professeur Dr. E. Ungeheuer, directeur de la clinique chirurgicale à Francfort.

«Les sanctuaires de la Grèce antique» est le thème de la conférence donnée à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg par le professeur Ch.-M. Ternes, les 6, 13 et 20 octobre.

Le 7 octobre, M. Fernand Robert, professeur à la Sorbonne, donne au Centre culturel français à Luxembourg une conférence sur « Aristophane, ou le génie comique entre la politique et le rêve ».

A Differdange, le professeur Norbert Thill donne le même jour une conférence sur « Les châteaux et demeures historiques du Luxembourg ».

M. Ludwig Burghardt, directeur de la station balnéaire de Wörishofen, donne le 10 octobre à Luxembourg une conférence sur le thème : « Vernünftiges Leben und natürlicher Heilprozeß ».

A Dudelange M. Gilbert Trausch, directeur de la Bibliothèque Nationale, donne le 13 octobre une conférence sur le sujet : « Die Geschichte der politischen Parteien im Großherzogtum Luxemburg ».

Dans le cadre d'une visite à la Commission des Communautés Européennes par la « Conférence St-Yves », M. Pierre Pescatore, juge à la Cour européenne, donne une conférence sur « Les évolutions nouvelles du droit international ».

A l'occasion de la Journée de la Famille 1977 a lieu à la Chambre des Métiers à Luxembourg une conférence sur le thème « Fir e gesonden Volleksport », donnée par le Lieutenant-Colonel René Schiltz, le Dr Ernest Weicherding et le professeur Robert Decker.

M. Hary Halbreich donne le 15 octobre une conférence au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg sur la musique d'Alban Berg.

Le 17 octobre, M. Joseph-Emile Müller donne au Musée de l'Etat une conférence avec projections de diapositives en couleurs sur « Rubens, Homère de la peinture ».

Au Centre culturel Pouchkine à Luxembourg, M. Max Heilbronn donne le même jour une conférence sur ses deux livres « Les souvenirs de Pauline Anenkova » et « La Princesse Troubetzkoi ».

A Bonnevoie, le professeur Luss Heyart donne le 17 octobre une conférence-débat sur le thème « Pourquoi l'Europe aujourd'hui ? ».

Le 18 octobre M. Serge Hurtig, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, secrétaire général de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, donne une conférence à la Miami University à Luxembourg sur le thème : « Watergate and after — A European View ».

L'Association luxembourgeoise des ingénieurs-techniciens invite le 21 octobre à Luxembourg à une conférence donnée par M. Fernand Rau, économiste, sur « Le rôle de l'ingénieur dans le miracle économique japonais ».

Au cours d'une journée rotarienne à Mondorf, le 22 octobre, M. le professeur Charles-Marie Ternes donne une conférence sur la situation économique de nos régions sous l'empire romain, et M. le professeur Ernest Bisdorff traite de la ville d'art et d'histoire d'Echternach.

Le 24 octobre M. le professeur Nunzio Daniele donne à Luxembourg une conférence avec projection de diapositives sur l'origine et l'évolution historique du site archéologique de Paestum.

M. Pierre Nys donne le 25 octobre à la Miami University à Luxembourg une conférence sur « The impact of Arab Oil Policy upon European Politics ».

Au Centre universitaire de Luxembourg, le professeur Paul M. Martin, ancien doyen de la faculté d'Orléans-La-Source, donne le 26 octobre une conférence sur le thème : « Parquin le Superbe, éléments pour une réhabilitation ».

Le 27 octobre MM. Paul M. Martin et André Arcellaschi, professeurs de la faculté d'Orléans-La-Source, donnent au Centre universitaire de Luxembourg une démonstration de leur méthode audiovisuelle pour l'enseignement du latin.

L'Association interconfessionnelle de Luxembourg invite le même jour à la synagogue de Luxembourg où M. le Grand Rabbin Emmanuel Bulz donne une conférence sur « Le Talmud, une lecture juive de la Bible ».

Le professeur Dr H. C. Emil Leihner donne le 27 octobre au Ministère de l'Economie Nationale à Luxembourg une conférence sur la situation, le développement et les perspectives du commerce de détail.

Le même jour, Ursula Müller donne une conférence à l'école de Bridel sur un voyage à cheval à travers Karakorum et l'Himalaya.

L'American Luxembourg Society invite le 27 octobre au Foyer Européen à Luxembourg à une conférence donnée par le professeur A. Weis sur le sujet : « The American South in its literature ».

Au Centre culturel français à Luxembourg, M. Henri Guillemain donne le 28 octobre une conférence sur « Vladimir Oulianov dit Lénine ».

Le Comité Atlantique de Luxembourg invite le même jour au Foyer Européen à Luxembourg à une conférence donnée par le Dr Karl Mommer, président international de Atlantic Treaty Association, sur le thème : « La menace augmente en Europe de l'Ouest — Que faut-il faire ? ».

## Théâtre, cinéma, spectacles

Le 1<sup>er</sup> octobre « The Chichester Festival Theatre » présente au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « The apple cart » de George Bernard Shaw.

Les 3, 4 et 5 octobre la « Bulgarische Nationaloper Verdi » présente au Théâtre municipal de Luxembourg l'opéra « Nabucco » de Giuseppe Verdi.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est présentée les 7 et 8 octobre la pièce « Les fausses confidences » de Marivaux.

A l'Athénée grand-ducal à Luxembourg a lieu le 7 octobre une soirée tyrolienne avec la troupe « Ausserfern ». Cette soirée a lieu le 8 octobre à Ettelbruck.

« Exploration du Monde » présente le 7 octobre à Diekirch le film en couleurs « Ostende-Tahiti à la voile » par Jean-Pierre Strassen.

Le « Münchner Tournee » donne le 11 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce « Niemandsländ » de Harold Pinter.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présenté le même jour une soirée de danses folkloriques par Tanec, l'ensemble de chants et de danses populaires de la Macédoine (Skopje). Cette soirée a lieu le 13 octobre à Diekirch.

La pièce « Les monstres sacrés » de Jean Cocteau est présentée le 12 octobre avec Madeleine Robinson et Yves Vincent au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Le 14 octobre a lieu au ciné Vox à Luxembourg une soirée cinématographique sur la République du Zaïre.

Les Productions Nick Varian de Paris donnent les 15, 16 et 17 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de l'opérette « Andalouzie » de Francis Lopez.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, la « Komödie im Marquardt » de Stuttgart donne le 16 octobre une représentation de la pièce « Der Mann mit den zwei Narzissen » de Martin Worth.

Le 17 octobre « Exploration du Monde » présente à Rodange un film documentaire « Etonnant Québec », commenté par Ambroise Lafortune. Une répétition a lieu le 18 octobre à Esch-sur-Alzette et les 19 et 20 octobre à Luxembourg.

Le 18 octobre le « Nationaltheater Mannheim » donne au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce « Der Berghahn » de Oedön von Horvath.

Les 21 et 22 octobre les Galas Karsenty-Herbert, Paris présentent au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « Acapulco Madame » de Yves Jamiaque.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le « Saarländisches Staatstheater Saarbrücken » donne le 22 octobre une représentation de l'opéra romantique « Der Freischütz » de Carl Maria von Weber.

Au ciné Vox à Luxembourg est présenté le 22 octobre le film « La Spirale », analyse d'une progression de la naissance à l'assassinat de l'unité populaire de Armand Mattelart.

Les Spectacles Jacques Vielle, Paris donnent le 24 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce « Leonora ou les Concini » de Jean Anouilh.

Le cinéma d'art et d'essai présente le 25 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le film « Mère Jeanne des Anges » de Jerzy Kawalerowicz.

Le « Letzeburger Theater » présente en première au Théâtre municipal de Luxembourg le 29 octobre la pièce « Den Hunn am Kuerf » de Jos. Conrath.

Le « Netherlands Dans Theater » présente le 29 octobre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un gala de danses classiques et modernes. Cette soirée est répétée les 30 et 31 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg.

### Concerts, Musique de Chambre Soirées musicales

Le 2 octobre a lieu en l'église du Grund un concert de musique baroque avec la participation du ténor Nigel Rogers et du claveciniste Colin Tilney.

Le même jour a lieu à Esch-sur-Alzette un concert donné par le Brass Band du conservatoire de musique d'Esch.

L'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg donne le 6 octobre à Dudelange un concert sous la direction de Robert Maxym.

Le Madrigal de Luxembourg et l'orchestre Sinfonietta, sous la direction de J. Welter, présentent le 9 octobre en l'église du Grund un programme de musique religieuse, avec le concours des solistes Yvi Flesch-Weydert, Marie-Jeanne Klein, Johnny Flick, Serge Thill et Marc Jacoby.

Les 11, 12 et 13 octobre a lieu à la salle des Sports de Differdange le « Music-Show » de l'Harmonie municipale de Differdange, avec le concours de Walter Civitareale et le groupe de chanteurs et danseurs de Tbilissi de Géorgie/URSS.

Le cycle des concerts symphoniques « Concerts du Jeudi » débute le 13 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Louis de Froment, avec le concours d'Arthur Grumiaux.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 14 octobre un gala d'ouverture de la saison musicale par l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du soliste Arthur Grumiaux.

A Luxembourg est présenté le même jour Stone Alliance et son groupe de jazz.

La paroisse orthodoxe russe de Luxembourg invite le 15 octobre à Bonnevoie à un concert vocal donné par la chorale russe de Bruxelles, placée sous la direction de Nicolas Spasky.

Le 19 octobre est donné au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un gala de musique ancienne offert par l'ensemble polonais « Fistulatores et Tubicinatores Varsovienses ».

Le même jour a lieu en l'église Saint-Michel à Luxembourg la célébration d'une liturgie byzantine par l'évêque greco-catholique de Beyrouth Mgr Habib Bacha.

A Luxembourg est donné le 21 octobre un concert de musique jazz par le groupe « Jazztrack ».

Le 22 octobre John Littleton donne un récital de « negro-spiritual » en l'église de Diekirch.

Les « Soirées de Luxembourg » débutent le 23 octobre par un récital de piano avec Pierre-Laurent Aimard.

Le 23 octobre a lieu en l'église St-Joseph à Esch-sur-Alzette un récital d'orgue avec Hubert Schoonbroodt, professeur d'orgue au Conservatoire de Musique de Liège.

Le même jour la chorale « Concordia » de Niederanven-Senningen invite à un concert spirituel en l'église de Niederanven, donné sous la direction de Théo Schartz, avec aux orgues Aly Graf et le concours des solistes Denise Huberty-Kreutzer, soprano, Franz Faber, organiste et Alain Urbing, hautbois.

A l'occasion de la « Journée des Nations Unies », les Baha'is de Luxembourg organisent le 24 octobre à Steinfort une soirée musicale et folklorique avec le groupe « Nur ».

A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du compositeur national J. A. Zinnen a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg un concert offert le 26 octobre par la chorale « Sängerbond Museldall » de Wasserbillig et la musique militaire grand-ducale, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le même jour a lieu à Luxembourg-Clausen la soirée d'ouverture du « Folk-Clupp Lëtzebuerg », qui se propose de faire revivre la musique populaire internationale, les chansons engagées, le blues, etc.

L'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 27 octobre au Théâtre municipal de Luxembourg un concert sous la direction du jeune chef autrichien Dietfried Bernet, avec au programme des œuvres de Richard Strauss et Brahms.

Le 28 octobre le professeur Arcellaschi, titulaire des orgues de la cathédrale de Meaux, donne en l'église Saint-Michel à Luxembourg un récital d'orgue. Le même jour il fait un exposé au Centre universitaire sur le thème : « Espace matériel et espace musical dans le théâtre latin ».

En l'église paroissiale de Simmern « Les jeunes musiciens » donnent le 29 octobre un concert de musique spirituelle.

Le Consistoire de l'Eglise protestante du canton d'Esch-sur-Alzette invite le 30 octobre au concert spirituel offert par la « Christophorus Kantorei d'Altensteig », dirigée par le Dr. Jürg Wieber, en l'église protestante d'Esch.

### Les artistes luxembourgeois à l'étranger

Le 18 octobre le prix littéraire France-Luxembourg est décerné pour la première fois à Paris au critique d'art luxembourgeois Joseph-Emile Müller, pour l'ensemble de son œuvre.

### Foires et expositions

Martha Fondra et André Clerbaut exposent à partir du 1<sup>er</sup> octobre leurs œuvres à la Galerie Marly à Luxembourg et au pavillon « Source Kind » à Mondorf-les-Bains.

Le jeune artiste peintre italien Fernando Visone expose ses peintures à partir du 2 octobre au Cercle municipal de Luxembourg.

Le 7 octobre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg le vernissage du « Salon 1977 » du cercle artistique de Luxembourg composé de 162 œuvres sélectionnées parmi 52 artistes.

Le 8 octobre a lieu à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette l'ouverture de l'exposition des œuvres de Manfred Kieselbach et d'Armin Ziemann de la République Fédérale d'Allemagne.

Au Club du Parlement européen, à la Galerie Bradtké, à la Galerie Hibou de Luxembourg et à la Galerie « La Chapelle » à Mondorf, les artistes J.-P. Potter, G. Bailly, Sami Briss et Ota Nalezinek exposent leurs œuvres récentes à partir du 8 octobre.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est ouverte à partir du 10 octobre une exposition sur « L'Art de l'Affiche en Pologne ».

Au Nouvel Athénée de Luxembourg a lieu le 11 octobre le vernissage du 25<sup>e</sup> Salon International de diapositives en couleurs 1977.

L'artiste-peintre Carlo Losch expose ses tableaux à partir du 11 octobre à la Galerie Wierschem à Luxembourg.

A Mamer a lieu le 12 octobre l'inauguration d'une nouvelle Galerie d'art « Leonardi da Vinci » qui expose des peintures d'artistes italiens.

La Galerie Charles Munchen à Luxembourg présente à partir du 14 octobre des œuvres de sculptures et aquarelles de l'artiste Holmens.

A Luxembourg J. Guerry expose ses tableaux à partir du 15 octobre.

A partir du même jour sont présentées aux Galeries Wierschem et Saint-Michel à Luxembourg les peintures de l'artiste A. B. d'Huart et Victor Pasmore.

Les Photos-Clubs de Deventer, Epinal, Leverkusen, Morsel et Luxembourg présentent à partir du 15 octobre au Cercle municipal de Luxembourg une sélection de leurs œuvres en noir et blanc et en couleurs. A la Galerie Dominique Lang à Dudelange est ouverte le même jour une exposition d'affiches « Images du Peuple Chinois ».

A Walferdange a lieu le même jour l'ouverture du Salon d'art 1977 et à Remich le jeune peintre Guy Hary expose ses œuvres récentes.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est ouverte le 15 octobre une exposition intitulée « 9 Villes, 9 Places » par Madame Colette Flesch, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Au Centre culturel français à Luxembourg a lieu le 17 octobre le vernissage d'une exposition d'émaux sur cuivre, peints et champlevés — cloisonnés à l'or de l'artiste français Mirande.

A la Galerie Bruck à Luxembourg est ouverte le même jour une exposition des œuvres de quinze artistes donnant une vue d'ensemble de la jeune peinture contemporaine à Luxembourg.

En présence de M. Benny Berg, Ministre du Travail, de M. Robert Krieps, Ministre de l'Education Nationale et M. Guy Linster, Secrétaire d'Etat au même Ministère est ouverte à Luxembourg le 19 oc-

tobre une exposition sur la sécurité dans les écoles et les entreprises.

La Galerie La Cité invite le 20 octobre au vernissage de l'exposition des œuvres des peintres et sculpteur Robby Brandy et Jeannot Bewing.

A partir du 21 octobre la Galerie des Arcades présente les œuvres du peintre B. Gantner. Au Musée de l'Etat a lieu le même jour l'ouverture de l'exposition rétrospective des œuvres de Joseph Lacassa 1894—1975.

L'artiste Joséphine Scheer-Guelff expose ses tableaux, icônes et ballets à partir du 21 octobre à Mersch; Fernand Roda présente le même jour ses créations à Mondorf-les-Bains.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 22 octobre le vernissage d'une exposition commémorative à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du peintre eschois Eugène Mousset (1877—1941).

La Galerie Bradtké à Luxembourg présente à partir du même jour les tableaux du peintre Gaston Noelanders; le peintre luxembourgeois Mars Schmit expose au Cercle municipal de Luxembourg une collection d'esquisses « Les aspects divers de la vieille Ville ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg est ouverte à partir du 25 octobre une exposition de l'artisanat et des arts populaires des régions italiennes « Basilicata » et « Puglia », qui est placée sous le patronage de M. Emilio Colombo, Président du Parlement européen.

L'artiste-peintre Micho Popovitch expose ses œuvres à partir du même jour à Luxembourg-Limpertsberg.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le 26 octobre l'ouverture de l'exposition des œuvres récentes de Charles Bech.

Le 15<sup>e</sup> Salon de l'enfant organisé par l'Action familiale et populaire est ouvert le 28 octobre au Cercle municipal de Luxembourg.

Le sculpteur Baltasar Lobo présente ses œuvres à partir du même jour à la Galerie Kutter.

### Commémorations, Visites officielles, Divers

A l'occasion du jumelage entre la section Luxembourg-Ville de l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg et le mouvement militant européen de la Ville de Camden (Grande-Bretagne) a lieu à l'Hôtel de Ville de Luxembourg une cérémonie officielle en présence des responsables communaux et des délégués des deux associations.

A Esch-sur-Alzette se déroule le 2 octobre une manifestation organisée par le Comité contre les interdictions professionnelles en République Fédérale d'Allemagne au cours de laquelle M<sup>e</sup> Jean Gremling, député, M. Werner Krone, ingénieur et M. Ingo Politykli, instituteur, prennent la parole.

Le 3 octobre Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse visite l'Institut pour anarthriques à Luxembourg; Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid visite le même jour le « Centre Hospitalier » de Luxembourg.

Le 5 octobre l'Académie Internationale de Manternach célèbre l'ouverture de l'année académique 1977/78 au Château de Manternach. A cette occasion le Dr. L. Philipsen, président-fondateur et le professeur H. van Praag, chancelier, développent le thème suivant : « Der Geist von Manternach ». Le Dr. Hauben, psychiatre, Princeton, traite à cette occasion le sujet : « Psychologie in the new era ».

Les festivités religieuses commémorant le tricenaire de l'élection de Notre Dame des Affligés comme patronne de la Ville de Luxembourg se déroulent le 9 octobre à la cathédrale de Luxembourg et à la Place des Glacis en présence de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg et de nombreuses personnalités de la vie publique.

Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, célèbre le 21 octobre en l'église Saint-Michel à Luxembourg un service religieux à la mémoire de Lady Baden-Powell, chef guide des scouts du monde, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte.

Le 24 octobre est célébré à Luxembourg une cérémonie commémorative par les comités de l'Association des anciens combattants luxembourgeois de la guerre 1939-45 et de l'Association Luxembourg-République de Corée, en présence de M. le Ministre de la Force Publique et des membres de l'Ambassade de Corée.

## Mois de novembre

### Relations extérieures

Sur invitation du Gouvernement irlandais, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a effectué les 2 et 3 novembre une visite officielle en Irlande. Il a eu des entretiens politiques avec Monsieur Jacques Lynch, Premier Ministre irlandais ainsi qu'avec Monsieur M. O. Kennedy, Ministre des Affaires Etrangères et il a été reçu en audience par Monsieur Patrick Hillery, Président de la République d'Irlande.

Le 17 novembre, Monsieur A. C. S. Hameed, Ministre des Affaires Etrangères de Sri Lanka a eu à Luxembourg une entrevue avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Monsieur Hameed était notamment accompagné de Monsieur Wijepala Mendis, Ministre des industries textiles.

Le 21 novembre, Monsieur Robert Krieps, Ministre de la Justice, a participé à Paris à la troisième Conférence ministérielle de la coopération européenne en matière de lutte contre les drogues.

### Congrès, Colloques, Séminaires

L'Association européenne des officiers professionnels de sapeurs-pompiers tient son premier congrès européen les 4 et 5 novembre au Centre européen du Kirchberg à Luxembourg en présence de M. Jos. Wohlfart, Ministre de l'Intérieur.

Les 11 et 12 novembre ont lieu au Centre européen du Kirchberg à Luxembourg les Journées européennes concernant la promotion permanente de l'homme, de la société et de l'environnement.

« Le rôle du système bancaire dans le financement des déséquilibres de paiement internationaux », tel est le thème des journées d'études bancaires, organisées les 17 et 18 novembre à Luxembourg-Kirchberg, par l'Institut Universitaire International de Luxembourg, en présence de M. Jacques F. Poos, Ministre des Finances du Luxembourg.

Le Club de Dakar tient sa 4<sup>e</sup> Assemblée plénière les 21, 22 et 23 novembre à Luxembourg-Kirchberg.

Au cours de ces journées sont débattus les thèmes suivants : La montée du protectionnisme dans le monde; l'amorce d'une réflexion sur une nouvelle division du travail agricole; les transferts de connaissances et de technologies propres à une industrialisation des pays du tiers monde etc.

La célébration du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille et les industries est marquée le 22 novembre par une séance académique au Théâtre municipal de Luxembourg, en présence de M. Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement et M<sup>me</sup> Colette Flesch, député et maire de la Ville de Luxembourg, et du docteur Pierre Recht, délégué du Vice-Président de la Commission des Communautés européennes.

Du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, la Direction générale du Marché intérieur et des Affaires industrielles et technologiques, et la Direction générale « Information scientifique et technique et gestion de l'information » de la CEE, organise à Luxembourg, au Théâtre municipal, des journées d'information consacrées au thème : « Coulée et solidification de l'acier ». La séance d'ouverture a lieu en présence de M. Gaston Thorn, Président du Gouvernement et du vicomte Etienne Davignon, membre de la Commission des Communautés européennes.

### Conférences, soirées littéraires

A l'occasion du Salon de l'enfant a lieu à Luxembourg une conférence donnée le 3 novembre par le professeur G. Wirtgen sur le thème : « Les difficultés dans l'apprentissage de la lecture ». Le 5 novembre, une autre conférence-débat a lieu sous le thème : « Schule als Stressfaktor für Eltern, Lehrer und Schüler ? ».

Le Dr. Charles Brisset donne le 5 novembre à Luxembourg une conférence sur le thème : « Limites et objet de la psychiatrie ».

A Differdange, M. Jean-Luc Koltz donne le même jour une conférence sur la peinture italienne.

Au Centre Universitaire de Luxembourg est ouverte le 7 novembre la session d'études économiques

luxembourgeois 1977/1978 avec un cours sur l'« Analyse économique et financière du bilan et des résultats de l'entreprise », donné par M. Gérard Trausch.

Le même jour MM. Fernand Welter et André Houel, du Service informations de l'OTAN, donnent une conférence à Luxembourg sur les relations Est-Ouest.

A partir du 8 novembre, le professeur Jean Loicq, de l'Université de Liège, fait au Centre Universitaire de Luxembourg une série d'exposés intitulés : « Introduction à la protohistoire de l'Europe. Grecs, Italiens, Celtes et Germains. Données archéologiques ».

M. Gérard Thill, Directeur des Musées de l'État, donne le même jour à Dalheim une conférence sur l'importance du site archéologique de Ricciacus.

A Luxembourg, le professeur Thomas Kaschten fait un exposé le 9 novembre sur le thème : « Mieux vivre, mieux communiquer... L'analyse transactionnelle ».

Le 10 novembre, Amnesty International Luxembourg organise au Théâtre municipal de Luxembourg une conférence-débat sur le thème : « La torture au 20<sup>e</sup> siècle — Témoignages de résistants luxembourgeois et d'Amnesty International », avec la participation de M. Robert Krieps, Ministre de la Justice et ancien prisonnier des camps nazis.

Oeuvre d'Orient invite le même jour à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg à une conférence donnée par le prélat M. Wilhelm Nyssen, de l'Université de Cologne, sur le sujet : « Außenfresken der Moldauklöster in Rumänien ».

Au Centre Universitaire de Luxembourg, le professeur Charles-Marie Ternès fait le 10 novembre un exposé consacré aux grands problèmes ayant trait à la Germanie.

Les 10, 17 et 24 novembre, M. Joseph-Emile Muller donne une série de conférences sur les artistes-peintres Rembrandt, Picasso et Kutter, à l'Hôtel de Ville de Dudelange.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 11 novembre une soirée de lecture avec les auteurs Magdalena Vogel, Zürich et Cornel Meder, Differdange.

Le cercle « Fratelli Rosselli — Energie Nuove » invite le même jour au Foyer européen de Luxembourg à une conférence donnée par le professeur Léo Valiani, journaliste au « Corriere della Sera », qui parle sur le rôle des partis laïcs en Italie (libéraux, républicains et socialistes).

Le Vice-président du parti socialiste d'Allemagne fédérale, M. Harald Schaefer, donne le 11 novembre au casino syndical de Bonnevoie une conférence sur l'énergie nucléaire.

A l'Institut Saint-Jean à Luxembourg a lieu les 12 et 13 novembre une journée d'études organisée par le Père J. P. Lintanf du Centre St-Dominique à l'Arbresle (Lyon) sur « La liberté et la loi ».

Le professeur français Louis Leprince-Ringuet, Prix Nobel, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, prend la parole le 13 novembre à la tribune du Mouvement Européen à Luxembourg sur le sujet : « L'Europe ou quoi ? ».

M. Jean Mergeai, Président de l'Académie luxembourgeoise, donne le 14 novembre au Foyer européen de Luxembourg une conférence sur le thème : « Confidences d'un écrivain luxembourgeois ».

Au Musée de l'État à Luxembourg a lieu le même jour une conférence donnée par le professeur Robert Humbert sur les « Schwartz » ou l'art de l'arquebuser luxembourgeois ».

Le 15 novembre, le professeur autrichien Otto Koenig, Directeur de l'Institut de l'Académie autrichienne des Sciences, donne à Luxembourg une conférence sur le thème : « Vom Steinzeitjäger zur Superkultur ».

Au casino syndical de Bonnevoie, M. René Hengel commente la projection d'un film « Impressions d'un voyage en Chine ».

Sir Christopher Soames, ancien Ministre britannique et Vice-Président de la Commission des Communautés européennes, donne le 16 novembre au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg une conférence sur le thème : « One View of Europe ».

Au Centre culturel français à Luxembourg, M. Armand Faber, professeur et membre du Comité de la S.E.L.F., donne le même jour une conférence sur le sujet : « Découverte du Canada. Trouvailles linguistiques et autres ».

« D'Zivilverdedegong an der Sowjetunion » est le thème de la conférence que donne M. Armand Clesse, NATO-Research-Fellow, Genève, le 16 novembre à Luxembourg.

Du 17 au 19 novembre a lieu à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg un colloque scientifique sur « Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman ».

Le 22 novembre a lieu à Luxembourg la réouverture de la bibliothèque Thomas-Mann.

M. Jacques Bintz, ingénieur-géologue, donne le 22 novembre à Luxembourg une conférence sur le problème des ressources minérales en Europe.

A la synagogue de Luxembourg, le professeur M. Kremer donne le 22 novembre une conférence sur : « Das Buch der Weisheit (Salomons) oder hebräische Weisheit in hellenistischer Welt ».

Au Centre culturel français à Luxembourg M. René Huyghe, membre de l'Académie française et professeur au Collège de France, donne le 24 novembre une conférence sur « Rubens ou l'humanisme de la vie ».

Les Amis de l'Autriche invitent le même jour à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg à une conférence donnée par M. Georg Wagner, professeur à l'Université de Vienne, sur le sujet : « Werden und Wesen der österreichischen Nation — ein historischer Überblick ».

Dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution d'octobre, la Ligue communiste révolutionnaire organise à Luxembourg une conférence avec Ernest Mandel, membre du secrétariat unifié de la IV<sup>e</sup> Internationale, sur le thème : « Les leçons d'octobre aujourd'hui ».

Le professeur Norbert Thill donne le 25 novembre à Schifflange une conférence sur le sujet : « A travers la Sicile ».

Au Centre culturel Pouchkine à Luxembourg, M<sup>me</sup> Edith Vincent donne le 29 novembre une conférence sur le « Voyage en Ouzbékistan » en Asie Centrale.

Dans la série « Aventures à 20 ans », Jean-François Bernies, auteur du « Pigeon volant », fait un exposé sur son voyage, au Centre culturel français à Luxembourg.

Le Club du Parlement européen à Luxembourg invite le 30 novembre à Luxembourg à une soirée littéraire avec M. Robert Schaack, membre de l'Institut grand-ducal, qui lit des extraits de ses œuvres.

### **Théâtre, cinéma, spectacles**

La Cinémathèque présente le 3 novembre au ciné Vox à Luxembourg, dans son cycle « Les Méconnus », le film britannique « Quatermass II » de Val Guest.

Exploration du Monde présente le 4 novembre à Diekirch le film documentaire de Freddy Boller sur « Zaïre-Kenya, les plus beaux pays nationaux d'Afrique ».

L'Union Amicale et Theaterfrënn Differdange donnent le 5 novembre une représentation de la pièce « D'Tata Liss vu Vallauris » de Robert Clesse.

Le Théâtre Ouvert Luxembourg présente le 7 novembre à la cave du Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « Guerre au Troisième Etage » de Pavel Kohout.

Les 8 et 9 novembre, le « Schweizer Tourneetheater » donne une représentation de la pièce « Rose Bernd » de Gerhart Hauptmann, au Théâtre municipal de Luxembourg.

A Luxembourg, l'artiste allemand Helmut Gauer, accompagné de Romana Rombach, donnent le 9 novembre une soirée de théâtre-cabaret.

Dans la Maison des Jeunes à Luxembourg, M. Julien Dauphin présente le 10 novembre une série de diapositives sur le Yémen.

Le Théâtre du Centaure donne à partir du 11 novembre une série de représentations à Luxembourg de la pièce « Le Journal d'un Fou » de Nicolas Gogol, avec Philippe Noesen.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 12 novembre une soirée de danses et de musique par le ballet national de folklore de la République de Corée.

Le 13 novembre, Sacha Pitoëff présente au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la comédie « Six personnages en quête d'auteur » de Luigi Pirandello.

Exploration du Monde présente le 14 novembre à Rodange, le 15 à Esch et les 16 et 17 novembre à Luxembourg le film documentaire commenté par Freddy Tondeur, « Ethiopie, Royaume de Saba ».

Le 16 novembre est présentée au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la comédie « Sonny Boys » de Neil Simon.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 18 novembre une représentation donnée par le New World Theatre Club de la pièce « The real inspector Hound » de Tom Stoppard.

Le 20 novembre est présentée au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la pièce « Bernarda Albas Haus » de Frederico Garcia Lorca.

Le Pfalztheater Kaiserslautern donne les 21, 22 et 23 novembre plusieurs représentations au Théâtre municipal de Luxembourg du musical « On the town » de Leonard Bernstein.

Le 23 novembre est projeté au Foyer européen de Luxembourg le film en couleurs réalisé par la Radio-Télévision Belge, intitulé : « USA 200 ».

Le « Theater der Stadt Bonn » donne les 27 et 28 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg des représentations de l'opéra « Fidelio » de Ludwig van Beethoven.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le « Letzeburger Theater » présente la pièce « Den Hunn am Kuerf » de Jos. Conrad.

Le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre ont lieu au Théâtre municipal de Luxembourg des représentations du « Ballet Berezka de Moscou », avec des danses folkloriques et populaires russes.

### **Concerts, Musique de Chambre Soirées musicales**

A Luxembourg est présenté le 4 novembre l'« European Jazz Quintet ».

Le 5 novembre a lieu à Eich une soirée vocale et instrumentale donnée par la Société Chorale grand-ducale de Dommeldange, avec le concours de la chorale « Caecilia » Merl-Belair et l'harmonie municipale de Merl-Belair.

En l'église Saint-Michel à Luxembourg, l'organiste français Louis Thiry donne le 6 novembre un récital d'orgue.

Du 9 au 15 novembre, le duo mexicain « Cruz del Sol » Juan et Argo présente à Luxembourg une soirée de folklore de l'Amérique latine.

Dans le cycle des concerts du jeudi, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 10 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg un concert sous la direction de Thomas Bricetti.

A l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la révolution d'octobre, l'Association Luxembourg-URSS invite le même jour à la Maison du Peuple à Esch-sur-Alzette à une soirée culturelle avec le Quatuor d'Etat de Georgie.

A Differdange, l'Harmonie municipale organise le 11 novembre au Hall Omnisport un grand « Show-Music 77 » auquel assistent Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse et le Prince Guillaume.

Les « Jeunesses Musicales » présentent le même jour au Théâtre municipal de Luxembourg l'ensemble-jazz « Pulsations » et « The Folksingers ».

A Belvaux, en l'église paroissiale, a lieu le 11 novembre une représentation de la Passion selon St-Jean par l'ensemble J. P. Kemmer.

A Dudelange est présenté le 13 novembre le groupe de musique rock « Satin Whale ».

L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique invite le 17 novembre au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à un concert donné par le « Stradivari Quartet ».

Le Jazz-Club Luxembourg présente le 18 novembre à Luxembourg Michal Urbaniak et son groupe « Fusion ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 19 novembre un concert donné par l'Harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette, sous la direction de Georges Wagner, avec le concours de Jeannette Braun-Giampellegrini.

La société chorale « Jong-Letzberg » donne le même jour un concert au Cercle municipal de Luxembourg.

Les Amis de la musique de chambre du Château de Wiltz invitent le 19 novembre à un récital donné par une pianiste américaine, Rita Bouboulidi.

Jo Akepsimas et Mannick donnent le même jour à Gasperich un récital de chansons religieuses.

Les 24 et 25 novembre, l'orchestre symphonique de RTL donne un concert au Théâtre municipal de Luxembourg, sous la direction de Fernand Quattrocchi.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné le 24 novembre un gala de Negro Spirituals et de Gospel Songs par le groupe vocal de Philadelphie « The Stars of Faith of Black Naticity ».

A Luxembourg, le groupe de musique rock-jazz suisse « Shivananda » donne le 25 novembre un concert.

A Rumelange a lieu le même jour un concert de musique russe donné par l'orchestre du Cercle symphonique de Rumelange.

A Dudelange, la chorale J. P. Kemmer donne le 26 novembre un concert « Music-Hall-Parade », avec le concours de l'Harmonie municipale.

A Differdange, l'Union des Sociétés de chant et de musique donne le même jour un « Festival de chant et de musique non-stop ».

Johny Huybrechts, organiste de la paroisse de Saint-Joseph, donne le 27 novembre un premier concert de l'Avent en l'église décanale d'Esch-sur-Alzette.

Dans le cadre des Soirées de Luxembourg, l'Orchestre de la Beethovenhalle de Bonn donne le 29 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg un concert sous la direction de Volker Wangenheim.

Le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre, la musique militaire grand-ducale donne au Cercle municipal de Luxembourg un concert consacré aux Chefs de Musique du 19<sup>e</sup> siècle.

### Foires et expositions

Les artistes Mathis Wildanger et Bustros exposent leurs œuvres récentes à partir du 4 novembre au Cercle municipal et à la Galerie Hibou à Luxembourg.

Le même jour a lieu à Strassen l'ouverture d'une exposition de photos et documents intitulée « Stroossen aktuell ».

A la Galerie Wierschem et Bradtké à Luxembourg sont exposées à partir du 5 novembre les œuvres des artistes-peintres Marcel Thill et Jacques Moreau.

Pierre Berchem expose ses sculptures, dessins et peintures d'animaux à partir du 10 novembre dans ses ateliers à Luxembourg.

A Luxembourg, les artistes Gerardo Dottori, Etienne Hajdu, Bernard Buffet et Louis Vadot ex-

posent leurs œuvres à partir du 11 novembre dans les différentes Galeries d'art.

Pierre Reiff et Mario Spautz présentent leurs tableaux à partir du même jour à la Galerie Dominique Lang à Dudelange et Josy Jungblut, sculpteur et Roger Roemer, peintre, exposent leurs œuvres à la Galerie « La Chapelle » à Mondorf.

A Mamer, Ilse Rose Rachan, sculpteur en plomb, expose ses œuvres à partir du 12 novembre à la Galerie Leonardo da Vinci.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 12 novembre le vernissage de l'exposition des œuvres du peintre français Jean Bertholle.

A Bertrange a lieu le même jour l'ouverture d'une exposition de tableaux et de photos du Club des Jeunes.

A la Galerie Charles Munchen à Luxembourg a lieu le 15 novembre le vernissage de l'exposition de peintures naïves yougoslaves.

A Luxembourg, les artistes-peintres André Jeitz et Patrick Kontz exposent leurs tableaux à partir du 16 novembre.

Près de 200 œuvres sont exposées à partir du 17 novembre au Cercle municipal de Luxembourg par l'artisanat d'art luxembourgeois, dans le cadre d'une exposition intitulée « Création » Noël 1977.

A partir du 18 novembre, les peintres Doucet, Gillet et Marfaing de Paris exposent leurs œuvres à la Galerie Paul Brück à Luxembourg.

Pierre Doome expose ses tableaux et dessins à partir du 19 novembre à la Galerie Bradtké et Guérino Angeli à la Galerie Wierschem à Luxembourg.

Le même jour a lieu à Differdange le vernissage du 33<sup>e</sup> Salon de l'Art vivant, comprenant des œuvres récentes de vingt-six artistes.

Le 21 novembre a lieu à la Galerie des Arcades à Luxembourg l'ouverture de l'exposition des sculptures en aluminium de Ferdinand Just.

A la Bibliothèque Nationale de Luxembourg a lieu le 24 novembre le vernissage d'une exposition intitulée « Dreißig Jahre Zweite Republik Österreich ».

A la Galerie Dominique Lang à Dudelange est ouverte le 25 novembre une grande exposition numismatique.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 30 novembre l'ouverture de l'exposition « Deutsche Bücher — heute ».

Le même jour est ouverte au Cercle municipal de Luxembourg une exposition sur 135 années de la musique militaire.

### Commémorations, Visites officielles, Divers

Le jour de la Toussaint des membres du Gouvernement et du Collège échevinal de la Ville de Luxembourg se sont rendus au Monument National de la Solidarité luxembourgeoise, à la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame et au cimetière militaire de Hamm pour y déposer des couronnes de fleurs en hommage aux victimes de la guerre.

Le 6 novembre a lieu à Luxembourg, devant le Monument du Souvenir, la traditionnelle cérémonie du « Relais sacré » pour commémorer l'anniversaire

de l'Armistice, par l'Union nationale des Anciens combattants de l'armée belge, section grand-ducale.

A Lallange a lieu le 7 novembre une cérémonie commémorative en l'honneur des ressortissants soviétiques succombés durant la dernière guerre au Grand-Duché, en présence de l'Ambassadeur de l'URSS à Luxembourg.

Le 9 novembre a lieu au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg une séance commémorative de la Journée des Nations Unies avec au programme un concert donné par la musique militaire grand-ducale et un exposé du docteur Fernand Hastert sur les problèmes liés à l'abus des drogues.

A l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice de 1918, une couronne de fleurs est déposée le 11 novembre devant le Monument du Souvenir à la Place de la Constitution à Luxembourg, par l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies et la Fédération des Associations patriotiques françaises au Luxembourg.

Le même jour ont débuté à Luxembourg-Kirchberg les travaux de la « 2<sup>e</sup> conférence commune de travail et d'information du conseil syndical interrégional de la région européenne Sarre-Lorraine-Luxembourg ».

Au cimetière militaire allemand de Sandweiler a lieu le 13 novembre une cérémonie avec dépôt de fleurs à l'occasion de la journée nationale de deuil de la République Fédérale d'Allemagne.

A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire d'existence du journal « tageblatt » a lieu le 30 novembre au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une séance académique en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Dans le cadre d'une tournée dans les capitales de plusieurs pays membres de l'OTAN, le Général Alexandre Haig, commandant suprême des forces de l'OTAN, est salué le 30 novembre à sa descente d'avion à Luxembourg-Findel par M. Gaston Thorn, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères.

## Mois de décembre

### Relations extérieures, Communautés européennes, Parlement européen

Le 1<sup>er</sup> décembre, Monsieur René Haby, Ministre français de l'Education, a effectué une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu notamment des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Monsieur Robert Krieps, Ministre de l'Education nationale, et Monsieur Guy Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale.

Le ministère des Affaires étrangères a publié le 10 décembre le communiqué suivant : Dans le but de resserrer les liens d'amitié qui existent si heureusement entre le royaume d'Arabie Saoudite et le Grand-Duché de Luxembourg, les deux Gouvernements se sont mis d'accord pour établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassades. En vertu du traité sur la représentation diplomatique conclu entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, le Luxembourg sera représenté en Arabie Saoudite par l'Ambassadeur des Pays-Bas.

Le 19 décembre, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a participé à Bruxelles à la réunion du Conseil des ministres des Communautés européennes. Une partie importante des travaux a été consacrée aux problèmes de la sidérurgie européenne.

Le 21 décembre, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, et Monsieur Heinz-Werner Meyer-Lohse, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, ont procédé à Luxembourg au paraphe d'un projet d'accord concernant la prise en charge et le dépôt définitif des déchets nucléaires ainsi que la prise d'eau dans la Moselle en rapport avec la construction éventuelle d'une centrale nucléaire sur territoire luxembourgeois.

### Economie, Finances, Prix

Le comité de Développement Economique, placé sous la présidence d'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier, et sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes, s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre à Luxembourg.

Le 15 décembre la Chambre des Députés a adopté le projet de budget de l'Etat pour 1978 par 31 voix contre 28. Les recettes ordinaires et extraordinaires du budget de l'Etat pour l'exercice 1978 se chiffrent respectivement à 37808,067 millions et à 1 369,771 millions, soit au total 39 177,838 millions de francs. Les dépenses ordinaires et extraordinaires atteignent respectivement 34 101,55 millions et 5 577,97 millions, au total donc 39 679,52 millions de francs.

En décembre 1977, la production d'acier de l'ARBED s'est élevée à 308 210 t, contre 275 968 t au cours du mois de décembre 1976, ce qui correspond à un accroissement de 11,7%. Pour l'ensemble de l'exercice écoulé, la production s'est établie à 3 780 477 t, contre 4 044 560 t au cours de l'année 1976, accusant une diminution de 6,5%.

Au 31 décembre 1977 la somme de bilan des établissements bancaires et d'épargne du Grand-Duché s'est élevée à 2 115 milliards de francs, contre 2 046 milliards au 30 novembre, soit une augmentation de 3,4%. Par rapport au 31 décembre 1976 on note une augmentation de 23,8%.

Le patrimoine global net des fonds d'investissement luxembourgeois s'est élevé à 83,72 milliards de francs luxembourgeois au 31 décembre 1977 contre 86,76 milliards le mois précédent. La diminution par rapport au 31 décembre 1976 est de 5,55%.

## Congrès, Colloques, Séminaires

Le 2 décembre a lieu au Centre du Kirchberg à Luxembourg un colloque de la Chambre Nationale Syndicale des Experts du Grand-Duché de Luxembourg en présence de M. Robert Krieps, Ministre de la Justice.

Du 9 au 11 décembre, la Ville de Luxembourg abrite un séminaire international organisé par l'Académie européenne de Hesse et l'Union Européenne des Fédéralistes de Luxembourg, auquel participent des représentants allemands, autrichiens, belges, français, danois, anglais et luxembourgeois sous la présidence de MM. F. Petermann et L. Wagner.

Au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg a lieu le 9 décembre une session du Comité Consultatif (CECA), sous la présidence de M. Raymond Ackermann.

Dans le cadre de la « Journée des Droits de l'Homme » 1977, une conférence est donnée le 10 décembre à la Chambre des Métiers à Luxembourg par M. B. Ghaznavi, psychologue diplômé de l'Université de Lausanne, sur le thème : « L'individu et la société ».

Le 18 décembre a lieu à Gasperich le premier congrès des jeunes communistes luxembourgeois auquel assistent des délégations d'URSS, de France, de Tchécoslovaquie, de la République Fédérale, de Belgique, de la RDA et de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique et du parti communiste luxembourgeois.

## Conférences, soirées littéraires

M. Luss Heyart, directeur-fondateur de la Maison de l'Europe, donne le 4 décembre à Pétange une conférence sur le sujet : « Pourquoi l'Europe d'aujourd'hui ? ».

Le 5 décembre M<sup>lle</sup> Marion Frantz, géologue, donne une conférence à Luxembourg sur le thème : « Les hommes et les paysages de la steppe de Tuckmenistan et des montagnes de l'Hindou-Kouch en Afghanistan ».

Le docteur Helmut Hausberger donne le 6 décembre au Ministère des Travaux Publics à Luxembourg une conférence sur le thème du traitement des éléments combustibles et du stockage final des déchets radio-actifs.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, M. Joseph-Emile Muller donne le 7 décembre une conférence sur Rubens, sa vie et son œuvre prestigieuse.

Le 8 décembre a lieu au Centre culturel français à Luxembourg une conférence donnée par le R. P. Humbert Biondi, o. p., conseiller à la Fondation Teilhard de Chardin, sur le thème : « La puissance spirituelle de la matière — Comment surpasser l'athéisme pratique de nos contemporains par une catéchèse teilhardienne ? »

Le même jour, M. Jean-Luc Mousset donne au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une conférence sur le plus beau mobilier du musée de l'Etat.

A l'occasion de la Journée médicale de l'Association des médecins et médecins-dentistes, le professeur J. C. Sournia, médecin conseil à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés de France, donne le 11 décembre au Centre européen

de Kirchberg à Luxembourg une conférence sur le coût de la santé.

Le 12 décembre M. P. Weber, ingénieur, donne à Luxembourg une conférence sur le thème : « Le recyclage et l'élimination des déchets au Luxembourg ».

Le même jour M. Jean-Luc Koltz présente des diapositives au Musée de l'Etat sur les plus belles sculptures anciennes du Musée de l'Etat.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, Madame Jacqueline de Romilly, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, donne le 13 décembre une conférence sur le thème : « Indulgence et tolérance dans la démocratie athénienne ».

Le même jour a lieu à la synagogue de Luxembourg une table ronde sur l'amitié judéo-chrétienne, présidée par le grand rabbin de Luxembourg, M. Emmanuel Bulz.

A Luxembourg, le professeur Emile Sinner, aumônier à l'Athénée, donne le 13 décembre une conférence sur « Le message des prophètes de l'Ancien Testament ».

L'Action Familiale et Populaire invite le 15 décembre à la Chambre des Métiers à Luxembourg à une conférence donnée par le Dr. médecin Hans Asperger, professeur à l'Université de Vienne, sur le sujet : « Personale Entfaltung in der Geschlechtlichkeit ».

A la Bibliothèque Nationale de Luxembourg, le professeur Fernand Hoffmann, de l'Institut pédagogique, donne le 16 décembre une conférence sur le thème : « Dialekt, ein Politikum ? ».

A Differdange M. François Colling, ingénieur diplômé, donne le même jour une conférence sur l'énergie nucléaire.

A l'occasion de la remise du Prix France-Luxembourg 1977 à M. Joseph-Emile Muller au Centre culturel français à Luxembourg le 19 décembre, M. Robert Cornevin, Président de l'Association des Ecrivains de Langue Française, donne une conférence sur les Littératures de Langue Française hors de France.

Le même jour le professeur Jos. Lahr donne une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Méthodes de calculs à l'aide d'ordinateurs ».

Le 20 décembre le professeur Norbert Thill présente et commente une série de diapositives à Luxembourg intitulée « Merveilles de Chine ».

Le même jour le professeur Emile Sinner, aumônier à l'Athénée, donne à Luxembourg une conférence sur « Le message des prophètes de l'Ancien Testament ».

## Théâtre, cinéma, spectacles

Le 1<sup>er</sup> décembre est présenté au Théâtre municipal de Luxembourg un grand gala de danse folklorique par l'ensemble de Moscou « Berezka », sous la direction de Nadezdina Nadezda. Cette présentation est répétée le 2 décembre au Théâtre d'Esch-sur-Alzette.

Les 2 et 3 décembre les Galas Karsenty-Herbert, Paris, donnent une représentation au Théâtre de Luxembourg de la pièce « Les mains sales » de Jean-Paul Sartre.

Le « Theater der Stadt Bonn » donne les 6 et 7 décembre une représentation au Théâtre de Luxem-

bourg de la pièce « Der Hauptmann von Köpenik » de Carl Zuckmayer.

Un court-métrage sur Gerardo Dottori et son œuvre est présenté le 7 décembre au Ciné Vox à Luxembourg.

Deux pièces de Samuel Beckett « Damals — Tritte » sont présentées le 8 décembre par le « Saarländisches Staatstheater Saarbrücken » au Théâtre d'Esch-sur-Alzette.

Le « Bredero Reisend Volkstheater Antwerpen » donne le 8 décembre au Théâtre de Luxembourg une représentation en langue flammande de la pièce « Spaanse Brabander ».

La nouvelle troupe théâtrale « Bühne 77 » donne le 10 décembre à Luxembourg une représentation de la pièce « Nachbarn » de James Saunders.

La troupe de théâtre amateur « De Rido » de Gasperich donne le même jour à Gasperich une représentation de la pièce « Kriminell ».

Au Théâtre d'Esch-sur-Alzette est présentée par l'ensemble « Spillfabrek » le 11 décembre une pièce de théâtre pour enfants intitulée « Keng Plaz am Haus » de Guy Rewenig.

Le 12 décembre à Rodange, le 13 à Esch-sur-Alzette et les 14 et 15 décembre à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente et commente le film de Maria Ruspoli sur « Les merveilles de Rome ».

Les 19 et 21 décembre le « Théâtre Ouvert Luxembourg » donne au théâtre de Luxembourg une représentation du conte de René Weimerskirch « De Kueder mat de Stiwwelen ».

Le 21 décembre le Pfalztheater Kaiserslautern présente au Théâtre d'Esch-sur-Alzette la comédie musicale « On the town New York, New York » de Leonard Bernstein.

Le Théâtre Populaire de Lorraine présente le 22 décembre au Théâtre d'Esch-sur-Alzette la nouvelle version de « Minette la bonne Lorraine » de Jacques Kraemer.

A Bettembourg l'ensemble de la chorale enfantine « Les Enfants de l'Alzette » donne le 26 décembre une représentation de l'opéra enfantine « De Geeschterbësch » de Christa Friob.

### Concerts, Musique de Chambre Soirées musicales

Le 1<sup>er</sup> décembre la musique militaire donne au Cercle municipal de Luxembourg un grand concert par son orchestre d'harmonie sous la direction du capitaine Pierre Nimax.

Le même jour a lieu au Foyer Européen de Luxembourg un récital de mélodies par Yvette Sünne-Schaus, accompagnée au piano par Claudine Capella.

L'Art Musical Luxembourg invite le 2 décembre au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à un concert-récital donné par le soprano iranien Nasrin Farrokh, au profit d'Amnesty International.

Au Théâtre d'Esch-sur-Alzette a lieu le 4 décembre un grand gala de la chanson française avec Serge Lama, assisté par Yves Gilbert et sa formation.

En l'église décanale d'Esch-sur-Alzette a lieu le même jour le 2<sup>e</sup> concert de l'Avent avec le concours de Fred Harles et Lucien Lauer, trompettes et Johny Huybrechts à l'orgue.

Le 6 décembre l'orchestre d'harmonie de la musique militaire donne un concert au Cercle municipal de Luxembourg.

Au Théâtre de Luxembourg a lieu le 8 décembre un concert donné dans le cadre des concerts du jeudi, par l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, avec le concours du soliste Jane Rhodes.

L'orchestre symphonique de la musique militaire donne le même jour un concert au Cercle municipal de Luxembourg.

Le 9 décembre le Jazz-Club Luxembourg présente à Luxembourg le groupe Alphonse Mouzon.

En l'église paroissiale de Saeul a lieu le 10 décembre un concert de chants de Noël avec un récital d'orgue donné par la chorale Ste-Cécile de Saeul, « Le Madrigal de Luxembourg » et Carlo Hommel, orgue.

Le même jour a lieu à Contern une veillée d'Avent offerte par la maîtrise « Sainte-Cécile » de la cathédrale de Luxembourg sous la direction de l'abbé Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc.

Le 11 décembre est présentée en première dans l'ancienne église de Diekirch la cantate de Jos. Kinzé, « Das Lied des Nachtwächters ».

Le Madrigal de Luxembourg invite le même jour à un concert de Noël offert en l'église St-Michel à Luxembourg, sous la direction de Daniel Schertzer.

Le 3<sup>e</sup> concert de l'Avent organisé par les Amis de l'Orgue de Saint-Joseph a lieu le 11 décembre en l'église décanale d'Esch-sur-Alzette avec Pierre Gerbaud, violoncelle, et John Huybrechts, orgue.

Le 14 décembre a lieu un concert d'œuvres contemporaines originales pour orchestre d'harmonie au Cercle municipal de Luxembourg par la musique militaire.

En présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc a lieu le 15 décembre au Palais municipal de Luxembourg le concert de clôture donné par la Musique militaire sous la direction du capitaine Pierre Nimax, avec au programme « La symphonie fantastique », opus 14 de Hector Berlioz.

Les « Lions Clubs de Luxembourg » invitent le 16 décembre au Théâtre de Luxembourg à un concert donné par le « Westdeutsches Streichquartett », en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Le même jour a lieu au Théâtre d'Esch-sur-Alzette un concert de gala offert par l'Harmonie municipale de Differdange avec le concours de Walter Civitareale, piano.

En l'église du Sacré-Cœur de Luxembourg-Gare, l'orchestre de chambre des élèves du conservatoire de musique de Luxembourg donne le même jour un concert.

Le Folk-Group de Luxembourg invite le 16 décembre à Wiltz à une exhibition de Dullemajik et Dalibab (musique populaire hongroise).

Les Amis de la musique de chambre de Wiltz invitent le 17 décembre à un récital au château de Wiltz, donné par le jeune pianiste luxembourgeois Walter Civitareale et le duo clarinette-piano Serge Dangain et Bernadette Meley.

Le même jour a lieu en l'église baroque de Luxembourg-Grund une présentation de chants d'Avent

avec le quatuor « Mölltaler Viergesang » et le « Osttiroler Harfentrio » avec le concours du quatuor vocal luxembourgeois « Ars Vocalis ».

Au Théâtre de Luxembourg a lieu le 17 décembre une audition de Noël donnée par les élèves du Conservatoire de la Ville de Luxembourg.

L'Union Grand-Duc-Adolphe invite le 18 décembre à la représentation de la « Passion de Saint-Jean », œuvre récente du compositeur luxembourgeois J.-P. Kemmer, donnée en l'église paroissiale de Limpertsberg.

Le même jour a lieu à Steinfort une soirée culturelle avec la fanfare « Union Musicale », la chorale des Jeunes et l'Union-Chorale de Steinfort-Kleinbettingen.

En l'église décanale Saint-Joseph d'Esch-sur-Alzette a lieu le 18 décembre la dernière matinée musicale dans le cadre du cycle « Concerts de l'Avent » avec le quintette à cuivres Fred Harles, Lucien Lauer, Robert Weyland, Jules Strasser et Lucien Bley.

Le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg clôture la série de ses manifestations par un concert de Noël donné le 18 décembre par la chorale Santa Maria de Caracas, Venezuela, intitulé « Fiesta Hispano-Americana ».

La chorale enfantine de Mondercange, placée sous la direction de Léon Krein, donne le 18 décembre au Home pour aveugles de Berschbach-Mersch un concert de chants de Noël.

Le 19 décembre a lieu en l'église paroissiale de Luxembourg-Grund, dans le cadre de la campagne luxembourgeoise pour l'année du prisonnier d'opinion, un concert de Noël donné par l'ensemble « Les jeunes musiciens ».

L'Orphéon municipal de Luxembourg donne le 20 décembre, avec la chorale mixte de Tuntange, deux concerts de Noël en l'église paroissiale de Clausen et en l'église de Rollingergrund.

Le 22 décembre l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg donne au Théâtre de Luxembourg un concert sous la direction de Pierre Cao, avec le soliste Rudolf Buchbinder.

Au profit du Fonds international des villages d'enfants SOS a lieu le 23 décembre au Théâtre de Luxembourg un grand gala de Noël, avec le concours de Howard Carpendale et de son orchestre.

Le Jazz-Club Luxembourg présente le même jour à Luxembourg Marion Brown et son ensemble.

### Foires et expositions

Le 1<sup>er</sup> décembre l'artiste peintre Pier Navello expose ses œuvres récentes à Luxembourg.

Le 2 décembre a lieu au Théâtre d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition de Borès - Charchoune - Garbell et Lanskoj.

Au Cercle municipal, à la Galerie Charles München et à la Galerie « La Scatola » à Luxembourg sont exposées à partir du 2 décembre les œuvres de Camille Kieffer, des icônes russes des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles et les dessins de Marie-Thérèse Kolbach.

Ben Heyart expose ses peintures à l'eau et ses dessins à partir du 3 décembre à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette.

A Mondorf-les-Bains sont exposées le 3 décembre les peintures de l'artiste Lé Tanson. Vincenza Boscherini expose ses œuvres le même jour à la Galerie Marly à Luxembourg, et la Galerie Hibou présente une exposition « Le petit format des artistes » de plusieurs artistes étrangers.

Au Club du Parlement européen a lieu le 7 décembre le vernissage d'une exposition d'objets d'art zaïrois de l'artiste Kassa Mapengo Motondo.

Le peintre Camille Kater expose ses œuvres à partir du 8 décembre à Luxembourg.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le 9 décembre l'inauguration de l'exposition André Masson ainsi que la présentation de la donation Auguste Trémont.

La Galerie La Cité expose à partir du même jour les céramiques et les compositions en tissus de Colette et Denise Probst.

Treize artistes italiens exposent leurs œuvres à partir du 9 décembre à la Galerie « Leonardo da Vinci » à Mamer. A la Galerie Dom. Lang à Dudelange a lieu le même jour l'ouverture de l'exposition « Livres d'auteurs luxembourgeois ».

A Limpertsberg est ouverte à partir du 10 décembre une grande exposition de canaris. A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le même jour l'inauguration du Salon de Noël consacré aux natures mortes, compositions florales et paysages d'artistes luxembourgeois. Norbert Mangen expose ses tableaux à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg et Robert Balestra présente des peintures à la Galerie « La Chapelle » à Mondorf-les-Bains.

A partir du 11 décembre sont exposés à la synagogue de Luxembourg des tableaux d'artistes israéliens ainsi que des livres anciens et modernes sur le judaïsme.

A partir du 16 décembre Léonor Fini expose à la Galerie des Arcades à Luxembourg ses peintures à l'huile, ses aquarelles, dessins et lithographies. La Galerie « Au Miroir d'Or » à Luxembourg présente à partir du même jour une série de sculptures en bronze de grands artistes animaliers.

Au Cercle municipal de Luxembourg, M. Jean Hamilius, Ministre des Travaux Publics, et M<sup>me</sup> Colette Flesch, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, présentent le 22 décembre le plan de coordination pour la restauration et l'aménagement des faubourgs de la Ville de Luxembourg.

Kill Carmen et Claude Gérard exposent leurs peintures, sculptures et gravures à partir du 23 décembre à la Galerie municipale d'Esch-sur-Alzette.

A la Galerie Saint-Michel, « La Scatola » et à la Galerie Kutter à Luxembourg est ouverte à partir de la même date l'exposition d'œuvres des artistes Mett Hoffmann, Gust. Didier, Max Ersfeld, Norbert Mangen, Akai, Pasmore, Sarthou, Tapiés, de Ota Nalezinek et de Maurice Estève.

Louis Müller expose ses tableaux récents à Differdange à partir du 23 décembre. A Vianden est ouverte le même jour par le bourgmestre Victor Abens une exposition sur « La mise en valeur de l'ensemble du site historique de Vianden ».